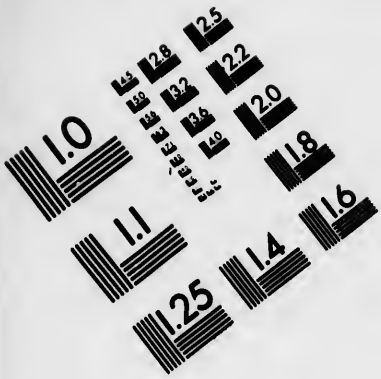

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

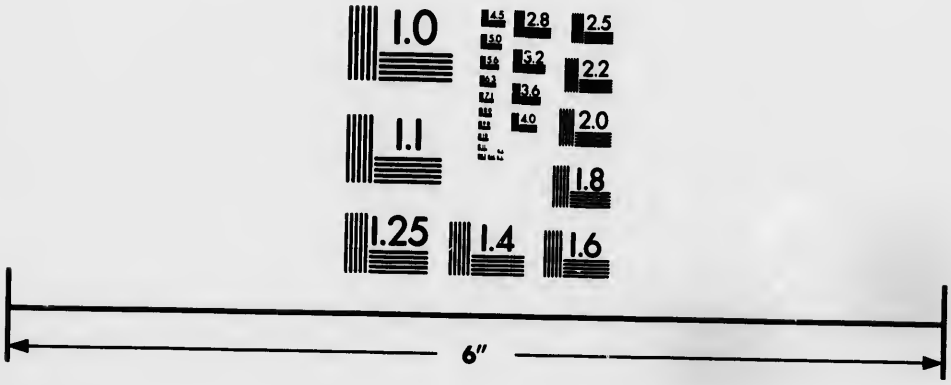

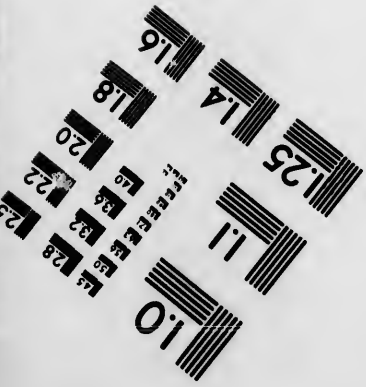

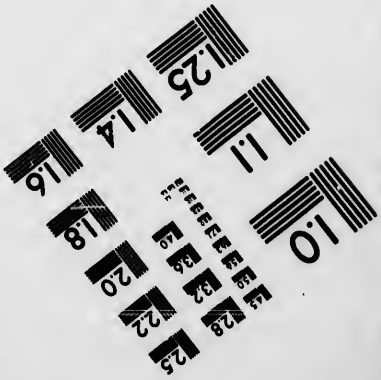

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [x] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: Pagination multiple.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/ Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X 12X 14X 16X 18X 20X 22X 24X 26X 28X 30X 32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Archives nationales de Québec,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

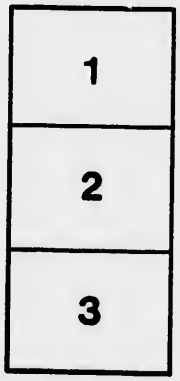

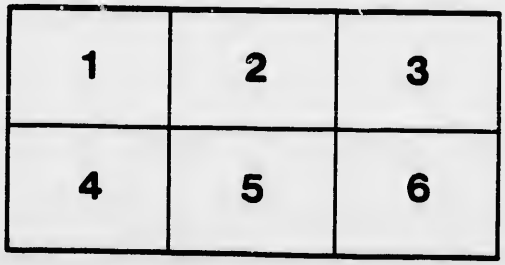

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DU CANADA

ET DES AUTRES PROVINCES

DE

L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

PAR

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Approuvé par le Conseil de l'Instruction publique

le 16 Octobre 1873.

QUÉBEC:
ELZEAR VINCENT IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
No. 18, Rue et Faubourg St. Jean.

1873.

971
F881a

L'H

L'AM

LE

Ap

ELZ

ABRÉGE

DE

L'HISTOIRE DU CANADA

ET DES AUTRES PROVINCES

DE

L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

PAR

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Approuvé par le Conseil de l'Instruction publique

le 16 Octobre 1873.

ARCHIVES DU QUÉBEC

QUÉBEC
ELZÉAR VINCENT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
18, Rue et Faubourg St. Jean

1874

Enregistré, conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent soixante-douze, par Éphrem Gagnon, au bureau du ministre de l'Agriculture.

PRÉFACE.

En tête de son admirable *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet a écrit : " Il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain." L'utilité de l'étude de l'histoire se trouve ici démontrée en deux lignes seulement, mais claires, énergiques, et qui valent mieux, peut-être, qu'une longue dissertation sur le même sujet.

Moins exigeants que l'*aigle de Meaux*, cependant,—parce que nous n'avons pas l'autorité de ce sublime génie,—nous nous contenterons de dire, en paraphrasant son langage, que, de même qu'il serait honteux à tout Chrétien d'ignorer l'histoire du peuple de Dieu, ainsi le serait-il à tout Canadien-Français de n'être pas instruit de celle de son propre pays.

L'étude de l'histoire nationale est, en quelque sorte, inséparable de la précédente ; elle en forme la suite logique, le complément inséparable. Entre l'histoire du peuple de Dieu et celle du Canada, il existe, au surplus, un trait frappant de ressemblance, que nous ne ferons qu'indiquer légèrement : c'est que, dans l'une comme dans l'autre, il n'y a rien d'obscur, ni même de douteux : tous les faits principaux y sont rapportés avec une précision, une fidélité, qu'on chercherait peut-être en vain dans l'histoire de presque tous les autres peuples. Les historiens de notre pays ont puisé aux sources les plus certaines ; ils ont eu pour guides Cartier, Champlain, Charlevoix, et un grand nombre d'autres auteurs, contemporains pour la plupart des événements qu'ils racontent ; leurs ouvrages sont donc revêtus d'un grand caractère de certitude et d'authenticité.

Dans la rédaction de l'abrégé que nous offrons aujourd'hui au public canadien, et que nous destinons tout particulièrement aux élèves des écoles primaires, nous n'avons eu,—cela se conçoit assez,—qu'à suivre Garneau, Ferland, Faillon, etc.,

nous bornant presque toujours à donner moins d'étendue au récit des faits principaux, et, parfois même, à en négliger quelques-uns d'une moindre importance. Entraînés par la beauté et la multiplicité des événements, nous aurions voulu n'en omettre aucun; mais la nature même de notre ouvrage s'y opposait formellement. Ceux qui se sont déjà essayés dans ce genre, comprendront sans peine le regret que nous en avons éprouvé tout naturellement.

Tel qu'il est, cependant, nous osons croire que ce volume renferme tout ce qu'il importe de savoir en histoire du Canada; nous sommes certains, de plus, que les nombreuses questions placées au bas des pages, et se rapportant à des numéros d'ordre, faciliteront singulièrement le travail de la mémoire chez les élèves.

Les maîtres eux-mêmes trouveront, dans la méthode suivie, un avantage précieux, un puissant auxiliaire. N'ayant pas toujours le loisir de préparer une série d'interrogations sur le texte à étudier, ils auront ici un questionnaire étendu,—qu'il leur sera facile de développer davantage, toutefois, s'ils le jugent insuffisant.

Cet abrégé, enfin, croyons-nous, rendra quelques services à l'enseignement public. Puisse-t-il être considéré comme un gage certain du vif intérêt que nous portons à l'instruction de la jeunesse de notre pays!

INTRODUCTION

A

L'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA.

Premiers voyages, principales découvertes et conquêtes en Amérique (1492-1534).

SOMMAIRE.

1. Christophe Colomb.—2. But de son entreprise.—3. Ses premiers efforts.—4-13. Ses découvertes.—14. Découvertes de Jean et de Sébastien Cabot.—15. Améric Vespuce.—16. Découvertes de Vincent Pinzon et de Gaspard Cortéréal.—18-20. Fernand Cortez et le Mexique.—21. Magellan.—22. Jean Vérazzani.—23-28. François Pizarre et le Pérou.—29-31. Indiens de l'Amérique du Nord et leur originé.

1. L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, génois. Conjecturant qu'il devait y avoir des terres à l'ouest de l'Europe, ou que du moins on pourrait arriver aux Indes par cette route, cet habile navigateur, afin de mieux s'éclairer sur la véritable portée de cette idée qui fermentait dans son esprit, eut recours au plus habile géomètre d'alors, Paul Toscanelli de Florence. Celui-ci lui répondit, conformément à ses désirs, que le trajet aux Indes était facile par l'occident; qu'il n'y avait pas plus de quatre mille milles à parcourir en ligne droite pour aller de Lisbonne à la province de Mangi, près de Cathay (*Chine*), si magnifiquement décrite par Marco Polo; que l'on devait trouver sur la route les îles Antilia et Zipangu, (*Japon*) éloignées l'une de l'autre de deux cent vingt-cinq lieues.

2. Il n'en fallait pas davantage pour changer en conviction les hypothèses de Colomb, et lui inspirer le double enthousiasme de la science et de la foi. En

1. Par qui l'Amérique fut-elle découverte? A qui Colomb s'adressa-t-il pour s'éclairer dans sa conjecture?—2. Quel but s'était surtout proposé Colomb, dans l'entreprise qu'il méditait?

effet, Colomb était très-pieux, et s'entretenait souvent avec des religieux, dont il prenait même quelquefois l'habit. Dans l'entreprise qu'il méditait, il était mû surtout par le désir de sauver une multitude d'âmes en leur portant la vérité, et d'acquérir de grandes richesses pour délivrer Jérusalem et détruire l'Islamisme.

3. Colomb proposa d'abord à Gênes, sa patrie, de lui fournir les moyens d'aller à la découverte d'un continent à l'occident; mais il n'en reçut qu'un dur refus et fut même traité de visionnaire. Il ne fut pas plus heureux auprès du Portugal, de l'Angleterre et de la France. Il s'adressa alors à l'Espagne, où régnaient Ferdinand et Isabelle, et en obtint enfin, après huit ans de sollicitations, trois petits vaisseaux avec les titres de grand amiral de l'Océan, de vice-roi et de gouverneur-général de toutes les mers, des îles et de tous les continents qu'il découvrirait dans l'étendue de son amirauté.

4. Le 3 août 1492, Colomb s'embarquait à Palos, petite ville et port d'Espagne, et le 12 octobre suivant, il abordait dans une des îles Lucayes (*guanahani*), qu'il nomma Saint-Sauveur. En débarquant dans cette île, Colomb pleura de joie, se jeta à genoux et rendit grâces à Dieu des succès de son voyage. Il y planta une croix, et, en présence des habitants, il prit possession de cette terre au nom de leurs majestés catholiques, Ferdinand et Isabelle.

5. A leur arrivée dans l'île Saint-Sauveur, les Espagnols y trouvèrent la rive bordée de sauvages qui manifestaient le plus profond étonnement. Simples et tranquilles, ces sauvages s'approchaient pour regarder, pour toucher, et devenaient eux-mêmes, pour les navigateurs, l'objet d'un étonnement non moins grand. « Afin qu'ils nous traitassent avec amitié, dit Colomb, « et parce que je reconnus qu'ils se mettraient à notre

3. A qui Colomb s'adressa-t-il pour obtenir les moyens de faire ses recherches de découverte? Fut-il exaucé?—4. Quand et où s'embarqua-t-il?—Quelle fut la première terre qu'il découvrit?—5. Que trouvèrent les Espagnols, à leur descente dans l'île Saint-Sauveur? Comment parurent ces sauvages?

" merci et se convertiraient à notre sainte foi plutôt
" par la douceur et la persuasion que par la violence
" et la terreur, je donnai à quelques-uns des bonnets
" de couleurs et des perles de verre qu'ils ajustaient
" à leur cou, et autres objets de peu de valeur qui
" leur causèrent une grande joie, et nous concilièrent
" leur amitié d'une manière étonnante. Ces sauva-
" ges ne portaient point d'armes et ne les connaissaient
" pas; quand je leur montrai des sabres, ils les prirent
" du côté du fil, et se coupèrent par ignorance. "

6. Colomb découvrit ensuite les îles de Cuba et de Saint-Domingue ou Haïti, nommées p'us tard Indes Occidentales. Les habitants de ces îles furent appelés Indiens, nom qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours. Après avoir pris possession de Saint-Domingue, et y avoir construit un fort, il mit à la voile pour le retour; et, le 15 mars 1493, il rentra à Palos, d'où il était parti.

7. Dans cette traversée, Colomb essuya une tempête terrible, qui menaça, pendant quinze jours entiers, d'engloutir l'équipage. Afin qu'il restât, du moins, quelque souvenir de sa grande découverte, il en mit les détails par écrit et les enferma dans des barriques qu'il jeta à la mer, dans l'espoir que les flots, qui menaçaient de lui être funestes, pourraient les pousser sur quelque rivage civilisé.

8. La petite ville de Palos reçut Colomb avec des transports de joie. Les cloches sonnèrent à toute volée, les boutiques furent fermées; c'était à qui vénérerait, dans celui qui venait de découvrir un Nouveau-Monde, l'homme que, sept mois auparavant, on tournait en risée comme un songe-creux.

9. Le roi et la reine d'Espagne, qui étaient alors à Barcelone, l'y reçurent avec la plus grande distinction dans une audience publique. Transportés d'admira-

6. Quelle principale découverte fit ensuite Colomb? Quel nom reçurent les habitants de ces îles? Que fit-il, après avoir pris possession de Saint-Domingue?—7. Quel danger courut-il dans cette traversée?—8 Comment fut-il reçu à Palos?—9. Comment le reçurent le roi et la reine d'Espagne?

tion, ils le firent asseoir en leur présence, et le comblèrent d'honneur. Ils voulurent entendre de sa bouche les détails de cette expédition merveilleuse, et il sembla, dit Las Casas, qu'ils goûtassent en cet instant les délices du paradis. Ils anoblirent sa famille, lui confirmèrent le titre d'Amiral des Indes, et l'autorisèrent à faire graver sur ses armes cette devise: "Colomb a donné un nouveau monde aux royaumes de Léon et de Castille."

10. Colomb fit ensuite trois autres voyages au Nouveau-Monde, durant lesquels il visita un grand nombre d'îles des Indes Occidentales, nommées aujourd'hui les Antilles. Dans son second voyage, en 1493, il découvrit la Dominique, la Guadeloupe, les îles Sous-le-vent, Porto-Rico et la Jamaïque. Dans son troisième voyage, en 1498, il découvrit l'Amérique méridionale et en explora la côte, depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à Caracas; et, dans son quatrième et dernier voyage, en 1502, il poussa jusqu'au golfe de Darien.

11. Il eut plusieurs fois à réprimer des révoltes parmi ses compagnons, et eut aussi cruellement à souffrir de l'envie. Accusé, après son premier voyage, par ceux qu'il avait châtiés, il les confondit aisément; mais, pendant sa troisième expédition, il devint la victime de la calomnie, fut dépouillé de son commandement et remplacé par Bovadilla, qui le renvoya en Espagne, chargé de fers. Et ce grand homme dut traverser, enchaîné, cette mer Atlantique qu'il avait le premier ouverte à l'ingrate Europe. Le capitaine du vaisseau, par respect pour son illustre captif, lui offrit de le mettre en liberté; mais le vénérable Colomb lui répondit: "Non, je porte ces chaînes par "ordre de leurs Majestés, les souverains d'Espagne. "Elles me trouveront aussi obéissant dans cette cir-

10. Combien de voyages fit-il encore au Nouveau-Monde? Quelle fut sa princ pale découverte dans son troisième voyage? Jusqu'où alla-t-il dans son quatrième et dernier voyage? 11. Qu'eut-il à endurer dans sa troisième expédition? Comment reçut-il les mauvais traitements de ses envieux?

"constance que dans toute autre injonction. Par "leur ordre, j'ai été jeté dans ce cachot, leur ordre "seul me rendra à la liberté."

12. A l'arrivée de Colomb, en Espagne, l'indignation publique fut telle, à la vue d'un si indigne traitement et surtout des honteuses chaînes dont on l'avait chargé, que Ferdinand et Isabelle, non-seulement lui firent rendre aussitôt la liberté, mais ils l'accueillirent comme il le méritait, et rappelèrent même Bovadilla. Colomb, néanmoins, ne put recouvrer son crédit. Il n'oublia jamais cet injuste traitement; durant le reste de sa vie, il conserva les fers qu'il avait si injustement portés; ils demeurèrent suspendus dans son cabinet, et voulut qu'ils fussent ensevelis avec lui. Après son quatrième voyage, il se vit négligé par le roi Ferdinand.

13. Colomb mourut à Valladolid, en 1506, dans la 66ème année de son âge, accablé d'infirmités et de chagrins. Ses derniers moments furent consacrés à la prière et à la réception des derniers rites de la religion qu'il avait chérie et pratiquée toute sa vie; ses dernières paroles furent celles du Roi-Prophète: "Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains." Il fut enterré à Séville; puis, en 1546, ses restes furent transportés à Hispaniola, dans l'île de Saint-Domingue, d'où ils furent transférés à la Havana, capitale de l'île de Cuba, le 15 janvier 1796.

14. Les premiers navigateurs qui marchèrent immédiatement sur les traces de Colomb, furent le vénitien, Jean Cabot, et son fils Sébastien. Ayant persuadé à Henri VII, roi d'Angleterre, qu'il était possible d'aller aux Indes Orientales par le Nord-Ouest, ils furent chargés d'une expédition dans ce but, en 1496; mais ils furent bientôt arrêtés par les glaces. En 1497,

12. Que manifesta le peuple espagnol, en voyant Colomb arriver en Espagne chargé de chaînes? Comment fut-il reçu de Ferdinand et d'Isabelle? Que fit-il des fers qu'il avait portés?—13. Où mourut Colomb? —14. Quels célèbres navigateurs marchèrent immédiatement sur les traces de Colomb?—Quelles découvertes firent les Cabot?

ils découvrirent Terre-Neuve et le Labrador, un an avant que Colomb touchât l'Amérique méridionale.

15. Bien que Colomb eût découvert le Nouveau-Monde, il fut privé de l'honneur de lui associer son nom. En 1499, le florentin, Américo Vespuce, habile pilote et savant cosmographe, s'embarqua, sur un vaisseau d'une flottille espagnole, commandée par un des anciens compagnons de Colomb, Alonzo d'Ojéda ; il eut une grande part au succès de cette expédition, dans laquelle furent explorées les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud. Américo Vespuce, dit le savant abbé Ferland, adressa au duc de Lorraine une relation un peu exagérée de ses voyages, laquelle étant tombée entre les mains de Martin Hylacomylus, imprimeur à St. Dié, y fut publiée en 1507. Hylacomylus, par une erreur de chiffres, plaça le premier voyage de Vespuce en 1497 ; et, concluant qu'il avait précédé celui dans lequel Colomb avait découvert la terre ferme, il proposa de donner le nom d'Amérique au nouveau continent. Cette publication, faite dans un pays fort éloigné de l'Espagne, demeura inconnue à Vespuce lui-même. Le nom proposé par Hylacomylus fut adopté par les cosmographes contemporains, et, bientôt après, admis généralement pour désigner le nouveau continent. Il serait injuste de vouloir attacher du blâme à la mémoire d'Américo Vespuce, pour une erreur à laquelle il n'a pris aucune part.

16. En l'année 1500, Vincent Pinzon, de Palos, découvrit le Brésil et le fleuve des Amazones, et explora quatre cents milles de côtes non encore aperçues. Le nom de fleuve des Amazones vient de ce que les premiers navigateurs crurent voir sur ses bords des peuplades de femmes armées. Cette même année, 1500, Gaspard Cortéréal, navigateur portugais, pénétra dans l'intérieur du golfe St. Laurent.

17. Il paraît certain que les premiers navigateurs qui vinrent sur les bancs de Terre-Neuve, furent des

15. Qui est-ce qui donna son nom au Nouveau-Monde ?—16. Quelles découvertes furent faites en l'année 1500 ?—17. Quels furent les premiers navigateurs qui vinrent sur les bancs de Terre-Neuve ?

Basques et des Bretons. On en trouvait déjà en 1504. Ils y étaient attirés, surtout, par les immenses profits que leur assurait la pêche de la baleine.

18. Le premier Européen qui ait tenté de fonder un établissement dans la partie septentrionale de l'Amérique est le baron de Léry et de St. Just. Il partit de France en 1518, et fit voile vers le nord de l'Amérique. Il arriva à l'île de Sable après une longue traversée, pendant laquelle il avait épuisé sa provision d'eau douce. Trouvant le sol de cette île impropre à la culture, il abandonna son projet et s'en retourna en France, après avoir débarqué, sur l'île, des vaches et des pourceaux.

19. En 1519, Fernand Cortez, capitaine espagnol, à la tête d'une flotte de 10 vaisseaux, portant 600 Espagnols, 18 chevaux et quelques pièces de campagne, aborda au Mexique, et en fit la conquête. Ce pays était situé au sud-ouest de l'Amérique du Nord et formait alors un vaste empire dont le souverain se nommait Montézuma.

20. Quand Cortez parut sur les côtes du Mexique, une multitude de canots indiens tentèrent de s'opposer à sa descente; mais l'aspect des vaisseaux des Espagnols et les explosions de leur artillerie firent un tel effet sur ces peuples, qu'ils se jetèrent à la nage pour échapper à une destruction certaine.

21. Le Mexique était une des plus délicieuses contrées de l'Amérique du Nord. Les fruits et les fleurs odorantes y abondaient spontanément; on y voyait d'immenses plantations de citronniers et d'orangers; et toute la surface de la nature était couverte de la plus brillante végétation. Les forêts étaient remplies d'oiseaux à plumage varié, et l'air même était imprégné d'un parfum odoriférant qui s'élevait des bocages

18. Quel est le premier Européen qui ait tenté de fonder un établissement dans la partie septentrionale de l'Amérique?—19. Que fit Fernand Cortez, en 1519? Qu'était alors le Mexique?—20. Quel effet produisit l'aspect des vaisseaux espagnols et les explosions de leur artillerie sur les Mexicains?—21. Quel aspect présentait le Mexique?

et des prairies. En outre, le pays abondait en mines d'or et d'argent.

22. En l'année 1520, Magellan, célèbre navigateur portugais, alors au service de l'Espagne, découvrit le détroit qui porte son nom, entre l'Amérique méridionale et la Terre-de-Feu, et entra dans l'Océan Pacifique.

23. Vers 1523, furent entrepris les premiers voyages de découvertes, au nom du roi de France. Jean Vérazzani, navigateur florentin, qui était au service de François I, visita, en 1524, les côtes orientales de l'Amérique septentrionale, depuis le 30e degré lat. N. jusqu'à Terre-Neuve, dont il prit possession.

24. Peu après la conquête du Mexique, une expédition semblable fut entreprise contre le riche et puissant empire du Pérou, dans l'Amérique méridionale. Cette expédition était commandée par François Pizarre. Celui-ci s'embarqua à Panama, en 1525, et commença à explorer les côtes de l'Océan Pacifique. Ayant trouvé le pays qu'il cherchait, il retourna en Espagne.

25. Pizarre obtint de Charles-Quint le titre de vice-roi des contrées qu'il avait découvertes, et quelques troupes pour lui aider à en faire la conquête. Il continua ses aventures, et pénétra jusqu'au centre du Pérou, empire alors très-vaste, et gouverné par des souverains appelés *Incas*. Mais le pays se trouvait divisé en deux partis hostiles, conduits par les deux fils du monarque défunt, dont l'aîné, Huescar, et le cadet, Atahualpa, se disputaient la succession au trône. Atahualpa défit son frère dans une bataille et le fit prisonnier.

26. Pizarre envoya une ambassade à l'inca Atahualpa, et résolut de suivre l'exemple de Cortez, c'est-à-dire de sacrifier au succès la bonne foi et la loyauté. Profitant de l'audience donnée à son ambassade par l'inca Atahualpa, Pizarre, à la tête d'une poignée de ses gens les plus résolus, se jeta sur lui, renversa tout

22. Que fit le célèbre navigateur Magellan en 1520 ?—23. Quels furent les premiers voyages de découvertes au nom de la France ?—24. Peu après la conquête du Mexique, quelle autre expédition fut entreprise ?—25. Qu'obtint Pizarre de Charles-Quint ?—26. Quelle fut la conduite de Pizarre ?

ce qui résistait, et le fit prisonnier, en 1532. C'est ainsi que la perfidie et l'audace, secondées par la supériorité des armes, livrèrent un puissant empire au pouvoir d'un aventurier, dont toute la force consistait en cent soixante hommes et trois canons. Au milieu du massacre de quatre-vingt mille indigènes, Pizarre ne perdit pas un soldat.

27. Informé de l'offre que Huescar, son frère, venait de faire aux envoyés de Pizarre, Atahualpa l'envoya égorger ; puis, comprenant que l'unique passion des Espagnols était la soif de l'or, il leur promit, s'ils lui rendaient la liberté, d'en remplir la salle où il se trouvait, aussi haut que sa main pouvait atteindre, et cette salle avait vingt-deux pieds sur seize (1). L'infortuné monarque péruvien aurait rempli son engagement, si on lui eût accordé sa délivrance ; mais, ayant été accusé de trahison et du meurtre de son frère, il fut mis à mort. La monarchie péruvienne, ainsi renversée, fut réduite en province espagnole (1533).

28. Presque aussitôt après la conquête du Pérou, la dissension se mit parmi les conquérants, et de violentes contentions s'ensuivirent. Almagro, le rival de Pizarre, fut condamné et exécuté ; et, peu de temps après, Pizarre lui-même fut assassiné.

29. A l'époque de leur invasion par les Espagnols, les empires du Mexique et du Pérou avaient fait des progrès considérables dans la civilisation. Leurs pyramides, leurs palais et leurs temples magnifiques prouvent qu'ils avaient déjà porté l'architecture jusqu'à un haut degré de perfection. Ils entendaient la sculpture, l'art d'exploiter les mines et de travailler les métaux précieux ; l'agriculture y était fort avancée ; ils avaient un système régulier de gouvernement et un code de lois civiles et religieuses. Ils adoraient

(1) C'est là un conte. Il a été calculé que tout l'or recueilli, jusqu'en 1857, formerait un volume d'environ 195 verges cubes, c'est-à-dire à peine la moitié d'une salle ordinaire.

27. Quelle fut la fin d'Atahualpa ?—28. Qu'arriva-t-il presque aussitôt après la conquête du Pérou ?—29. Où en étaient les empires du Mexique et du Pérou, à l'époque de leur invasion par les Espagnols ?

le soleil comme divinité suprême ; mais la religion des Péruviens possédait peu des traits sanguinaires qui caractérisaient celle des Mexicains, lesquels offraient des victimes humaines en sacrifice.

30. Les Indiens de l'Amérique du Nord étaient d'une haute stature, droits, et bien proportionnés. Ils avaient le teint cuivré, les yeux bruns, les cheveux noirs, longs et gros. Ils étaient d'une ardente conception et non dépourvus de génie ; mais, étaient-ils provoqués, qu'ils devenaient aussitôt sombres et réservés ; et, une fois déterminés à se venger, aucun danger ne pouvait les arrêter, ni l'absence apaiser leur ressentiment. A l'époque où ils furent visités, ils n'avaient pas de littérature écrite, mais seulement quelques grossiers hiéroglyphes.

31. L'éducation, parmi les Indiens, était bornée aux arts de la guerre, de la chasse et de la pêche. Leur langage était rude, mais sonore, métaphorique et énergique. On ne voit pas qu'ils aient eu de gouvernement particulier ; ils n'obéissaient qu'à des chefs librement reconnus, qui n'avaient d'autorité qu'autant que leur en donnnait l'éloquence ou la persuasion. La religion consistait en des traditions mêlées de beaucoup de superstitions. Comme les Hindous, et quelques-unes des anciennes nations, ils croyaient à l'existence de deux dieux ; l'un bon, qui était supérieur, et qu'ils appelaient Grand-Esprit ; et l'autre, mauvais, qu'ils croyaient inférieur en puissance. Il les adoraient l'un et l'autre, et en faisaient des images de pierre, auxquelles ils rendaient un hommage religieux. Ils avaient des idées confuses des peines et des récompenses futures. Leur principal culte consistait à chanter et à danser autour d'un grand feu, auquel ils ajoutaient des prières, et quelquefois, ils offraient en sacrifice du sang, du tabac et une sorte de poudre odorante.

---

30. Faites connaître quelques-uns des traits caractéristiques qui distinguaient les Indiens de l'Amérique du Nord ?—31. A quoi se bornait l'éducation parmi les Indiens ? Quelle était la forme de leur gouvernement ? En quoi consistait leur religion ?

32. L'origine des Indiens qui habitaient le pays, à l'arrivée des Européens, a été longtemps un sujet d'investigations; et, néanmoins, la question reste indécise. L'opinion la plus vraisemblable est, qu'à une période inconnue, ils émigrèrent de la partie nord-est de l'Asie à la côte nord de l'Amérique septentrionale. Ce sentiment paraît assez probable, si l'on considère que le détroit de Behring, qui sépare les deux continents, n'a environ que quarante milles de largeur, distance beaucoup plus courte que celle que les Indiens peuvent parcourir dans leurs canots; or, comme ce détroit est fréquemment gelé dans toute son étendue, ils ont pu le traverser sur la glace. De plus, des naufrages ou des voyages de découvertes ont peut-être jeté sur les rivages de l'Amérique, et mêlé aux tribus venues de la Tartarie par le détroit de Behring, des Gaulois, des Scandinaves et d'autres peuples du nord de l'Europe. Ce qui porterait à le croire, c'est la différence considérable qu'on a remarquée, sous le rapport de la civilisation, entre les habitants du Mexique et du Pérou, et le reste des sauvages de l'Amérique.

32. Quelle a été l'origine des Indiens ?

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA.

PREMIERE PARTIE.

DOMINATION FRANÇAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DE L'ARRIVÉE DE JACQUES-CARTIER AU CANADA, A LA FONDATION DE QUÉBEC (1534-1608).

CHAPITRE PREMIER.

De l'arrivée de Jacques-Cartier au Canada, à la nomination de M. de Roberval, comme vice-roi (1534-1541).

SOMMAIRE.

I. Le Canada.—2-6. Jacques Cartier choisi pour une expédition de découverte en Amérique.—6. Cartier dans le golfe du Saint-Laurent.—6. Baie des Chaleurs.—7. Croix plantés à Gaspé.—8. Retour en France.—10. Second voyage de Cartier.—13. Origine du nom de Saint-Laurent.—14-17. Cartier et Donnacona.—18. Stadaconé.—19-21. Cartier à Hochelaga.—22-25. Le Mont-Royal.—26-27. Retour en France.

1. Le Canada forme une vaste région située au nord-est de l'Amérique septentrionale. Quand il fut découvert par les Européens, il était habité, sur plusieurs points, par diverses tribus de sauvages, connues depuis sous le nom d'Indiens.

2. Jacques-Cartier, habile navigateur de Saint-Malo, est le premier qui pénétra dans l'intérieur de cette vaste contrée déjà un peu connue des Français; car nous avons vu que Terre-Neuve, l'île du Prince-Édouard, le Labrador et le golfe Saint-Laurent avaient été successivement découverts par les Cabot, les Cortéréal et les Vérazzani; que, depuis longtemps déjà, les côtes de

1. Qu'est-ce que le Canada? Par qui était-il habité, à l'époque où il fut découvert?—2. Qui pénétra le premier dans l'intérieur du Canada? Le Canada était-il déjà connu?

Terre-Neuve étaient connues des Basques et des Bretons.

3. La guerre que la France avait eu à soutenir contre l'Espagne, ne lui avait pas permis de poursuivre ses découvertes commencées par Vérazzani. En apprenant le succès des Espagnols et des Portugais dans le Nouveau-Monde, François I, roi de France, résolut d'établir aussi des colonies en Amérique. Ce prince disait en plaisantant : "Quoi, ils se partagent "tranquillement entre eux le Nouveau-Monde ! je vou-"drais bien voir l'article du testament d'Adam qui "leur lègue l'Amérique ! "

4. François I revêtit d'une commission le célèbre navigateur Jacques-Cartier, l'autorisant à prendre possession de tous les pays qu'il pourrait découvrir, afin d'y porter les lumières de l'Évangile et de la civilisation chrétienne.

5. Cartier s'embarqua pour l'Amérique au port de Saint-Malo, sur les côtes de la Bretagne, le 20 avril 1534. Son expédition ne comptait que deux vaisseaux de soixante tonneaux chacun, montés par soixante-un hommes d'équipage.

6. Le 9 juin, Cartier pénétra dans le golfe du fleuve appelé ensuite Saint-Laurent, et le parcourut, tant du côté du sud que du côté du nord. Il fit ensuite voile vers le sud, et entra, le 3 juillet, dans une baie fort profonde, où il souffrit beaucoup du chaud ; c'est pour cela qu'il la nomma *Baie des Chaleurs*. De là, il poursuivit son expédition ; mais la violence des vents le força à chercher un refuge dans la baie de Gaspé.

7. A peine les vaisseaux furent-ils dans cette baie, que le rivage fut couvert de naturels. Voyant l'em-

---

3. Pourquoi la France n'avait-elle pas poursuivi ses découvertes commencées par Vérazzani ? Quelle résolution François I prit-il, en apprenant le succès des Espagnols et des Portugais dans le Nouveau-Monde ?—4. Quel navigateur François I envoya-t-il en Amérique ?—5. Où Cartier s'embarqua-t-il pour son premier voyage en Amérique ?—6. Quand Cartier pénétra-t-il dans le golfe du fleuve appelé ensuite Saint-Laurent ?—7. Que fit-il, voyant l'empressement des indigènes à venir auprès des Français ?

pressement des indigènes à venir auprès des Français. Cartier fit planter une croix, haute de trente pieds, sous le croisillon de laquelle était un écusson en bosse à trois fleurs de lis, avec cette inscription: VIVE LE ROI DE FRANCE! Tout l'équipage s'agenouilla devant cette croix, la saluant respectueusement et montrant le ciel à ces pauvres sauvages, pour leur faire entendre que de ce signe vient le salut.

8. Craignant que les vents, qui commençaient à s'élever, ne l'obligeassent à passer l'hiver en Canada, Cartier résolut de partir. Il mit à la voile le jour de l'Assomption, après avoir assisté à la sainte messe avec tous les siens; et, le 5 septembre, ils arrivèrent au port de Saint-Malo, d'où ils étaient partis. Cartier emmena en France deux des fils d'un chef de sauvages qu'il avait obtenus à Gaspé, Taignoagny et Domagaya.

9. Le roi de France fut si satisfait du rapport que lui fit Cartier, que l'année suivante, 1535, il lui donna une commission plus ample que la première, et lui fournit un armement plus considérable.

10. La nouvelle expédition se composait de trois vaisseaux: l'un, d'environ cent vingt tonneaux, appelé la *Grande Hermine;* un autre, de soixante, appelé la *Petite Hermine;* et le troisième, nommé l'*Émérillon*, de quarante tonneaux.

11. Cartier nous apprend que, avant de partir de Saint-Malo, lui et tous ceux qui devaient l'accompagner dans cette expédition, dont un assez grand nombre de gentilshommes, s'étant confessés, participèrent à la sainte Eucharistie dans l'église cathédrale de Saint-Malo, le 16 mai, fête de la Pentecôte, anniversaire du jour où les Apôtres avaient commencé d'annoncer l'Évangile aux nations; et que, pour attirer la bénédiction de Dieu sur la sainte expédition qu'ils allaient entreprendre, il voulut qu'ils reçussent celle

8. Que fit Cartier craignant que les vents ne l'obligeassent à passer l'hiver en Canada? Quel jour mit-il à la voile?—9. Quel effet produisit le rapport de Cartier sur le roi de France?—10. De combien de vaisseaux se composait la nouvelle expédition?—11. Que nous apprend Cartier de cette expédition?

de l'évêque du lieu. Comme dans la précédente navigation, ce pieux capitaine s'était pourvu de prêtres; il portait aussi avec lui divers objets de piété pour les distribuer aux sauvages, ainsi qu'une statue de la très-sainte Vierge pour son usage et celui des siens.

12. La petite expédition mit à la voile le 19 mai 1535. Après avoir été séparés par d'effroyables tempêtes, les trois navires ne se réunirent que le 26 juillet suivant au hâvre de Blanc-Sablon, lieu désigné pour le rendez-vous. C'était le golfe du fleuve, appelé *grande rivière du Canada*, que Cartier avait dessein de remonter, ce qu'il n'avait pu faire l'année précédente.

13. Le 1er août, une tempête l'obligea de s'abriter dans un port situé à l'entrée du fleuve, du côté du nord. Il nomma ce port le *hâvre* Saint-Nicolas, et y planta une croix. Le 10 du même mois, fête de Saint-Laurent, il entra dans une petite baie, aujourd'hui baie Ste. Geneviève, qu'il nomma du nom de ce saint martyr. Ce nom s'étendit insensiblement à tout le fleuve. Le 15 août, il se trouvait devant l'île d'Anticosti, qu'il nomma île de l'Assomption, à cause de la solennité de ce jour.

14. Cartier remonta ensuite le fleuve, mouilla auprès d'une île, qu'il nomma *île aux Coudres*, parce qu'il y trouva beaucoup de coudriers. Plus loin, il rencontra une île beaucoup plus grande qu'il appela *île de Bacchus*, parce qu'il y trouva des vignes sauvages. Cette île porte aujourd'hui le nom d'*île d'Orléans*. Il constata que ce n'était qu'à cet endroit que le pays commençait à être appelé Canada (1). En remontant

(1) L'opinion de ceux qui font dériver cette dénomination du mot iroquois : *Kanata*, qui signifie un amas de cabanes ou village, paraît très-bien fondée; et, avec d'autant plus de vraisemblance, que les Hurons, qu'on dit avoir autrefois habité ce pays, emploient souvent le D, là où les Iroquois mettent le T, en sorte

12. Quand la petite expédition mit-elle à la voile ?—13. Qu'arriva-t-il à Cartier le 1er août? Pourquoi le nom de Saint-Laurent qu'il donna au golfe ?—14. D'où viennent les noms de *île aux Coudres* et de *île de Bacchus* ? En remontant le fleuve, que se proposait Cartier ?

ainsi le fleuve, Cartier se proposait de reconnaître le pays, et surtout d'aller à la bourgade d'Hochelaga, dont lui avaient beaucoup parlé Taiguragny et Domagaya qui, ayant appris un peu de français, pouvaient lui servir d'interprètes auprès des habitants de ce lieu.

15. Ayant trouvé, à son arrivée au bout de l'île d'Orléans, une petite rivière qui lui parut propre à servir de port à ses bâtiments, Cartier s'y arrêta et la nomma *rivière Sainte-Croix*, (appelée depuis *rivière Saint-Charles*). Il lui donna ce nom, parce qu'il y arriva le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

16. Le lendemain, Cartier reçut en cet endroit la visite de Donnacona, chef des sauvages d'une bourgade voisine, appelée Stadaconé. Ce chef, qualifié du titre d'Agouhanna, nom qui, en langue huronne, signifie grand ou chef, était accompagné de plus de 500 sauvages. Stadaconé était située sur l'éminence où est maintenant bâtie la haute-ville de Québec.

17. Donnacona visita plusieurs fois Jacques-Cartier, et put même s'entretenir avec lui, par le moyen des deux sauvages qui avait été emmenés en France, et dont nous avons déjà parlé. Comme l'intention de Cartier, en arrivant à Sainte-Croix, était de partir sans délai pour Hochelaga, il avait mis dans cette rivière ses deux plus gros vaisseaux, et laissé l'*Émérillon* dans la rade.

18. Cartier partit de Stadaconé le 19 septembre, sur l'*Émérillon*, avec tous les gentilshommes qui l'accompagnaient, cinquante mariniers, et deux barques ou chaloupes. Arrivé au lac appelé aujourd'hui lac Saint Pierre, il dut y laisser l'Émérillon, qui ne put avancer plus loin, ayant pris apparemment le chenal du nord

que le mot *Kanata* des Iroquois, reviendrait à celui de Canada dans le langage des Hurons, pour signifier un village ou une bourgade.

15. Que fit Cartier au bout de l'île d'Orléans ?—16. Quelle visite reçut-il à Sainte-Croix ?—17. Comment le chef des sauvages put-il s'entretenir avec Cartier ?—18. Quand Cartier partit-il de Stadaconé ? Que dut-il faire, arrivé au lac Saint-Pierre ?

au lieu de celui du sud. Il arma alors ses deux barques, les chargea de vivres, et poursuivit ses découvertes. Dans leur voyage, les Français apercevaient sur les rives du fleuve un grand nombre de cabanes, habitées par des sauvages adonnés à la pêche; ceux-ci leur apportaient du poisson et recevaient en échange divers objets.

19. La petite expédition arriva à Hochelaga le 2 octobre. Les habitants de cette bourgade, au nombre de mille personnes, accoururent au-devant des Français, leur firent un très-bon accueil, et leur apportèrent du poisson et du maïs, qu'ils jetaient à l'envi dans leurs barques. Touché de la bonne volonté de ce peuple, Cartier descendit à terre, et, ayant fait ranger toutes les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, il leur distribua des présents.

20. Le jour suivant, qui était un dimanche, ayant laissé huit matelots pour garder les barques, il partit avec ses gentilshommes et les autres matelots, pour visiter Hochelaga; il était conduit par trois sauvages de cette bourgade. Après avoir traversé une magnifique petite forêt de chênes, ils se trouvèrent dans une grande et belle campagne, très-fertile, plantée de maïs, au milieu de laquelle s'élevait Hochelaga.

21. Cette bourgade, dit Cartier, était entourée de trois palissades circulaires bien liées entre elles, de la hauteur d'environ deux lances. On n'y entrait que par une seule porte, que l'on fermait avec des barres. Elle renfermait une cinquantaine de cabanes, longues d'environ cinquante pas, sur douze à quinze de largeur, toutes construites en bois et couvertes de grandes écorces, artistement cousues les unes avec les autres. Chaque cabane se divisait en plusieurs pièces, et dans le haut était un grenier pour y serrer le maïs destiné à faire le pain.

22. Cartier et sa suite furent reçus à Hochelaga, dans la place publique, au milieu des démonstrations

19. Quand Cartier arriva-t-il à Hochelaga?—20. Que fit-il le jour suivant?—21. Faites la description de la bourgade d'Hochelaga.—22. Quelle réception fut faite à Cartier à Hochelaga?

de la joie la plus cordiale. Accompagnés de plusieurs des habitants, ils se rendirent ensuite sur la montagne voisine, d'où ils purent prendre connaissance du pays. Cartier appela cette montagne Mont-Royal, d'où est venu plus tard le nom de Montréal donné à la ville et à l'île toute entière.

23. Craignant pour l'*Émérillon*, Cartier et sa suite redescendirent le fleuve le jour même. Le lendemain, 4 octobre, ils arrivèrent à leur navire, qu'ils trouvèrent sain et sauf, au lac Saint-Pierre. De là, ils descendirent au lieu appelé dans la suite *Trois-Rivières*. Ayant mis pied à terre sur celle des îles qui est la plus avancée dans le fleuve, Cartier y fit planter une croix, et continua sa route.

24. Le 11 octobre, l'expédition était de retour au hâvre de Sainte-Croix. Durant l'absence de Cartier, ceux de ses gens restés pour garder les deux navires qu'il y avait laissés, construisirent une espèce de retranchement garni de quelques pièces d'artillerie, afin de se défendre, en cas d'attaque de la part des naturels du pays.

25. Pendant l'hiver, les Français eurent beaucoup à souffrir, non-seulement du froid, auquel ils n'étaient pas accoutumés, mais encore du scorbut, dont ils furent presque tous atteints. Vingt-cinq en moururent, et les autres furent réduits à un tel état de faiblesse, qu'ils avaient presque perdu l'espérance de revoir la France, lorsqu'un sauvage leur procura un remède qui les ramena en peu de jours à la santé.

26. Au printemps suivant (1536), Cartier se rembarqua pour la France, avec deux de ses vaisseaux, abandonnant le troisième faute de bras pour le manœuvrer. Il arriva dans le port de Saint-Malo vers la mi-juillet. Peu avant son départ, le jour même de l'Invention de la Sainte-Croix, il avait fait planter dans son fort une belle croix, haute d'environ vingt-

---

23. Que firent Cartier et sa suite après leur visite à Hochelaga? —24. Quand rentrèrent-ils dans le hâvre de Sainte-Croix?—25. A quelle épreuve Cartier et ses gens furent-ils soumis pendant l'hiver? —26. Que fit Cartier au printemps?

cinq pieds ; sur le croisillon de laquelle paraissait un écusson aux armes de la France, avec cette inscription : FRANÇOIS I, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES FRANÇAIS, RÈGNE.

Informé des dispositions hostiles des sauvages de Stadaconé, Cartier s'empara de leur chef, Donnacona, et de plusieurs autres des principaux, et les emmena en France.

27. A son retour, Cartier trouva la France en guerre avec l'Espagne. Par suite, il s'écoula plus de quatre ans avant que François I put envoyer au Canada une troisième expédition.

CHAPITRE II.

De M. de Roberval, au marquis de la Roche, second vice-roi (1541-1578).

1. Le calme ayant été rendu à la France, François I ordonna une nouvelle expédition au Canada, et nomma Jean François de la Roque, sieur de Roberval, son lieutenant-général dans le pays de Canada.

2. Le commandement de la nouvelle expédition fut confié à Jacques-Cartier, avec le titre de Capitaine général et de Maître-pilote des vaisseaux. Cette expédition se composait de cinq navires, qui avaient été équipés à Saint-Malo. On n'attendait plus que Mr. de Roberval pour lever l'ancre ; mais, n'ayant pas encore reçu l'artillerie, les poudres et les munitions indispensables, il se détermina à rester en France, afin de hâter l'embarquement de ces objets. Après avoir fait la revue de tous les équipages, il dit à Cartier de prendre le devant. La flotte avait des vivres pour deux ans.

3. Cartier mit à la voile le 23 mai 1541, et arriva à Sainte-Croix le 23 août suivant. Les sauvages des

27. Dans quel état Cartier trouva-t-il la France à son retour?—1. Le calme ayant été rendu à la France, que fit François I?—2. A qui fut confié le commandement de la nouvelle expédition?—3. Quand Cartier mit-il à la voile?—Quand arriva-t-il à Sainte-Croix?

environs s'empressèrent de le visiter, spécialement celui qui avait succédé à Donnacona, en qualité de chef. En apprenant que celui-ci n'était plus de ce monde, il n'en parut pas fort affligé.

4. Voulant mettre ses navires en plus de sûreté qu'au hâvre Sainte-Croix, Cartier remonta le fleuve jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, qu'il trouva être un lieu plus sûr pour les vaisseaux, et plus convenable pour y commencer un établissement. Il plaça trois de ses navires dans la petite rivière, où ils étaient protégés par l'artillerie de deux forts qu'il avait fait construire. Il nomma la place *Charlesbourg-Royal.* Le 2 septembre, il renvoya en France les deux autres vaisseaux, pour faire connaître au roi ce qui avait été commencé et pour l'informer que Roberval n'était pas encore arrivé.

5. Après le départ des deux navires, Cartier fit apprêter deux barques et remonta une seconde fois à Hochelaga pour examiner les sauts, afin d'être mieux en état d'aller plus avant au printemps suivant. Il laissa la garde des forts et le commandement au vicomte de Beaupré.

6. A son retour à Charlesbourg-Royal, sur quelques signes d'hostilité de la part des sauvages, il se détermina à mettre les forts en bon ordre et à se tenir sur ses gardes.

7. Les molestations des sauvages et les retards de Mr. de Roberval, qui ne paraissait pas encore, découragèrent les colons; ce qui détermina Cartier, à l'ouverture de la navigation (1542), à se rembarquer pour la France avec tout son monde.

8. Arrivé à l'île de Terre-Neuve, Cartier y fit la rencontre de Mr. de Roberval, qui amenait trois gros navires, avec 200 personnes, tant hommes que femmes, parmi lesquels se trouvaient quelques gentilshommes.

---

4. Que fit Cartier, voulant mettre ses navires en plus de sûreté qu'au hâvre Sainte-Croix?—5. Que fit-il, après le départ des navires? —6. Quelle attitude prit-il à son retour à Charlesbourg-Royal?—7. Quelle détermination prit-il, à l'ouverture de la navigation?—8. Quelle rencontre fit-il à l'île de Terre-Neuve?

Il rapporta à M. de Roberval qu'il n'avait pu, avec sa petite bande, résister aux sauvages qui l'incommodaient continuellement. Et, malgré les vives instances de M. de Roberval, il ne put se décider à retourner en Canada. Afin de prévenir tout désagrément avec le lieutenant-général, Cartier leva l'ancre secrètement la nuit suivante, et regagna la Bretagne.

9. Le sieur de Roberval arriva devant Charlesbourg-Royal au mois de juillet. Il commença aussitôt à faire construire les bâtiments nécessaires pour défendre et loger ses colons. Il bâtit un fort renfermant une tour, deux corps de logis, avec chambres, cuisines, offices, un four, des moulins et un puits. Le 14 septembre, il renvoya en France deux de ses navires, pour informer le roi de l'issue de son voyage, et pour en rapporter des vivres et des fournitures.

10. La petite colonie que venait d'amener M. de Roberval, fut bientôt soumise à une première épreuve. Soit par défaut d'aliments gras, soit par la sévérité du climat, le scorbut se déclara, et fit même de si grands ravages, que cinquante personnes en moururent. Ces colons, dont un grand nombre avaient été tirés des prisons de France, étaient peu propres à former une société modèle, digne du nom français. Aussi, M. de Roberval faisait-il peu de fond sur l'avenir de cette colonie.

11. Au commencement de juin 1543, le sieur de Roberval partit avec huit barques et soixante-dix hommes, pour visiter le Saguenay, laissant trente hommes à la garde du fort, sous la conduite du sieur de Royèze.

12. François I, ne pouvant envoyer les secours demandés par M. de Roberval, chargea Cartier, paraît-il, d'entreprendre un quatrième voyage au Canada, pour le ramener en France avec les tristes débris de

9. Quand le sieur de Roberval arriva-t-il devant Charlesbourg-Royal?—10. A quelle épreuve fut bientôt soumise la petite colonie que venait d'amener M. de Roberval?—11. Que fit le sieur de Roberval au commencement de juin 1543?—12. Quel ordre reçut Cartier peu après son retour en France?

sa colonie. D'ailleurs, le roi le jugeait plus utile à son service en France, étant alors en guerre avec Charles-Quint. Pour l'honneur de la France et du Canada, cette tentative de colonisation au moyen de ces malheureux, échoua complètement. Après le départ du sieur de Roberval, le Canada, pendant bien des années, ne fut plus visité que par des vaisseaux employés à la pêche ou au commerce des pelleteries.

13. Les découvertes de Jacques-Cartier, et les qualités personnelles qui l'ont distingué, doivent le placer à juste titre parmi les plus grands hommes de son siècle. Aux yeux de la Religion Catholique surtout, de laquelle il a si bien mérité, Jacques-Cartier, dit le savant abbé Faillon, est l'un des hommes qui l'ont servie le plus utilement, en frayant le premier aux hommes apostoliques, le chemin de ces terres auparavant inconnues. Le zèle de François I pour la conversion de ces pays barbares était digne d'être secondé par un homme aussi intrépide, aussi constant, aussi prudent, et surtout aussi religieux que le fut Jacques-Cartier. S'il pénétra le premier dans ces régions lointaines, s'il affronta avec tant de résolution la fureur des flots, s'il brava la cruauté et la perfidie de tant de peuplades, au milieu desquelles il passa deux hivers, s'il souffrit tant de privations, et endura avec tant de constance les rigueurs d'un froid si persévérant et si cruel, c'est qu'il trouva, dans sa foi vive et ardente, cette magnanimité de courage, cette force d'âme, cette sainte audace qui font les héros chrétiens.

14. Lorsque les Français firent la découverte du Canada, ils trouvèrent ce pays partout couvert d'épaisses forêts. Le climat était très-rigoureux en hiver, surtout dans la partie septentrionale; la transition du chaud au froid, et réciproquement, y était souvent très-subite; mais on y respirait un air salubre. Le poisson abondait dans les lacs et les rivières, et le gibier dans les forêts.

---

13. Quel portrait l'abbé Faillon fait-il de Cartier?—14. Comment les Français trouvèrent-ils le Canada lorsqu'ils en firent la découverte?

15. Les peuplades qui habitaient cette vaste contrée, différaient peu entre elles par le caractère, les mœurs et les usages. Elles appartenaient à trois races principales : Esquimaux, Algonquins et Hurons.

Les premiers, peuple faible et ressemblant à certains égards aux Lapons, déjà connus des Européens, occupaient principalement le Labrador, Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Les seconds, plus nombreux que les deux autres, se divisaient à peu près comme suit: 1° les Micmacs ou Souriquois, en Acadie; 2° les Abénakis, les Cannibas et les Malécites, dans le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine actuel; 3° les Betsiamites, au nord du fleuve St. Laurent et un peu à l'est de l'embouchure de la rivière Saguenay; 4° les Montagnais, qui habitaient la vallée du Saguenay et celle du lac St. Jean; 5° les Algonquins proprement dits, qu'on trouvait depuis le voisinage oriental de Stadaconé (Québec) jusqu'à l'ouest d'Hochelaga(Montréal); 6° les Attikamègues et les Têtes-de-Boules, sur les bords et aux sources du St. Maurice; 7° les Outaouais, qui habitaient les bords de la rivière qui porte leur nom; 8° les Nipissings, dans les environs du lac du même nom; 9° les Mistassins, qui habitaient les bords du grand lac Mistassini.

Les Hurons, qui habitaient la presqu'île située entre le lac Simcoe et la baie de Nataouasagué, sur le lac Huron, se divisaient, au nord du fleuve, en trois grandes tribus: 1° celle de l'Ours; 2° celle de la Roche; 3° celle de la Tortue.

Au sud du fleuve et des lacs Ontario et Érié, on trouvait les Iroquois, qu'on nomme aussi Hurons-Iroquois, parce qu'ils paraissent descendre des Hurons; ils comprenaient cinq tribus formant ensemble une vaste et puissante confédération; voici leurs noms: 1° Agnier, 2° Onnontagué, 3° Goyogouin, 4° Onneyouth, et 5° Tsonnonthouan.

15. Quelles peuplades habitaient alors le Canada?

CHAPITRE III.

Du marquis de la Roche, à la fondation de Québec (1578-1608).

SOMMAIRE.

1-3. Le marquis de la Roche.—4. Chauvin.—5. Le commandant de Chates.—6-.9. De Pontgravé et Samuel de Champlain. —10. M. de Monts.—11. Premiers établissements en Acadie.—12-15. Privilége de M. de Monts révoqué.

1. Le second lieutenant-général et vice-roi du Canada fut le marquis de la Roche, seigneur breton, qui reçut ses titres de Henri III, en 1578, lesquels furent confirmés par Henri IV, en 1598. Ce gentilhomme, très-zélé catholique, " poussé, " dit Champlain, " d'une sainte envie d'arborer l'étendard de Jésus-Christ dans ces terres, " voulut, avant d'armer une flotte, aller lui-même reconnaître le pays avec un seul navire, sur lequel il s'embarqua au printemps de 1598. Indépendamment de son équipage, il avait sur son navire une cinquantaine de repris de justice, n'ayant trouvé personne qui voulût le suivre, tant l'idée qui était restée du Canada aux Français était défavorable par tout le royaume.

2. Arrivé à l'île de Sable, M. de la Roche y débarqua ses cinquante colons, leur laissa des vivres et des marchandises, et leur promit de venir les reprendre aussitôt qu'il aurait trouvé sur la terre ferme un lieu favorable pour y former un établissement. Dans ce dessein, il se rendit du côté de l'Acadie ; mais au retour il fut surpris par un vent si violent, qu'en moins de douze jours il abordait en France. Les troubles qui agitaient alors le royaume le forcèrent d'abandonner ses projets du côté de l'Amérique.

3. Au bout de cinq ans, ayant ouï parler de l'aventure de ces malheureux, laissés dans l'île de Sable, et

1. Quel fut le second lieutenant-général et vice-roi du Canada ?—2. Que fit M. de la Roche, arrivé à l'île de Sable ?—3. Quelle mission reçut du roi le pilote Chédotel, quelques années après ?

touché de compassion, le roi ordonna au pilote Chédotel, qui se rendait à Terre-Neuve, de les recueillir en passant. Ce dernier ne trouva que douze de ces infortunés; ils portaient une longue barbe, de longs cheveux, et étaient couverts de peaux de loups marins.

4. La commission de M. de la Roche sur le Canada passa à Pierre Chauvin, capitaine de vaisseau, qui obtint en même temps le privilége exclusif de la traite des pelleteries. Le roi n'avait accordé ce privilége à Chauvin qu'à la condition qu'il fonderait une colonie en Canada et y établirait la religion catholique. Marchand et protestant, Chauvin s'occupa peu de ces deux dernières clauses. Après avoir fait deux voyages en Canada, le premier en 1599 et le second en 1600, il mourut en 1601, alors qu'il en projetait un troisième.

5. Le successeur de M. Chauvin fut le commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe, homme de beaucoup de mérite. Quoiqu'il fût déjà avancé en âge, il voulait consacrer ses dernières années au service de Dieu et de son pays. Il forma une compagnie composée de gentilshommes et de marchands, et confia la conduite des vaisseaux au sieur de Pontgravé, navigateur de St. Malo, chargé par le roi de continuer l'exploration du grand fleuve du Canada.

6. Le commandeur de Chates associa au sieur de Pontgravé Samuel de Champlain, gentilhomme de haute capacité et de grand mérite, né à Brouage, en Saintonge. Champlain avait servi deux ans et quelques mois comme officier de marine aux Indes occidentales, et ensuite dans le midi de la France, contre les Espagnols.

7. L'expédition partit de Honfleur le 15 mars 1603. Le voyage fut heureux. Laissant leur flotte à Tadoussac, où devait se faire la traite, Pontgravé et Cham-

---

4. A qui passa la commission de M. de la Roche sur le Canada?—5. Qui succéda à M. Chauvin? Quels moyens prit le commandeur de Chates pour fonder une colonie au Canada? A qui confia-t-il la conduite des vaisseaux?—6. Quel personnage le commandeur de Chates associa-t-il au sieur de Pontgravé?—7. Quel hâvre attira surtout l'attention de Pontgravé et de Champlain, à leur arrivée en Canada?

plain remontèrent le fleuve en chaloupe jusqu'au saut Saint-Louis, qu'ils ne purent franchir, et reprirent le chemin de Tadoussac, examinant soigneusement le pays, et recevant des indigènes tous les renseignements possibles sur le cours des principales rivières et sur l'intérieur du pays. Ils remarquèrent surtout le beau hâvre au milieu duquel s'avance le promontoire, dès lors connu sous le nom de Kébec.

8. Dans la relation de ce voyage, Champlain rapporte qu'ayant questionné les sauvages, il reconnut, comme l'avait déjà fait Jacques-Cartier, qu'ils avaient de Dieu les idées les plus tristes et les plus ridicules; et, à l'exemple de ce navigateur, il prit de là occasion de leur exposer, en abrégé, la foi catholique, sans omettre le culte des saints, l'un des points que combattaient alors les Huguenots.

9. A leur retour à Honfleur, en 1603, les sieurs de Pontgravé et de Champlain apprirent la mort du commandeur de Chates, qui n'avait pu accompagner l'expédition. La mort de cet homme si puissant, et en même temps si bien intentionné, fut une perte sérieuse pour le Canada, et un fâcheux contretemps pour de Pontgravé et de Champlain.

10. M. de Chates eut pour successeur Pierre du Gas, sieur de Monts, et gentilhomme calviniste. Henri IV lui confia, avec le titre de lieutenant général, celui de vice-amiral. Il lui permit aussi l'exercice de sa religion en Amérique, pour lui et pour les siens, pourvu toutefois qu'il y implantât la foi catholique, apostolique et romaine, et qu'il y établît une colonie.

11. M. de Monts conserva la compagnie formée par son prédécesseur, et l'augmenta même de plusieurs négociants. Il fréta quatre navires, et partit du Hâvre, le 7 mars 1604, accompagné de MM. de Champlain et de Poutrincourt. L'expédition portait plusieurs

8. Que remarque Champlain des sauvages qu'il questionna dans ce voyage ?—9. Quelle nouvelle Pontgravé et Champlain apprirent-ils, à leur retour à Honfleur ?—10. Quel fut le successeur de M. de Chates ? 11. Comment l'expédition de M. de Monts était-elle composée ? Où fut établie la colonie qu'elle portait ?

gentilshommes, des prêtres, des ministres protestants et cent vingt artisans et soldats, tant catholiques que protestants. Ils arrivèrent le 6 mai en vue de la Hève, en Acadie, et allèrent se fixer dans une petite île située à l'embouchure de la rivière des Etchemins (Sainte-Croix); mais le scorbut, causé par le manque d'eau douce, leur ayant enlevé trente-six personnes durant l'hiver, ils se rendirent à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis) au printemps de 1605, sous la conduite de M. de Monts. C'est le premier établissement durable formé par les Français dans le nord de l'Amérique, et, après Saint-Augustin, en Floride, le plus ancien dans cette partie du Nouveau-Monde.

12. Vers l'automne de 1605, M. de Monts laissa le commandement à M. de Pontgravé, et passa en France. Sur les plaintes que les pêcheurs bretons, basques et normands, portèrent au roi, le privilége exclusif des pelleteries qui avait été accordé à M. de Monts, fut révoqué. Ce dernier ne perdit cependant pas courage. Il fit un tra é avec M. de Poutrincourt, qui se chargea d'une expédition pour le printemps de 1606.

13. Ne voyant pas arriver de secours, la nouvelle colonie de Port-Royal se crut abandonnée; elle fit tant d'instances auprès de M. de Pontgravé, qu'il se décida à partir pour la France, ne laissant que deux hommes à la garde du fort. Il était à peine sorti de la baie, qu'il rencontra une chaloupe qui lui annonça l'arrivée de M. de Poutrincourt. M. de Pontgravé reprit donc le chemin de Port-Royal, où l'abondance avait été ramenée par les secours venus de France.

14. Cependant, de Poutrincourt ayant appris les nombreuses difficultés qu'avait à rencontrer M. de Monts, et se voyant, par là, privé de tout espoir de secours, se décida à retourner en France, 1607, et à abandonner provisoirement l'établissement de Port-Royal. Champlain était du nombre des passagers.

12. Que fit M. de Monts, vers l'automne de 1605?—13. Que fit la nouvelle colonie, ne voyant pas arriver de secours?—14. Quelle décision prit M. de Poutrincourt, en apprenant les difficultés qu'avait à rencontrer M. de Monts?

Les habitations des colons furent laissées à la garde des sauvages.

15. Pressé par le roi, M. de Poutrincourt prit de nouveau la mer, le 25 février 1610, conduisant avec lui un petit nombre d'honnêtes artisans; après un long voyage, il arriva à Port-Royal, où les sauvages le reçurent avec joie. Près de trois ans s'étaient écoulés depuis que Port-Royal avait été abandonné, et néanmoins de Poutrincourt trouva les habitations bien conservées.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE LA FONDATION DE QUÉBEC, A L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR (1608-1663).

CHAPITRE PREMIER.

De la fondation de Québec, à la formation de la Compagnie de Montmorency (1608-1621).

SOMMAIRE.

1. M. de Monts entreprend de former un établissement au Canada; départ de Champlain pour le Canada.—2-4. Fondation de Québec.—5-6. Champlain suit à la guerre les Hurons et les Algonquins.—7-8. Champlain retourne en France.—9-10. Retour de Champlain au Canada.—11. Arrivée des Jésuites en Acadie.—12. Champlain repasse en France.—13. Son retour à Québec.—14. Saint Saint-Louis.—15. Retour en France —16-20. Le prince de Condé, vice-roi.—21-23. Retour au Canada; arrivée des PP. Récollets.—24-25. Expédition contre les Iroquois.—26-34. Plusieurs voyages successifs de Champlain en France.—35. Le duc de Montmorency, vice-roi.—36. Champlain amène sa femme à Québec.

1. D'après l'avis de Champlain, M. de Monts obtint de Henri IV le privilége exclusif de la traite des pel-

15. Combien y avait-il de temps que les Français avaient quitté Port-Royal quand ils y revinrent?

1. Qu'est-ce que M. de Monts obtint de Henri IV, à la suggestion de Champlain? Qui est-ce qui commandait les deux navires que M. de Monts envoya au Canada?

leteries pendant un an, à commencer de Janvier 1608. Il voulut encore faire une tentative de colonisation. Aidé de ses associés, il fréta deux navires, qui partirent de Honfleur le 13 avril 1608, et arrivèrent à Tadoussac le 3 juin suivant. L'un des navires était commandé par de Pontgravé, et l'autre, par de Champlain. De Pontgravé s'arrêta à Tadoussac pour surveiller la traite des pelleteries, et de Champlain, destiné pour Québec, y arriva le 3 juillet.

2. Après avoir tout examiné attentivement, M. de Champlain ne trouva pas de lieu plus commode ni mieux situé pour l'établissement de M. de Monts, que la pointe appelée Kébec par les sauvages. Il ne pouvait choisir un site qui convint mieux à son dessein de créer et d'organiser une France nouvelle en Amérique. En effet, un vaste bassin, où plusieurs flottes peuvent mouiller en sûreté; des rivages bordés de rochers à pic ou parsemés de forêts; deux promontoires pittoresques (Lévis et le Cap-Diamant); la cascade de la rivière de Montmorency, une des plus belles du monde, justifient ce choix, et concourent à donner à Québec un aspect des plus imposants et des plus magnifiques.

3. M. de Champlain mit aussitôt ses hommes à l'ouvrage; les uns défrichaient; les autres sciaient des planches, creusaient des fossés et enlevaient les terres. En homme sage, il commença par construire un fort de pieux, où il fit élever un magasin pour mettre à couvert les marchandises et les provisions, et joignit au magasin trois corps de logis à deux étages; le tout défendu par un fossé de six pieds de profondeur et de quinze pieds de longueur, pour la plus grande sûreté de sa petite colonie.

4. Avant de s'attacher fermement au sol, cette petite colonie française qui venait de s'asseoir sur les bords du Saint-Laurent, devait essuyer bien des tem-

2. Quel lieu choisit Champlain pour l'établissement de M. de Monts?—3. Que fit d'abord construire Champlain pour mettre sa petite colonie en sûreté?—4. Par quelles épreuves dut passer cette petite colonie?

pêtes : elle devait être décimée par les maladies, se voir tourmentée par les sauvages, et attaquée par ses voisins de la Nouvelle-Angleterre. Pendant longtemps, elle parut sur le point de périr ; mais, avec l'aide de Dieu, elle prit vigueur et finit par se naturaliser sous le ciel rigoureux du Canada.

5. Au printemps de 1609, désirant connaître le pays, M. de Champlain suivit un parti d'Algonquins et de Hurons qui s'en allaient porter la guerre chez les Iroquois. La petite expédition était composée de soixante hommes, y compris M. de Champlain et deux français qui avaient voulu le suivre. La rencontre se fit le 29 juillet, vers les dix heures du soir, sur les eaux du lac auquel Champlain donna son nom. Les Iroquois se jetèrent au rivage et les alliés prirent le large. Le jour venu, les alliés descendirent à terre, ayant soin de bien cacher les français au milieu de leurs rangs pour ménager une surprise. Les Iroquois étaient environ deux cents, ayant à leur tête trois chefs. Les deux partis étant en face, à peu de distance l'un de l'autre, les alliés ouvrirent leurs rangs, et laissèrent le milieu libre à Champlain. Celui-ci, portant à l'épaule son arquebuse chargée de quatre balles, fit feu sur un des chefs, qui tomba mort avec un de ses compagnons, tandis qu'un troisième iroquois était mortellement blessé. Les alliés poussèrent de grands cris de joie, et firent une décharge générale de leurs flèches, sans beaucoup d'effet. Un des deux français qui s'étaient jetés derrière des arbres, abattit à son tour quelques ennemis. Les Iroquois voyant que leurs boucliers ne pouvaient les garantir des balles, furent saisis d'épouvante et ne songèrent plus qu'à fuir. Outre les guerriers tués, les Iroquois perdirent dix ou douze hommes, qui furent faits prisonniers, et qu'on réserva pour les plus horribles tourments.

Cette attaque des Français contre une des trois grandes nations qui se partageaient alors le pays, fut le commencement, et probablement la cause des

5. Que fit Champlain, au printemps de 1609, désirant connaître le pays?

hostilités que, pendant un siècle, ces dernières firent sans interruption contre les habitants du Canada.

6. Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, M. de Monts, resté à Paris, était en butte à la jalousie des marchands bretons, basques, normands, etc., qui firent tant, que, pour la seconde fois, sa commission fut révoquée.

7. En apprenant la révocation de la commission de M. de Monts, M. de Champlain repassa en France, en compagnie de M. de Pontgravé, pour savoir à qui appartenait l'habitation de Québec, construite aux frais communs de M. de Monts et de ses associés. Il laissa le commandement de la colonie au capitaine Pierre Chauvin.

8. Le roi Henri IV reçut très-favorablement M. de Champlain. Il écouta avec plaisir le récit de ses expéditions, et les détails sur la situation de la Nouvelle-France. M. de Champlain présenta au monarque une ceinture travaillée en poil de porc-épic.

9. Ne voulant pas abandonner l'établissement de Québec, la compagnie de M. de Monts fit armer deux navires dont elle remit le commandement à MM. de Pontgravé et de Champlain, qui mouillèrent à Tadoussac, le 26 mai 1610. De Pontgravé était chargé de la traite des pelleteries; et de Champlain, du gouvernement de la colonie et de la découverte du pays.

10. M. de Champlain retrouva sa petite colonie de Québec pleine de santé. Comme à Tadoussac, il y était attendu par nombre de sauvages qui lui firent le plus chaleureux accueil, et l'engagèrent à aller combattre de nouveau les Iroquois. Il partit en effet de Québec le 14 de juin. A son passage aux Trois-Rivières, il y trouva les Montagnais, qui le suivirent, et avec lesquels il arriva, le 19, à une île peu dis-

6. Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, que faisait M. de Monts, resté à Paris.—7. En apprenant la révocation de la commission de M. de Monts, que fit Champlain?—8. Comment Champlain fut-il reçu du roi Henri IV?—9. Que fit la compagnie de M. de Monts, ne voulant pas abandonner l'établissement de Québec?—10. Dans quel état Champlain retrouva-t-il sa petite colonie de Québec?

tante de l'embouchure de la rivière des Iroquois. Quatre cents Hurons et Algonquins devaient l'attendre à l'entrée de cette rivière.

Les Algonquins et les Montagnais s'étaient portés en avant avec précipitation. Sans attendre les Français, ils avaient attaqué les retranchements des Iroquois. Ayant été chaudement reçus, ils étaient sur le point de battre en retraite. L'apparition de Champlain et des quatre français qui l'avaient suivi, leur rendit le courage; ils recommencèrent le combat, qui bientôt fut des plus opiniâtres. Champlain lui-même fut blessé d'une flèche. Bientôt, la poudre manquant, on donna l'assaut aux retranchements des ennemis. L'arrivée du brave Des Prairies et de quelques autres français, avec des munitions, acheva la déroute des Iroquois. Ils furent presque tous tués ou faits prisonniers.

11. En 1611, le 12 juin, les Pères Masse et Biart, Jésuites, arrivèrent à Port-Royal, pour apprendre la langue des naturels du pays, et leur prêcher l'Évangile.

12. Ayant appris la mort tragique de Henri IV, arrivée en 1610, Champlain repassa immédiatement en France, laissant le commandement au sieur Duparc.

13. Au printemps de 1611, M. de Monts et ses associés, voulant faire un dernier effort pour maintenir leur privilége, armèrent quelques vaisseaux; et Champlain, ainsi que Pontgravé, repartit pour le Canada.

14. A son retour à Québec, M. de Champlain conçut le projet de bâtir un fort au-dessous du saut Saint-Louis, pour assurer ses découvertes et protéger le commerce. Le 20 mai, il partait de Québec afin de donner suite à ce projet, et trouvait un endroit propre à ses desseins, au lieu même où, trente ans plus tard, on bâtit les premières maisons de Montréal; il nomma ce lieu Place-Royale.

---

11. En quelle année les Jésuites arrivèrent-ils en Acadie?—12. Que fit Champlain, ayant appris la mort tragique de Henri IV?—13. Que firent M. de Monts et ses associés au printemps de 1611?—14. Quel projet conçut M. de Champlain, à son retour à Québec?

15. Champlain rejoignit ensuite de Pontgravé, qui était descendu à Tadoussac, et s'embarqua pour la France, le 11 août, sur un navire de La Rochelle, où il arriva le 10 septembre 1611. Il s'occupa aussitôt à chercher un protecteur capable de soutenir à la cour les intérêts de sa colonie.

16. Depuis la mort de Henri IV, M. de Monts avait perdu le crédit qu'il y possédait auparavant, et s'était retiré à Pons, dont il était gouverneur. Champlain s'adressa alors à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui, par zèle pour la Religion, accepta l'offre qu'on lui faisait. Ce prince obtint de la reine régente, Marie de Médicis, des lettres qui lui conféraient l'autorité nécessaire pour maintenir l'établissement de Québec, et nomma Champlain son lieutenant, par commission du 15 octobre 1612.

17. Charles de Bourbon étant mort quelques semaines après sa nomination, son neveu, le prince Henri de Condé, voulut bien accepter sa place. Il fut nommé vice-roi de la Nouvelle-France, et en continua la lieutenance à Champlain. Celui-ci n'ayant pu former une association, et ne voulant pas perdre les pelleteries de l'année courante, repartit pour le Canada avec un simple passe-port du prince pour quatre vaisseaux, à la condition qu'on lui fournirait les hommes qui lui seraient nécessaires, pour l'aider soit à la poursuite de ses découvertes, soit à l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite aux sauvages, en 1611, de les secourir contre leurs ennemis.

18. Champlain arriva à Québec le 7 mai 1613, après une absence de près de deux ans. Il trouva tous les hommes de l'établissement en bonne santé. Peu après, il se rendit au saut St. Louis, où il espérait rencontrer les sauvages de l'Ouest.

19. Désirant explorer les pays de l'Ouest, Champlain

---

15. Où alla ensuite Champlain? Quelle fut l'occupation de Champlain à son retour en France?—16. A qui Champlain s'adressa-t-il alors? —17. Qui succéda à Charles de Bourbon, mort quelques semaines après sa nomination?—18. Quand Champlain arriva-t-il à Québec?— 19. Que fit-il, désirant explorer les pays de l'ouest? De retour au saut Saint-Louis, que fit-il?

résolut de remonter l'Outaouais, ou grande rivière des Algonquins, et pénétra jusque vers ses sources. De retour au saut St. Louis, il fut bientôt convaincu qu'il n'aurait rien à faire dans le pays pendant l'hiver. Il résolut donc d'aller en France, où sa présence pouvait être utile aux intérêts de sa colonie; et, le 26 août, il s'embarqua à Tadoussac pour Saint-Malo.

20. A son retour en France, Champlain se rendit à Fontainebleau, où étaient alors le roi et le prince de Condé. Il leur rendit compte de son voyage, et leur fit agréer le projet de former une bonne et puissante compagnie dont les ressources permettraient de poursuivre et d'améliorer les entreprises déjà commencées. Après de nombreuses difficultés, la compagnie dite de Rouen ayant été constituée pour onze années, fut approuvée et autorisée par le roi et par le prince de Condé.

21. Après la formation de la compagnie dont nous venons de parler, Champlain songea à mettre à exécution le projet qu'il avait formé depuis longtemps, de conduire avec lui des missionnaires, pour raviver et soutenir la foi des Français, ainsi que pour prêcher les vérités de l'Evangile aux nations infidèles de l'Amérique.

22. M. de Champlain repartit de Honfleur, pour la Nouvelle-France le 24 avril 1615, emmenant quatre Pères Récollets. Il mouilla, le 25 mai, devant Tadoussac, et, peu après, il arriva à Québec. Ces religieux Récollets étaient les Pères Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique du Plessis. La compagnie s'engagea à leur fournir tout ce qui était nécessaire.

23. Le Père Jean Dolbeau s'arrêta à Québec. Il se concerta avec Champlain pour l'érection d'une petite chapelle et d'une maison pour y recevoir les religieux. L'emplacement choisi était près du lieu où est, à la

---

20. Que fit Champlain à son retour en France?—21. Que fit-il après la formation de la Compagnie dont nous venons de parler? —22. Quand repartit-il pour la Nouvelle-France?—23. Quel Père s'arrêta à Québec? Où allèrent les autres Pères?

basse-ville, l'église Notre-Dame-des-Victoires. La chapelle étant terminée, le 26 juin 1615, le Père Dolbeau y célébra, au son de l'artillerie, la première messe qui eût été dite, en cet endroit, depuis les voyages de Cartier. Impatients d'exercer leur zèle pour le salut des sauvages, les Pères Jamay et Le Caron se rendirent au saut Saint-Louis.

24. Peu de temps après son arrivée à Québec, 1615, Champlain partit pour le saut Saint-Louis, où il trouva des Hurons qui l'engagèrent dans une nouvelle expédition contre les Iroquois. Ayant été grièvement blessé, il fut obligé d'hiverner au milieu des Hurons et loin de sa colonie. Il profita de sa mésaventure pour mieux connaître les Hurons et pour apprendre leur langage. Il découvrit les lacs Ontario, Huron et Nipissing.

25. A l'ouverture de la navigation, Champlain partit pour Québec, où il arriva le 11 juillet 1616. Il était accompagné du Père Le Caron et de quelques sauvages. Toute la colonie, qui l'avait cru mort, se réjouit de le voir revenir plein de vie et d'ardeur.

26. Champlain partit de Québec, le 20 juillet, accompagné des Pères Jamay et Le Caron, pour aller prendre le vaisseau de Pontgravé, à Tadoussac, qui mit à la voile le 3 août, et arriva à Honfleur, le 10 septembre 1616. A son arrivée en France, il trouva les intérêts de la colonie fort compromis : le prince de Cordé, vice-roi du Canada, venait d'être arrêté et enfermé à la Bastille pour avoir pris les armes contre le souverain.

27. Les deux Pères Récollets qui avaient consenti à accompagner Champlain, à dessein de soutenir ses mesures et de l'aider à plaider la cause de la colonie, durent lui écrire, quelque temps après, en Normandie, pour lui faire connaître l'inutilité de leur peine, et leur extrême chagrin de se voir si mal accueillis.

---

24. Que fit Champlain peu de temps après son arrivée à Québec? —Quel fut le résultat de cette expédition?—25. Que fit Champlain à l'ouverture de la navigation?—26. Demeura-t-il longtemps à Québec? —27. Que durent faire les deux Pères Récollets qui l'avaient accompagné en France?

Néanmoins, dans l'espérance de profiter des occasions qui pourraient s'offrir pour servir le Canada à la cour et ailleurs, le Père Jamay resta en France, et fut remplacé dans sa charge par le Père Le Caron, qui retourna à Québec, et conduisit avec lui le Père Paul Huet.

28. Au printemps de 1617, pendant que les associés étaient en querelle, Champlain repartit pour le Canada. Son embarquement était plus considérable que les précédents; et il faisait surtout une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert, qui emmenait avec lui toute sa famille, pour s'occuper de la culture du sol. La traversée fut très-longue et très-dangereuse, et l'on n'arriva au port qu'après avoir épuisé presque toutes les provisions. Pour surcroît d'embarras, la disette était à Québec.

29. D'année en année, dit l'abbé Ferland, les mêmes difficultés poursuivaient le fondateur de Québec. En France, tracasseries, lésineries, délais, du côté des associés; jalousies, procès, empiètement, de la part des marchands étrangers à la compagnie; indifférence de la cour, qui ne pouvait, ni ne voulait s'occuper de ces possessions lointaines; sur mer, des voyages longs, pénibles, et souvent dangereux; en Amérique, la disette et les maladies parmi les Français, la légèreté et la malveillance des nations indigènes: voilà les épreuves sans cesse renaissantes, que Champlain était condamné à subir dans l'accomplissement de sa noble mission. Et cependant, sa foi au succès de son œuvre était si ferme, son désir de fonder un empire français en Amérique, et d'appeler les nations sauvages à la religion chrétienne et à la civilisation, était si ardent et si persévérant, que rien ne pouvait ébranler son dévoûment, ni diminuer sa confiance dans la protection de Dieu.

30. Dès l'automne de cette même année, 1617 Champlain retourna en France, accompagné du Père Jean Dolbeau, pour tâcher d'éclairer les principaux

28. Quand Champlain repartit-il pour le Canada?—29. Que dit l'abbé Ferland des épreuves qu'eut à subir le fondateur de Québec? —30. Que fit Champlain dès l'automne de la même année?

associés de la compagnie sur leurs véritables intérêts.

31. Durant cet hiver, la petite colonie fut menacée d'une destruction complète. Les sauvages alliés des Français prétendirent avoir reçu d'eux quelque sujet de mécontentement, et résolurent de s'en débarrasser. Ils commencèrent par décharger leur fureur sur deux de ces derniers, qu'ils tuèrent à coups de hache. Le meurtre ayant été découvert, les sauvages recommencèrent à craindre la vengeance des Français. Pour en prévenir les effets, ils montèrent aux Trois-Rivières, et tinrent, au nombre de 800, un grand conseil, dont le résultat fut qu'ils prendraient les colons de Québec, et leur couperaient à tous la gorge. Mais l'un d'eux, nommé Laforière, qui témoignait de la sympathie aux religieux Récollets, donna avis du complot au Frère Pacifique Du Plessis, qui fit aussitôt avertir les Français retranchés dans le petit fort de Québec, qui était de bois assez mal en ordre. Les sauvages se voyant découverts, crurent qu'il valait mieux recourir aux voies de conciliation. Ils députèrent à Québec pour constater que le meurtre était le fait de quelque particulier sans aveu. A cause de sa faiblesse, la colonie ne put en tirer vengeance ; pourtant elle exigea des otages.

32. Pendant ce temps, Champlain employait en France tout son crédit et celui de ses amis, pour arracher à la compagnie des secours plus abondants. Depuis des années, il ne faisait qu'aller et venir de Québec en France, pour en tirer des secours, qu'on ne lui fournissait presque jamais tels, à beaucoup près, qu'il les demandait.

33. Trouvant en Champlain un censeur incommode, la compagnie essaya de lui enlever le commandement de la colonie. D'un caractère franc, loyal et honnête, il ne ménageait, en effet, aucun reproche à la compagnie, au sujet de sa conduite. Elle eût voulu quelqu'un plus souple et plus traitable.

---

31. Quel danger courut la petite colonie durant l'hiver?—32. Que faisait Champlain en France?—33. Que tenta la compagnie à l'égard de Champlain?

34. Au printemps de 1620, les Récollets de Québec jetèrent les fondements de leur couvent de Notre-Dame-des-Anges.

35. La même année, le prince de Condé céda sa vice-royauté au duc de Montmorency, amiral de France, lequel nomma Champlain son lieutenant-général dans la Nouvelle-France. Le nouveau vice-roi engagea celui-ci à se rendre à Québec, pour y fortifier l'habitation et la mettre à l'abri d'une attaque.

36. Champlain repassa en Canada au printemps de 1620; il arriva à Québec vers le commencement de juillet. Persuadé que cette fois, la colonie allait prendre une nouvelle face, il emmena sa femme et plusieurs personnes qu'il avait engagées à le suivre; puis il fit réparer les logements et construire le fort et le château Saint-Louis: précaution sage, car la population résidente n'eût pu résister à une attaque un peu sérieuse, puisque, pendant l'hiver de 1620-21, il n'y avait à Québec que soixante personnes, en comptant hommes, femmes, enfants et religieux.

---

34. Que firent les Récollets de Québec, au printemps de 1620?—35 Que fit le prince de Condé en 1620, touchant sa vice-royauté de la nouvelle-France?—36. Quand Champlain repassa-t-il en Canada?

CHAPITRE II.

De la formation de la Compagnie de Montmorency, à la restitution à la France du Canada et de l'Acadie (1621-1632).

SOMMAIRE.

1-2. Compagnie de Montmorency; discussions entre l'ancienne et la nouvelle compagnie.—3-5. Leur union.—6-8. Un parti d'Iroquois attaque le couvent des Récollets.—9. Champlain reconduit sa famille en France.—10. Le duc de Ventadour, vice-roi.—11. Arrivée des PP. Jésuites en Canada.—12-13. Champlain retourne à Québec, et fait reprendre les travaux négligés.—14. Compagnie des Cent-Associés.—15-16. Ses priviléges et ses obligations.—17. Entreprise des Anglais contre Québec.—18-19. David Kertk s'empare de Tadoussac.—20-22. Prise de Québec par les Kertk.

1. Sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen, le duc de Montmorency en établit une autre en 1621, pour faire opposition à la première, et dans l'espérance que cette nouvelle compagnie serait plus fidèle aux engagements qu'elle prit à son tour. Les chefs de la nouvelle association étaient les sieurs Guillaume de Caen, et son neveu, Emery de Caen.

2. En accordant à la compagnie de Rouen un privilége pour la traite des pelleteries, le roi avait obligé les associés : 1° à entretenir le fort et l'habitation de Québec ; 2° à bâtir de nouveaux forts quand il serait nécessaire ; 3° à soutenir un corps de missionnaires dans la Nouvelle-France ; 4° à y envoyer des cultivateurs, des ouvriers, des artisans ; 5° enfin, à maintenir des officiers et des soldats en nombre suffisant pour la protection des Français et des Sauvages alliés. Mais ces engagements furent négligés.

3. Les deux compagnies ne furent pas longtemps

1. En 1621, que fit le duc de Montmorency sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen?—2. A quoi le roi avait-il obligé les associés de la compagnie de Rouen?—3. Les deux compagnies furent-elles longtemps en désaccord?

en désaccord ; car, peu de temps après, il arriva de France un arrêt du Conseil qui réglait les différends survenus entre elles. Cet accord des deux compagnies ne procura cependant en rien l'avancement de la colonie. Il fut aisé à Champlain de reconnaître qu'il rencontrait les mêmes obstacles qu'auparavant, tant pour attirer des colons dans le pays, que pour y construire un fort de défense.

4. Ayant à se plaindre des deux compagnies, Champlain résolut de s'adresser au roi lui-même. Comme sa présence était nécessaire à Québec, il choisit pour cette fin le Père Georges Le Baillif, récollet, venu en 1620. C'était un homme distingué par sa naissance, remarquable par son mérite personnel, et possédant l'estime de Louis XIII. Ce Père obtint, entre autres choses, un arrêt du Conseil d'État, qui réunissait les deux compagnies en une seule, et qui accordait à la compagnie de Montmorency le privilége de la traite. Au printemps de 1622, les discussions étaient terminées, et la paix était faite entre les deux compagnies rivales.

5. Dans l'automne de 1621, Champlain renvoya en France deux familles qui n'avaient encore rien fait sur leurs terres, bien qu'elles fussent dans le pays depuis plus de deux ans. Dans le temps où il éloignait tous ceux qui, par leurs désordres ou par leur paresse, étaient devenus une charge pour le pays, il assurait la sécurité des autres par de sages règlements ; à cet effet, le 12 septembre 1621, il publia quelques ordonnances propres à maintenir dans le respect ceux qui auraient pu être tentés de troubler l'ordre.

6. Pendant l'hiver de 1621-22, Champlain conclut de nouvelles alliances avec quelques tribus sauvages. A cette nouvelle, les Iroquois se mirent en campagne en plusieurs partis ; l'un d'eux attaqua les Français au saut Saint-Louis ; l'autre se rendit à Québec ; il y attaqua l'établissement des Récollets sur les bords de

4. Quelle résolution prit Champlain ayant à se plaindre des deux compagnies ?—5. Quelle mesure prit-il dans l'automne de 1621 ?—6. Que fit-il pendant l'hiver de 1621-22 ? Que firent les Iroquois à cette nouvelle ?

la rivière Saint-Charles, où il y avait un petit fort. Ils furent repoussés avec une perte de sept ou huit des leurs, par quelques Français et par des sauvages alliés.

7. En 1623, arrivèrent à Québec, le Père Nicolas Viel et le Frère Gabriel Sagard, premier historien des missions huronnes. Ils furent envoyés tous deux au pays des Hurons, sous la conduite du Père Le Caron.

8. L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse célébrée en exécution d'un vœu fait en l'honneur de St. Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi pour premier patron de la Nouvelle-France.

9. Voyant que la compagnie, non contente de laisser le pays sans défense, négligeait encore de pourvoir Québec des vivres nécessaires, Champlain se détermina à reconduire sa femme en France. Il partit de Québec le 15 août 1624, après avoir instamment recommandé, non-seulement les travaux de l'habitation, mais encore ceux du fort Saint-Louis. Il laissa le commandement, en son absence, au sieur Émery de Caen, qui était en même temps le principal commis de la colonie.

10. Fatigué des querelles qui s'élevaient continuellement entre les deux parties de la compagnie du Canada, le duc de Montmorency céda sa vice-royauté au duc de Ventadour. Henri de Lévis, duc de Ventadour, neveu du duc de Montmorency, était retiré de la cour, et avait même reçu les ordres sacrés. Il ne se chargeait des affaires de la Nouvelle-France que pour favoriser la conversion des sauvages. Aussi, accueillit-il favorablement le projet d'envoyer des Jésuites au secours des Pères Récollets, qui en avaient fait eux-mêmes la demande.

---

7. Quels nouveaux ouvriers apostoliques arrivèrent à Québec en 1623 ?—8. Par quel événement fut marquée, à Québec, l'année 1624 ? —9. Quel détermination prit Champlain, voyant que la compagnie négligeait la petite colonie ? A qui laissa-t-il le commandement en son absence ?—10. Que fit le duc de Montmorency fatigué des querelles continuelles entre les deux parties de la compagnie du Canada ?

11. Les premiers Jésuites qui vinrent au Canada, furent les Pères Charles Lalemant, Jean de Brebeuf, Edmond Masse, et deux frères coadjuteurs. Ces Pères, accompagnés du Père Joseph de la Roche-Daillon, récollet, arrivèrent à Québec en 1625. Mais ils s'aperçurent bientôt qu'on avait travaillé à exciter des préjugés contre eux. De Caen les engageait à retourner en France, lorsque les Récollets vinrent leur offrir généreusement l'hospitalité, jusqu'à ce qu'ils se fussent construit un logement.

12. A la nouvelle que de Caen inquiétait les catholiques de Québec jusqu'à vouloir les obliger d'assister aux prières des Huguenots M. de Champlain, retenu en France pour les affaires du Canada et les siennes propres, porta des plaintes au roi. Le sieur de la Ralde fut alors nommé pour remplacer le sieur de Caen.

13. A son retour à Québec, en 1626, Champlain trouva l'habitation et le fort Saint-Louis dans l'état où il les avait laissés deux ans auparavant. Il fit achever le magasin, et, considérant que le fort commencé était bien petit pour servir de retraite aux habitants de Québec, en cas d'attaque, il résolut, nonobstant la mauvaise volonté de la compagnie, de le démolir et de construire à sa place un fort plus spacieux.

14. Le roi Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la compagnie ne remplissait pas ses engagements, résolurent de la supprimer et d'en former une nouvelle qui donnât enfin naissance à une colonie française catholique, selon le dessein de François I. En conséquence, une nouvelle compagnie connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, fut formée le 29 avril 1627. Elle était composée du Cardinal de

---

11. Quels furent les premiers Jésuites qui vinrent au Canada ?—12. Que fit Champlain à la nouvelle de la conduite de de Caen envers les catholiques de Québec ?—13. Dans quel état Champlain trouva-t-il la colonie à son retour à Québec, en 1626 ? Que fit-il alors ?—14. Que firent le roi Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la compagnie ne remplissait pas ses engagements ? Quand fut formée la compagnie des Cent-Associés ?

Richelieu, du maréchal d'Effiat, du sieur de Roquemont, du commandeur de Rasilly, de M. de Champlain et de plusieurs autres personnes distinguées par leur naissance ou par leurs richesses.

15. La nouvelle compagnie s'obligea à faire passer deux ou trois cents hommes dans la Nouvelle-France, dès l'année 1628, et à continuer d'en envoyer annuellement, afin qu'au bout de quinze ans la colonie renfermât au moins 4000 Français catholiques. La compagnie devait: 1° loger, nourrir et entretenir les nouveaux colons pendant trois ans; 2° leur distribuer des terres défrichées et des grains pour les premières semences; 3° enfin, pourvoir pendant quinze ans à la subsistance des ministres de la religion et à l'entretien du culte.

16. En retour des dépenses que la compagnie aurait à encourir, le roi lui accordait la concession à perpétuité du Canada et de la Floride, avec leurs dépendances, sous la réserve de foi et hommage, avec une couronne d'or du poids de huit marcs, à chaque mutation de roi, et la confirmation des principaux officiers de justice. Le roi accordait aussi à la même compagnie le pouvoir de fabriquer des armes, de fortifier les places nécessaires à la conservation du pays, de distribuer les terres aux conditions qu'elle jugerait à propos, ainsi que la jouissance exclusive, non-seulement de la traite des pelleteries, mais encore, et pendant quinze ans, celle de tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve, cependant, de la pêche de la morue et de celle de la baleine, qui devaient être libres à tous les Français.

17. Presque aussitôt après cette puissante organisation, qui donnait de si belles espérances pour l'avenir de la colonie, la guerre se déclara entre la France et l'Angleterre. Celle-ci envoya aussitôt une

15. A quoi s'obligea la nouvelle compagnie?—16. Quels avantages le roi accordait-il à la compagnie, en retour des dépenses qu'elle avait à encourir?—17. Qu'arriva-t-il presque aussitôt après cette organisation qui donnait de si belles espérances pour l'avenir de la colonie? Quelle fut le résultat de la guerre?

flotte de dix-huit vaisseaux, commandée par David Kertk, calviniste français, pour s'emparer de la Nouvelle-France.

Il est incontestable que David Kertk avec ses deux frères Louis et Thomas, et les autres chefs de cette expédition, étaient des calvinistes français et d'autres mécontents qui, s'étant réfugiés en Angleterre, se donnèrent à cette nation pour faire la guerre à la France, leur patrie.

18. David Kertk s'empara d'abord de Port-Royal et de Tadoussac. Il envoya ensuite une chaloupe à Québec, où elle arriva le 10 juillet 1628, portant à Champlain une lettre dans laquelle il était invité à rendre ce fort et l'habitation de cette place. Celui-ci répondit avec honnêteté et dignité, mais en même temps avec assurance: "Ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde; et, sachant très-bien que rendre un fort et habitation en l'état où nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi,...je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans d'abord voir l'essai de vos canons, approches....Nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir et empêcher, si nous pouvons, les prétentions que vous avez eues sur ces lieux." Le refus ferme de Champlain engagea les ennemis à renoncer au dessein de déloger les Français. Toutefois, s'ils eussent attaqué Québec, ils l'auraient pris assez facilement, car il ne s'y trouvait plus que cinquante livres de poudre à canon, et les provisions de toute espèce manquaient.

19. Sur le refus de Champlain, Kertk prit le parti de surprendre la flottille chargée de vivres, que la nouvelle compagnie envoyait au secours de Québec. Cette

18. De quelles places Kertk s'empara-t-il d'abord? Que fit-il ensuite?—19. Sur le refus de Champlain, quel parti prit alors Kertk?

flottille, commandée par de Roquemont, dut, après six heures de combat, se rendre à l'amiral Kertk. Sa destruction entraînait nécessairement les suites les plus fâcheuses pour la colonie.

20. En 1629, une escadre anglaise, commandée par les frères Kertk, se présenta devant Québec, et M. de Champlain, n'ayant encore reçu aucun secours de France, fut obligé de se rendre. En apprenant l'arrivée de cette escadre, Champlain avait convoqué une assemblée des principaux de la colonie pour délibérer de concert sur le parti à prendre ; il y fut arrêté que, dans l'impuissance où l'on était de se défendre, on chercherait à obtenir la meilleure composition que l'on pourrait. Champlain obtint, en effet, une composition honnête et raisonnable. Il fut permis aux Français de sortir avec leurs armes, leurs habits et les pelleteries qui leur appartenaient en propre ; aux soldats, d'emporter chacun leurs habits et une robe de castor, et aux religieux, leurs robes et leurs livres, en leur promettant à tous de les conduire en Angleterre, et de là en France.

21. Le lendemain de la capitulation, 20 juillet, le capitaine Louis Kertk prit possession de la place et traita Champlain avec beaucoup d'égards. Il offrit sa protection et pleine liberté à deux ou trois familles françaises établies à Québec, si elles voulaient rester dans le pays. C'est que Louis Kertk était français de naissance, homme affable et très-poli. Champlain et les Jésuites partirent avec Thomas Kertk pour Tadoussac, où ils préféraient attendre le départ de la flotte pour l'Europe. David Kertk reçut Champlain avec politesse.

22. A son arrivée en Angleterre, le 20 octobre 1629, Champlain apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec. Il se rendit chez l'ambassadeur

20. Qu'arriva-t-il en l'année 1629 ?—21. Qu'eut lieu le lendemain de la capitulation ?—22. Qu'apprit Champlain à son arrivée en Angleterre ? Où se rendit-il ?

français, auquel il présenta un mémoire de ce qui s'était passé, et l'original de la capitulation de Québec. Mais il s'écoula plus de deux ans avant que la difficulté fût réglée.

CHAPITRE III.

De la restitution à la France, du Canada et de l'Acadie, à la formation de la compagnie de Montréal (1632-1640).

SOMMAIRE.

1-3. Le Canada est restitué à la France.—4. Champlain gouverneur.—4. Établissement des Trois-Rivières.—5-7. Collége des Jésuites.—8-9. Mort de M. de Champlain ; son éloge.—10-11. M. de Montmagny, son successeur.—12-13. Fondation de Sillery.—14-15. Fondation de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines.—16. Les Iroquois attaquent les Hurons et les Algonquins.

1. Peu après l'arrivée de Champlain à Paris, en 1629, le gouvernement français envoya en Angleterre demander la restitution du Canada et de l'Acadie. Le 29 mars 1632, un traité entre les deux couronnes fut conclu à St. Germain en Laye, en vertu duquel le roi d'Angleterre promettait de restituer à sa majesté très-chrétienne tous les lieux occupés par les Anglais dans la Nouvelle-France.

2. La compagnie des Cent-Associés rentrait alors dans tous ses droits. On songea d'abord à envoyer Champlain pour reprendre possession du Canada ; mais la compagnie n'avait ni vaisseaux pour faire le voyage, ni fonds pour en obtenir. Ainsi, l'on crut qu'il valait mieux charger de cette affaire Guillaume de Caen, qui, à de grandes richesses, joignait la modération. D'ailleurs, comme la prise de Québec par les Anglais lui avait causé de grands dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer

1. Que fit le gouvernement français, peu après l'arrivée de Champlain à Paris ? Quel en fut le résultat ?—2. Qui fut d'abord chargé de reprendre possession de Québec ?

ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Émery de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant, non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie.

3. Québec fut remis aux Français le 13 juillet 1632. Il y avait déjà près de trois ans que les Anglais s'en étaient emparés. Les Français restés dans le pays avaient trouvé ce temps bien long; aussi, furent-ils remplis de joie, lorsqu'à la place du pavillon anglais, ils virent flotter le drapeau blanc. Depuis le départ de Champlain, ils avaient été privés de secours religieux et même maltraités par leurs compatriotes protestants, qui étaient passés au service de l'ennemi.

4. Connaissant le zèle et l'expérience de Champlain, la compagnie lui confia de nouveau le gouvernement de la Nouvelle-France, avec des pouvoirs plus amples qu'auparavant. Il fit voile de Dieppe, le 23 mars 1633; sa flottille portait environ 200 personnes, tant matelots que colons, avec des marchandises, des armes et des munitions en abondance; parmi les passagers étaient les RR. Pères Masse et de Brebœuf. La petite flotte mouilla devant Québec le 23 mai. Grande fut la joie des habitants du pays, quand ils virent arriver le fondateur de la colonie; car tous connaissaient et admiraient son dévoûment et son noble caractère.

5. Pour ôter aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec, afin d'y trafiquer avec les Anglais, Champlain établit un poste de traite sur un îlot, auquel on donna le nom de Richelieu. Cet îlot est situé en haut du rapide qui porte ce nom, à mi-distance entre Québec et les Trois-Rivières. L'année suivante, 1634, il envoya le sieur de la Vio-

3. Quand la ville de Québec fut-elle remise aux Français? — 4. Rentrée dans tous ses droits, que fit la compagnie en 1633? Quand la petite flotte mouilla-t-elle devant Québec? — 5. Quel moyen prit Champlain pour ôter aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec pour y trafiquer avec les Anglais? Que fit-il encore l'année suivante?

ARCHIVES DU QUÉBEC

lette en établir un autre aux Trois-Rivières, à l'embouchure de la rivière du même nom.

6. Vers la fin de 1635, un collége fut érigé à Québec, sous la direction des Révérends Pères Jésuites. Le Père Charlevoix remarque qu'en moins de trois ans après la restitution du Canada, il y eut quinze Jésuites dans le pays. Tous ces missionnaires se distinguèrent par une piété, un zèle, une résignation et un dévoûment extraordinaires. Le premier fruit de leur zèle fut la fondation du collége dont on vient de parler.

7. La nouvelle d'une institution collégiale à Québec eut l'effet d'engager plusieurs familles honorables de France à passer au Canada, où elles pourraient désormais procurer à leurs enfants une éducation chrétienne et une instruction convenable à leur état. Les sauvages mêmes, dans l'espoir d'y faire instruire les leurs, se rendirent de toutes parts aux environs de Québec.

8. Mais un événement vint tout-à-coup jeter le deuil dans la colonie: la mort de M. de Champlain. Cet homme, qui avait exposé son corps à tant de périls, enduré tant de rudes privations, soutenu tant de fatigues et d'épreuves, succomba, enfin, aux atteintes d'une paralysie, qui le conduisit au tombeau après deux ans et demi de souffrances, le jour de Noël, 1635, après avoir reçu les secours de la religion avec de grands sentiments de piété.

9. Champlain fut universellement regretté, et, à juste titre, car c'était un homme de bien et de mérite. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'était son activité, sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant, et un grand fonds d'honneur et de charité. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est qu'il parut toujours un homme vérita-

6. Quelle faveur fut conférée à la colonie, vers la fin de 1635?—7. Quel effet produisit sur la population l'érection d'un collége?—8. Quel événement vint jeter le deuil dans la colonie?—9. Quelle mémoire a laissée M. de Champlain?

blement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion.

10. Le successeur de M. de Champlain fut M. de Montmagny, chevalier de Malte, qui, à une sincère piété, joignait un zèle et une fermeté rares. Il arriva à Québec le 11 juin 1636. A son débarquement, il fut reçu par la population toute entière, et se rendit à l'église où le *Te Deum* fut chanté en signe de joie et de reconnaissance. M. de Châteaufort avait remplacé M. de Champlain par *intérim*.

11. Au commencement de l'année 1636, les Iroquois avaient paru en armes au milieu du pays des Hurons; mais ceux-ci les repoussèrent avec l'aide de quelques Français qui se trouvaient parmi eux.

12. Pour mettre les sauvages chrétiens, et ceux qui se préparaient à le devenir, à l'abri des insultes des Iroquois et des rigueurs de l'hiver, on fonda la bourgade de Sillery près de Québec. Le promoteur de cette œuvre nationale et religieuse fut l'illustre commandeur de Malte, Noël Brulart de Sillery, ancien ministre d'état, qui, venant d'embrasser l'état ecclésiastique, ne s'occupait plus qu'à l'exercice des œuvres de charité.

13. Douze familles chrétiennes fort nombreuses, avaient d'abord pris possession des logements qu'on leur avait préparés à Sillery; elles furent bientôt suivies de plusieurs autres. Ces sauvages prirent peu à peu un esprit et des mœurs convenables à des chrétiens. Le voisinage de Québec, loin de leur nuire, leur fut favorable; car les habitants de cette ville naissante menant généralement une vie régulière, ne pouvaient qu'inspirer de l'estime pour la religion aux néophytes de Sillery.

14. Le second fruit du zèle des Révérends Pères

10. Quel fut le successeur de M. de Champlain dans le gouvernement de la colonie? Quand M. de Montmagny arriva-t-il à Québec? —11. Qu'avaient fait les Iroquois au commencement de l'année 1636?—12. Quel établissement fut fondé pour mettre les sauvages chrétiens à l'abri des insultes des Iroquois?—13. Que remarquait-on parmi les sauvages chrétiens établis à Sillery?—14. Quel fut le second fruit du zèle des Pères Jésuites dans la Nouvelle-France?

Jésuites dans la Nouvelle-France, fut l'établissement, à Québec, d'un hôpital pour y recevoir les malades, et celui d'une école pour l'éducation des jeunes filles. Ils furent aidés dans cette entreprise par Madame d'Aiguillon, qui fonda l'Hôtel-Dieu, et par Madame de la Peltrie, qui consacra ses biens et sa personne à l'établissement des Ursulines.

15. Ces deux établissements furent confiés : le premier, aux religieuses Augustines, dites Hospitalières, et le second, aux Ursulines. Ces religieuses arrivèrent à Québec le 1er août 1629. Les Hospitalières, au nombre de trois, étaient de la maison de Dieppe ; et, les Ursulines, également au nombre de trois, ayant avec elles Madame de la Peltrie, leur fondatrice, s'embarquèrent le 4 mai 1639. Leur arrivée à Québec fut une grande fête pour toute la ville. Le gouverneur les reçut à la tête de ses troupes et au bruit du canon, et les mena à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

16. En 1640, les Iroquois tombèrent inopinément sur une tribu éloignée et en firent un grand massacre. Ils étaient si animés contre les Algonquins et les Hurons, qu'ils proposèrent la paix aux Français, à la seule condition que leurs alliés n'y fussent pas compris. Pendant qu'un conseil se tenait à ce sujet aux Trois-Rivières, les Iroquois en sortirent pour aller piller plusieurs canots de Hurons et d'Algonquins qui venaient d'arriver chargés de pelleteries. Un procédé aussi indigne montra le peu de fond qu'il y avait à faire sur leur parole ; en conséquence, la négociation fut rompue à l'heure même. La colonie était à la veille d'être détruite par les Iroquois, si elle ne recevait un secours prompt et puissant que la compagnie, cependant, lui refusait, et que le roi ne pouvait lui envoyer. Mais la divine Providence, qui veillait sur la petite colonie, allait se charger elle-même de le lui faire parvenir.

15. A quelles religieuses furent confiés l'hôpital pour les malades et l'école pour l'éducation des jeunes filles ? Quand ces religieuses arrivèrent-elles à Québec ? — 16. Que firent les Iroquois en 1640 ?

CHAPITRE IV.

De la formation de la Compagnie de Montréal, à l'administration de M. de Lauzon (1640-1650).

SOMMAIRE.

1. Compagnie de Montréal.—2. M. de Maisonneuve.—3. Fondation de Villemarie ou Montréal.—4. Fort de Richelieu.—5. Les PP. Jogues et Bressani pris par les Iroquois.—6. Paix conclue aux Trois-Rivières.—7. Traité de la compagnie des Cent-Associés avec les habitants de la colonie.—8. Martyre du P. Jogues et mort des PP. Masse et de Nouë.—9. Hostilités des Iroquois.—9. M. d'Ailleboust remplace M. de Montmagny.—10. Qualités de M. de Montmagny.—11. Création d'un Conseil.—12. Bourgade St. Joseph détruite; martyre du P. Daulie.—13. Destruction de St. Ignace et de St. Louis; martyre des PP. de Brebeuf et Gabriel Lalemant.—14. Dispersion de la nation huronne.—15-16. Ruine de la bourgade St. Jean et mort des PP. Granier et Chabanel.

1. En 1640, plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que laïques, animées d'un zèle religieux, s'associèrent en France, sous le nom de "Compagnie de Montréal," pour le soutien de la religion catholique en Canada, et pour la conversion des sauvages. Cette société se proposait de former dans l'île de Montréal une bourgade française bien fortifiée et à l'abri de toute insulte, et où les pauvres seraient reçus et mis en état de subsister de leur travail. Mais il lui fallait un chef propre à assurer le succès de l'entreprise. Elle le trouva dans M. de Maisonneuve, gentilhomme champenois, l'un des associés.

2. M. de Maisonneuve arriva à Québec, au mois de septembre 1641, amenant plusieurs familles de France. Comme la saison était trop avancée pour se rendre immédiatement dans l'île de Montréal, où il n'y avait pas d'habitation, les nouveaux arrivés passèrent l'hiver à Québec. M. de Maisonneuve avait été nommé gou-

1. Quelle est l'association qui se forma en 1640 pour empêcher la colonie de périr? Que se proposait cette société?—2. A qui fut confié le gouvernement de la nouvelle colonie?

verneur de la future colonie par la Compagnie de Montréal, suivant le pouvoir que celle-ci avait reçu du roi.

3. Au printemps de 1642, M. de Maisonneuve s'embarqua pour l'île de Montréal avec sa petite colonie, et y arriva le 17 mai. Le débarquement se fit sur l'endroit nommé depuis la Pointe-Callières, en présence de M. de Montmagny et du supérieur des Jésuites, qui y célébra aussitôt la messe. L'île fut alors mise sous la protection de la très-sainte Vierge. Peu de temps après, une nouvelle recrue arriva de France, puis une troisième l'année suivante. La nouvelle ville fut appelée Villemarie. (On l'entoura d'une palissade de pieux.)

4. Pour empêcher les Iroquois de pénétrer dans la colonie, le gouverneur-général fit bâtir un fort à l'entrée de la rivière de Sorel. Ce fort fut achevé en peu de temps, quoique pussent faire sept cents Iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs, mais qui furent repoussés avec perte. On donna à ce fort le nom de Richelieu.

Assurés de l'appui des Hollandais de Manhatte (New-York), qui commençaient à leur fournir des armes et des munitions, et à qui ils vendaient les pelleteries qu'ils avaient enlevées aux alliés des Français, les Iroquois ne cessaient pas leurs courses et leurs brigandages.

5. A la nouvelle de la formation de Villemarie, en 1644, les Iroquois, excités par de perfides Hurons, allèrent l'attaquer. Trois Montréalais furent tués et trois autres, faits prisonniers; mais M. de Maisonneuve, qui commandait, tua de sa main le chef des Iroquois.

---

3. Que fit M. de Maisonneuve au printemps de 1642? Quel nom reçut la nouvelle ville?—4. Que fit le gouverneur-général pour empêcher les Iroquois de pénétrer dans la colonie? Qu'est-ce qui encourageait les Iroquois à faire des courses en Canada?—5. Que firent les Iroquois, en 1644, en apprenant la formation de Villemarie. Qu'arriva-t-il alors aux PP. Jogues et Bressani? Quelle nouvelle reçut-on du pays des Hurons?

Vers le même temps, ces mêmes sauvages détruisaient par le feu des bourgades entières de Hurons, et en massacraient tous les habitants. Les PP. Jogues et Bressani tombaient aussi entre leurs mains, et étaient horriblement maltraités.

6. Peu après la prise du P. Bressani, M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, manda à M. de Montmagny que des Hurons venaient d'arriver dans son poste avec trois prisonniers Iroquois. Profitant de la conjoncture, M. de Montmagny se rendit aux Trois-Rivières, et invita les Iroquois, les Hurons et les Algonquins à une assemblée générale pour y traiter de la paix. Elle y fut en effet conclue.

L'hiver suivant, on vit les Iroquois, les Hurons et les Algonquins chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils eussent été de la même nation. Les missionnaires profitèrent de ce calme pour travailler avec une nouvelle ardeur à la conversion des sauvages. Mais la paix ne fut pas de longue durée.

7. Les difficultés survenues entre la compagnie des Cent-Associés et les habitants de la colonie, furent réglées par un traité signé entre les deux parties et confirmé par le roi, en 1645. La compagnie céda aux habitants, représentés par M. de Repentigny, le privilége de faire la traite des pelleteries, à la condition : 1° qu'ils paieraient le clergé, les fonctionnaires à partir du gouverneur, et toutes les dépenses de l'administration ; 2° qu'ils rempliraient les obligations de la société envers les corps religieux, feraient passer tous les ans en Canada jusqu'à vingt personnes des deux sexes ; et 3° qu'ils paieraient annuellement un millier pesant de peaux de castor assorties.

8. Le 17 octobre 1646, comme le P. Jogues entrait dans la cabane d'un huron, un iroquois, qui s'y trou-

6. Que manda M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières ? Que fit M. de Montmagny ? Quel fut le résultat de l'assemblée ? — 7. Comment se réglèrent les difficultés survenues entre la compagnie des Cent-Associés et les habitants de la colonie ? — 8. Quelle fut la fin du P. Jogues ?

vait caché, lui fendit la tête d'un coup de hache. Un jeune Français, nommé Lalande, qui accompagnait le missionnaire, eut le même sort que lui. Cette perte fut d'autant plus sensible à la colonie qu'on venait de perdre, l'hiver précédent, les PP. Edmond Masse et Anne de Nouë. Le premier était mort à Sillery; le second avait été trouvé gelé sur le grand fleuve, à quelques lieues du fort Richelieu.

9. En 1647, les Iroquois, divisés en petites bandes, se mirent en campagne: ils brûlèrent le fort Richelieu, abandonné dès l'automne précédent, et allèrent surprendre les Algonquins, qui, comptant sur la paix, avaient quitté les Trois-Rivières et s'étaient dispersés pour faire la chasse.

10. Au mois d'août 1648, M. d'Ailleboust succéda à M. de Montmagny. Le nouveau gouverneur était un homme de bien, rempli de religion et de bonne volonté. Il avait commandé dans l'île de Montréal, pendant un voyage en France de M. de Maisonneuve. M. de Montmagny possédait à un haut degré la persévérante énergie qui ne se lasse jamais devant des difficultés toujours renaissantes. "Il emporta, dit le Père Lalemant, les regrets de la colonie, et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse."

11. M. d'Ailleboust apportait de France un nouvel édit royal. Cet édit portait: 1° que le gouverneur-général devait, à l'avenir, être nommé pour trois ans seulement; 2° que le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus tous les trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

12. Le 4 juillet 1648, les Iroquois se jetèrent à l'im-

9. Que firent les Iroquois, en 1647?—10. Qui succéda à M. de Montmagny?—11. Qu'apportait de France M. d'Ailleboust? Quelles étaient les dispositifs de l'édit royal.—12. Que firent les Iroquois le 4 juillet 1648? Quelle fut la conduite du P. Daniel au milieu du carnage de ses néophytes?

proviste sur la bourgade huronne de St. Joseph, composée de 400 familles et massacrèrent ou firent prisonniers de guerre 700 Hurons. Au milieu du carnage de ses chers néophytes, le P. Daniel baptisa un grand nombre de Catéchumènes par aspersion, puis fut lui-même tué et son corps jeté dans les flammes.

13. Le 16 mars 1649, ces mêmes sauvages, au nombre d'environ mille, la plupart, armés d'arquebuses que leur donnaient les Hollandais, firent irruption d'abord sur la bourgade Saint-Ignace ; et, sans perdre eux-mêmes plus de dix hommes, ils tuèrent et firent prisonniers tous les Hurons de ce bourg, puis, allèrent attaquer la bourgade Saint-Louis, qu'ils livrèrent aux flammes. Tandis que 500 Hurons prenaient incontinent la fuite, les PP. de Brebeuf et Gabriel Lalemant tenaient ferme pour pouvoir absoudre ou baptiser ceux qui étaient restés dans la bourgade. Ils furent pris l'un et l'autre par les Iroquois, qui les firent expirer dans les plus horribles tourments.

La haine de ces barbares à l'égard des missionnaires avait surtout la religion chrétienne pour objet. Comprenant que ces deux religieux prononçaient le nom de Jésus dans leur supplice, ils voulurent les empêcher d'invoquer ainsi Celui pour lequel ils mouraient : ils en vinrent donc jusqu'à mettre, à diverses fois, des tisons enflammés dans la bouche des courageux martyrs, afin de leur griller la langue. Le Père de Brebeuf expira ainsi le 16 mars 1649, et le Père Gabriel Lalemant, le lendemain.

14. En apprenant ces désastres répétés, les Hurons de quinze bourgades prirent le parti d'abandonner leurs cabanes et d'y mettre le feu, dans l'espérance de trouver leur salut au milieu des bois ou en se réfugiant chez d'autres peuples.

---

13. Que firent encore les Iroquois le 16 mars 1649 ? Quelle fut la conduite des Pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant, dans cette circonstance ?—14. Quel parti prirent les Hurons de quinze bourgs, en apprenant ces désastres répétés ? A quoi se décidèrent les Pères Jésuites de cette mission, le 15 mai 1649 ?

Les Pères Jésuites de cette mission se décidèrent à quitter leur résidence de Sainte-Marie, pour suivre trois cents familles huronnes, la plupart chrétiennes, dans l'île de Saint-Joseph où elles s'étaient réunies.

15. Le 7 décembre 1649, tous les habitants de la bourgade Saint-Jean, presque toute composée de Hurons fugitifs, furent massacrés ou emmenés captifs. Le Père Charles Garnier, leur missionnaire, fut tué au milieu de ses néophytes pendant qu'il exerçait son saint ministère. Le Père Noël Chabanel, autre missionnaire, mourut aussi vers ce temps, tué, dit-on, par un huron apostat.

16. La destruction de la nation huronne, qui avait été la fidèle alliée des Français, causa dans la colonie une douloureuse sensation, à laquelle se mêlait un sentiment de profonde inquiétude.

CHAPITRE V.

De l'administration de M. de Lauzon, à la formation du Conseil Supérieur (1650-1663.)

SOMMAIRE.

1-2. M. de Lauzon gouverneur.—3. Attaque des Iroquois contre Montréal et contre les Trois-Rivières.—4. Mort du P. Buteux.—5. Les Iroquois demandent la paix.—6-7. Montréal reçoit de nouveaux secours.—8. M. de Lauzon retourne en France.—9. Le vicomte d'Argenson gouverneur.—10. La desserte de Montréal confiée aux Sulpiciens.—11-12. Vigueur de M. d'Argenson.—13. Arrivée de Mgr. de Laval.—14. L'abbé de Queylus fonde le Séminaire de Montréal.—15-16. Bravoure de Dollard et de ses compagnons.—17. Massacres commis par les Iroquois.—18-19. M. d'Argenson est remplacé par M. d'Avaugour.—20. Difficultés entre l'évêque et le gouverneur.—21. Mgr. de Laval porte ses plaintes au roi.—22-23. Grand tremblement de terre.

1. L'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France

---

15. Quel fut le sort de la bourgade de Saint-Jean presque toute composée de Hurons fugitifs?—16. Que causa dans la colonie la destruction de la nation huronne?

1. Comment finit l'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France par la destruction des Hurons?

par la destruction des Hurons, se termina par la nomination de M. de Lauzon comme gouverneur-général, en remplacement de M. d'Ailleboust. M. de Lauzon n'arriva à Québec que le 14 octobre 1651, accompagné de deux de ses fils. Il trouva la colonie dans un état d'extrême faiblesse et rudement harcelée par les Iroquois, que leurs grands succès sur les Hurons avaient enhardis.

2. Le 18 juin 1651, une nombreuse bande d'Iroquois, ayant attaqué quelques Français à la Pointe Saint-Charles, près de Villemarie, M. de Maisonneuve envoya aussitôt du secours sous la conduite de Charles Le Moine. Les Iroquois laissèrent morts sur la place, vingt-cinq ou trente des leurs, indépendamment des blessés, qui furent emportés ou qui prirent la fuite; tandis que les colons n'eurent que quatre hommes blessés.

3. Le 26 juillet suivant, les Iroquois assiégèrent l'hôpital de Villemarie; mais le major Lambert Closse, qui s'y trouvait en garnison avec 16 hommes, le défendit depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, contre 200 Iroquois, qui furent obligés de se retirer honteusement devant cette poignée de braves.

4. L'année suivante, la colonie fit une perte bien douloureuse, dans la personne de M. du Plessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, qui fut tué avec quinze de ses hommes dans un engagement contre un partie d'Iroquois. C'était le plus douloureux échec qu'eussent encore reçu les Français dans leurs guerres contre les Iroquois.

Comme le Père Buteux remontait le Saint-Maurice pour se rendre chez les Attikamègues, il fut massacré avec ses conducteurs par des Iroquois. Le Père Buteux fut le septième Jésuite qui tomba sous les coups des ennemis de la foi.

---

2. Que fit une nombreuse bande d'Iroquois, le 18 juin 1651?—3. Que firent-ils le 26 juillet suivant?—4. Quelle douloureuse perte fit la colonie en 1652? Qu'arrivâ-t-il au Père Buteux, comme il remontait le Saint-Maurice?

5. Vers la fin d'août 1653, cinq cents Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières et tinrent ce poste bloqué pendant quelque temps. Le 6 novembre suivant, ils demandèrent la paix, qui leur fut accordée.

6. M. de Maisonneuve, qui avait été obligé d'aller en France demander un renfort devenu nécessaire, fut de retour au Canada le 27 septembre 1653, avec une recrue de cent hommes, levée dans l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Bretagne. Il ne voulut conduire avec lui que des hommes jeunes, robustes et courageux, tous propres au métier des armes, exercés chacun dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement, tous sincèrement catholiques. Il exigea de plus qu'ils fussent gens de bien et de mœurs irréprochables, afin qu'ils ne gâtassent pas le reste du troupeau : en quoi, est-il dit, il a parfaitement réussi.

7. Villemarie ne devint réellement colonie, qu'après l'arrivée de la recrue dont on vient de parler. Cette recrue, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on y eût vue jusqu'alors, fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de cette colonie. Jusqu'à ce moment, on n'y avait eu qu'un poste militaire, le fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu.

8. Dans l'été de 1656, M. de Lauzon, se voyant avancé en âge, et comprenant qu'il ne convenait plus aux circonstances dans lesquelles se trouvait la colonie, prit le parti de retourner en France. Il établit, dans le gouvernement de la colonie, son fils, de Lauzon-Charny, en attendant l'arrivée de son successeur. Mais, quelque temps après, celui-ci voulant aller rejoindre son père en France, nomma M. d'Ailleboust, ancien gouverneur, pour commander dans la colonie jusqu'à l'arrivée du successeur de son père.

---

5. Que firent 500 Agniers, vers la fin d'août 1653? Continuèrent-ils leur agression?—6. Quand M. de Maisonneuve fut-il de retour au Canada?—7. Quand Villemarie devint-elle réellement colonie?—8. Quel parti prit M. de Lauzon, se voyant avancé en âge?

9. M. de Lauzon eut pour successeur le vicomte d'Argenson, nommé le 26 janvier 1657, mais qui ne put arriver à Québec que le 11 juillet 1658. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang par M. d'Ailleboust, qui se retira ensuite à Montréal, où il mourut en 1660.

10. Une nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques avait précédé au Canada M. d'Argenson. Elle était composée de quatre ecclésiastiques pour la mission de Villemarie, envoyés par le vénérable M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Ces Messieurs étaient Gabriel de Queylus, Souart, Galinier, prêtres, et Dollet, clerc. M. de Queylus était muni des pouvoirs de grand-vicaire, que lui avait accordés l'archevêque de Rouen. Après avoir installé ses compagnons à Villemarie, M. de Queylus vint se fixer au chef-lieu de la colonie.

Avant le départ de ces messieurs pour le Canada, la Compagnie de Montréal avait cédé au Séminaire de Saint-Sulpice la propriété et la conduite de l'île, pour le temporel aussi bien que pour le spirituel; mais cette cession ne fut effectuée dans les formes qu'en 1663.

Toute la colonie, dit le P. de Charlevoix, fut charmée de voir un corps accrédité, puissant et fécond en excellents sujets, se charger de défricher et de faire peupler une île, dont les premiers possesseurs n'avaient pas poussé l'établissement autant qu'on avait d'abord espéré.

11. Le lendemain de son arrivée à Québec, M. d'Argenson apprit que des Algonquins venaient d'être massacrés par les Iroquois, sous le canon du fort. Il poursuivit aussitôt les assassins, à la tête de 250 hommes; mais il ne put les rejoindre.

12. Peu de temps après, les Iroquois s'approchèrent

9. Quel fut le successeur de M. de Lauson ?—10. Quelle nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques avaient précédé au Canada M. d'Argenson ?—11. Qu'apprit M. d'Argenson, le lendemain de son arrivée à Québec ? Que fit-il alors ?—12. Que firent les Iroquois peu de temps après ?

des Trois-Rivières dans le dessein de surprendre ce poste; mais M. de la Potherie, qui y commandait, arrêta les huit hommes qu'ils y avaient envoyés sous prétexte de parlementer, en garda un et envoya les autres au gouverneur-général qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur procura à la colonie quelques moments de repos.

13. Au milieu des désastres, qu'elle venait d'essuyer, la colonie eut la consolation de recevoir le 16 juin 1659, Mgr. François de Laval-Montmorency, sacré évêque de Pétrée, le 8 décembre 1658, et nommé en même temps vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Le prélat était accompagné du Père Jérôme Lalemant qui, après la dispersion des Hurons, était passé en France, pour représenter aux Cent-Associés les besoins du pays. Il amenait encore plusieurs prêtres, qui furent mis en possession des cures dont les Jésuites avaient été chargés jusqu'alors, ces derniers étant les seuls prêtres dans la Nouvelle-France, à l'exception pourtant de l'île de Montréal, qui était desservie par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

14. En 1659, fut fondé à Montréal, par l'abbé de Queylus, le Séminaire de Saint-Sulpice. Toute la colonie applaudit à cette grande œuvre, qui fut bientôt suivie de la fondation d'un hôpital par M. de la Dauversière et Madame de Bullion.

15. Au printemps de 1660, la colonie était menacée d'une destruction complète. Ne recevant aucun secours de France, elle semblait ne se soutenir que par une espèce de miracle; car les habitants ne pouvaient s'éloigner des forts sans courir risque d'être massacrés ou enlevés.

16. La colonie dut son salut en partie à dix-sept braves Français de Montréal, qui périrent glorieusement pour sauver leurs frères. Avant de partir pour

13. Quelle consolation reçut la colonie au milieu de ces désastres? —14. Quand fut fondé le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal?—15. En quel état se trouvait la colonie, au printemps de 1660?—16. A qui la colonie dut-elle son salut?

leur expédition, ces dix-sept braves, dont le chef se nommait Dollard, firent leur testament, se confessèrent et communièrent ensemble, et, en présence des saints autels, promirent de ne jamais demander quartier et de se soutenir fidèlement les uns les autres. Le 1er mai, ils se trouvèrent au pied du saut des Chaudières, sur la rivière des Outaouais. Ayant trouvé là un petit fort construit de pieux à demi pourris, ils résolurent d'y attendre les Iroquois. Ceux-ci ne tardèrent pas à paraître. Le combat dura dix jours. Des 700 Iroquois qui avaient assiégé ce petit fort, un grand nombre furent tués et mis hors de combat. Des masses de cadavres iroquois s'élevèrent autour de la palissade durant la dernière attaque, et servirent aux assiégeants pour l'escalader. Les vainqueurs furent stupéfaits de la résistance que leur avaient opposée les dix-sept Français renfermés dans un si faible réduit, sans eau, sans nourriture, et sans un instant de repos. Aussi, affaiblie et lassée, l'armée iroquoise renonça-t-elle au projet d'attaquer Québec.

17. Les Iroquois reparurent, au printemps suivant, en différents endroits de la colonie et y firent de grands dégâts. Un prêtre du séminaire de Montréal fut tué en revenant de dire la messe à la campagne. M. de Lauzon, sénéchal de la Nouvelle-France, et fils du précédent gouverneur, eut le même sort, ainsi que plusieurs personnes de considération. Enfin, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal, on ne voyait que des traces sanglantes du passage de ces barbares.

Dans le même temps, la colonie fut désolée par une sorte d'épidémie qui sévissait indistinctement sur les Français et sur les Sauvages, mais particulièrement sur les enfants.

18. M. d'Argenson eut pour successeur le baron d'Avaugour, qui arriva à Québec le 31 août 1661. Le peu de secours que M. d'Argenson recevait de la compagnie des Cent-Associés, sa mauvaise santé,

17. Que firent les Iroquois au printemps suivant? Quel autre fléau vint désoler la colonie dans le même temps?—18. Quel fut le successeur de M. d'Argenson?

comme aussi des chagrins particuliers, l'avaient engagé à demander son rappel avant le temps.

19. Le premier soin de M. d'Avaugour, après son arrivée en Canada, fut de visiter tous les postes de son gouvernement. Après cette visite, il se décida à demander au roi les troupes et les munitions qui lui paraissaient nécessaires pour la défense de la colonie. L'année suivante, M. d'Avaugour reçut un renfort de 400 hommes avec plusieurs officiers de mérite, ce qui causa la plus grande joie dans Québec.

20. Cette joie fut bientôt troublée par la dissension qui éclata entre le gouverneur et Mgr. de Laval, au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. De tout temps, il y avait eu défense rigoureuse de vendre aux sauvages des boissons enivrantes, et le baron d'Avaugour lui-même avait prohibé cet abus sous les peines les plus sévères.

Mgr. de Laval avait lancé l'excommunication générale contre les traiteurs d'eau-de-vie aux sauvages. Une femme de Québec leur en ayant vendu, fut sur-le-champ conduite en prison. Par charité pour elle, le Père J. Lallemant voulut intercéder pour la délinquante auprès du gouverneur; et celui-ci, par une résolution bien contraire à son ordonnance, lui répondit brusquement que, puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le serait désormais pour personne. Raide et inflexible, rien ne put faire revenir M. d'Avaugour sur sa décision indiscrète. Tout le monde en fut bientôt instruit, et le désordre devint extrême; ce qui porta Mgr. de Laval à renouveler l'excommunication contre les traiteurs. La petite chrétienté, qui avait donné les plus belles espérances, tomba dans un état déplorable de confusion et de démoralisation. Elle n'écoutait plus ni évêque, ni prédicateurs, ni confesseurs.

---

19. Quel fut le premier soin de M. d'Avaugour après son arrivée en Canada? Quel parti prit-il après cette visite? Fut-il exaucé?—20. Cette joie ne fut-elle pas troublée?

21. Voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal, étaient inutiles, Mgr. de Laval prit la résolution d'aller porter lui-même ses plaintes au pied du trône. Il s'embarqua en effet pour la France, le 12 août 1662, laissant les esprits des bons citoyens partagés entre l'espérance et la crainte.

22. Presque aussitôt après le départ du prélat, un épouvantable tremblement de terre eut lieu. Ce phénomène fut plus puissant sur les consciences que ne l'avaient été toutes les foudres de l'Église et toutes les menaces des prédicateurs. Ce qu'il importe de considérer avant tout dans ce phénomène, ce sont trois circonstances fort extraordinaires, et bien propres à établir dans tous les esprits la conviction qu'elles y laissèrent, que Dieu ne l'avait ordonné que pour opérer la conversion des cœurs, savoir : le temps que dura ce tremblement de terre; l'étendue du pays où il se fit sentir; enfin, la protection visible de Dieu sur les Sauvages et les Français, au milieu de ce désastre.

Cet affreux tremblement de terre commença le 5 février, et se fit sentir, à de fréquents intervalles, jusque vers la mi-mars, sur une étendue de 200 lieues de longueur, et 100 lieues de largeur, avec une violence dont on n'avait point encore eu d'exemples; non-seulement personne n'y perdit la vie, mais les conversions les plus étonnantes s'opérèrent, et, pendant quelque temps, il ne fut plus question de l'odieux trafic des liqueurs fortes, source de tout le mal.

23. Mgr. de Laval plaida si bien sa cause auprès de Louis XIV, qu'il en obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce d'eau-de-vie; il eut même assez d'influence pour faire rappeler le gouverneur.

---

21. Quelle résolution prit Mgr. de Laval, voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal étaient inutiles ?—22. Qu'arriva-t-il d'extraordinaire dans la colonie, presque aussitôt après le départ du prélat ?—23. Quel fut le succès de Mgr. de Laval en France ?

TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR, A LA CONQUÊTE DU PAYS PAR LES ANGLAIS (1663-1760).

CHAPITRE PREMIER.

De l'établissement du Conseil Supérieur, à la première administration de M. de Frontenac (1663-1672).

SOMMAIRE.

1. La Compagnie des Cent-Associés remet au roi la Nouvelle-France.—2. Formation du Conseil Supérieur.—3. Cour de justice.—4. M. d'Avaugour est remplacé par M. de Mésy.—6. Retour de Mgr. de Laval.—7. M. de Mésy mécontent; sa mort.—8. Arrivée du marquis de Tracy.—8. Accueil qui lui est fait—9. Arrivée du régiment de Carignan et de M. de Courcelles, gouverneur.—10. Travaux exécutés par M. de Tracy.—11. Expédition contre les Iroquois.—12. Compagnie des Indes Occidentales.—13. Dîmes.—14 Obstacles à la conversion des Sauvages.—16. Ouverture du petit Séminaire de Québec.—17. Fermeté de M. de Courcelles.—18. Érection de l'évêché de Québec.—19. Arrivée de quatre Pères Récollets.—19. Changement dans le gouvernement de Montréal.

1. L'année 1663 s'ouvrit, pour la Nouvelle-France, par la démission de la Compagnie des Cent-Associés, qui remit au roi ses privilèges et son domaine, le 24 février.

2. Par un édit du mois d'Avril 1663, le roi créait un conseil souverain, chargé d'administrer la justice et de régler le commerce local, ainsi que toutes les affaires de police. Ainsi, en passant des mains de la compagnie entre celles du roi, la colonie avait fait un grand pas. La Nouvelle-France devenait une province, Québec était honoré du nom de ville, et une justice royale s'y établissait.

Le conseil devait être composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, qui en était le président d'of-

1. Comment s'ouvrit l'année 1663, pour la Nouvelle-France?—2. Que créait le roi par un édit d'Avril 1663? Comment le conseil devait-il être composé?

fice, d'un procureur-général, d'un greffier en chef, et de quatre conseillers, nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant.

3. Trois cours de justice furent alors établies: à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières. Leurs décisions, qui devaient être conformes à la coutume de Paris, et aux édits et ordonnances du royaume, forment une partie considérable des lois qui, jusqu'a présent, ont dirigé les cours civiles du Canada.

4. M. d'Avaugour fut remplacé dans le gouvernement de la Nouvelle-France, par M. de Mésy, qui arriva à Québec vers la mi-septembre 1663, avec Mgr. de Laval, plusieurs officiers de guerre et de justice, des troupes, et une centaine de familles.

5. Cette même année 1663, la compagnie de Montréal céda la propriété de l'île du même nom, aux MM. du Séminaire de St. Sulpice de Paris, établis à Montréal depuis six ans.

6. Bien que proposé au roi par Mgr. de Laval lui-même pour gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Mésy ne fut pas plus tôt en place que, prêtant l'oreille à ceux qui avaient abusé du faible de son prédécesseur, il parut un tout autre homme. Son esprit s'aigrissant de plus en plus contre Mgr. de Laval et ses amis, le porta à commettre des fautes déplorables, surtout dans un homme chargé d'exercer une puissance si étendue.

7. M. de Mésy mourut à Québec le 5 mai 1665, après s'être réconcilié avec tous, et avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie dans de grands sentiments de piété. Il avait été trompé par quelques-uns de ces hommes inquiets et turbulents, qui cherchaient à faire fortune en semant le trouble. Une fois lancé dans une fausse voie, il s'était laissé entraîner par la violence naturelle de son caractère, et avait

3. Combien de cours de justice furent alors établies?—4. Par qui M. d'Avaugour fut-il remplacé dans sa charge?—5. Que fit la compagnie de Montréal, cette même année?—6. Quelle fut la conduite de M. de Mésy?—7. Quelle fut sa fin?

poussé les choses si loin, que le roi dut donner l'ordre de le rappeler en France.

8. Vers ce temps, le marquis de Tracy, lieutenant général des armées du roi, était envoyé dans la Nouvelle-France, en qualité de vice-roi. Le marquis avait pour mission d'établir l'ordre dans le pays, et de réduire les Iroquois. Il arriva à Québec le 30 juin 1665, avec quelques compagnies du régiment de Carignan. M. de Tracy fut reçu au milieu des acclamations et des cris de joie de la population entière, qui l'accompagna, au son des cloches, jusqu'à la cathédrale, où Mgr. de Laval, revêtu de ses ornements pontificaux, l'attendait au milieu de son clergé.

Après avoir présenté l'eau bénite et la croix à M. de Tracy, le prélat le conduisit au prie-Dieu qui lui avait été préparé, près du chœur. Là, malgré sa grande faiblesse, le marquis s'agenouilla sur le pavé, sans vouloir se servir du carreau qu'on lui offrait. Après le chant du *Te Deum*, Mgr. de Laval le conduisit jusqu'à la porte de la cathédrale avec les mêmes honneurs qu'il lui avait rendus en entrant.

Le marquis marchait toujours précédé de quatre pages et de vingt-quatre gardes, portant les couleurs du roi; six laquais le suivaient, et il était toujours environné de plusieurs officiers.

9. Peu après l'arrivée du marquis de Tracy, l'escadre mouilla devant Québec, et y débarqua d'abondants secours, savoir: 1° le reste du régiment de Carignan avec M. de Salières, qui en était colonel; 2° M. de Courcelles, nommé gouverneur du pays; 3° M. Talon, intendant; 4° un grand nombre de familles et d'artisans; 5° des chevaux, les premiers qu'on eût vus en Canada, plus une certaine quantité de troupeaux. En un mot, il arrivait une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer.

MM. de Courcelles et Talon avaient reçu instruc-

8. Quel personnage fut, vers ce temps, envoyé dans la Nouvelle-France, en qualité de vice-roi? Quelle était sa mission? Quand arriva-t-il à Québec? Comment y fut-il reçu?—9. Quel secours reçut de France la colonie, peu après l'arrivée du marquis de Tracy?

tion de juger, avec le marquis de Tracy, des plaintes portées contre M. de Mésy; mais Dieu en avait réglé autrement, et ils durent s'occuper à réparer les fautes commises par ce gouverneur dans la conduite des affaires intérieures de la colonie.

"Messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon," disent les annales de l'Hôtel-Dieu, "étaient doués de toutes les qualités qu'on pouvait souhaiter. Ils joignaient à un extérieur prévenant, beaucoup d'esprit, de douceur, de prudence, et s'accordaient parfaitement pour donner une haute idée de la puissance et de la majesté royale; ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pays, et y travaillèrent avec une grande application. Cette colonie, sous leur sage conduite, prit des accroissements merveilleux, et, selon les apparences, on pouvait espérer qu'elle deviendrait florissante."

10. Aussitôt que le vice-roi eut reçu les secours qu'il attendait, ses premiers soins furent de garantir la colonie des incursions des Iroquois. Il fit immédiatement construire trois forts: le premier, à Sorel, le second, à Chambly, et le troisième, à Sainte-Thérèse. Ces ouvrages, qui furent exécutés avec extrême diligence, intimidèrent d'abord les Iroquois, surtout les Agniers, et leur bouchèrent le passage principal et ordinaire pour entrer dans la colonie; mais ils ne tardèrent pas à s'en ouvrir plusieurs autres.

11. Au printemps suivant, résolu de montrer aux Iroquois qu'on était en état de les punir de leurs insultes et de leur perfidie, le vice-roi marcha contre eux, à la tête de 600 soldats du régiment de Carignan, plus un pareil nombre de Canadiens et une centaine de Sauvages. A l'approche des Français, effrayés, ils abandonnèrent leurs villages, et allèrent se mettre à couvert dans des lieux où il ne fut pas possible de les atteindre.

10. Quels furent les premiers soins du vice-roi, aussitôt qu'il eût reçu les secours qu'il attendait? Quels moyens prit-il?—11. Que fit le vice-roi pour montrer aux Iroquois qu'on était en état de les punir de leurs insultes? Que firent-ils à l'approche des Français?

12. Le dernier acte d'autorité du marquis de Tracy, avant de repasser en France, fut d'établir la compagnie des Indes Occidentales dans tous les droits de celle des Cent-Associés. Cette compagnie, qui exista dix ans (1664-1674), ne prit guère plus à cœur que la précédente les intérêts de la colonie.

En septembre 1767, le Conseil supérieur arrêta que les dîmes ne seraient levées qu'au vingt-sixième, et qu'elles seraient payées en grains. Vers le même temps, les Pères Garnier, Bruyas, Millet et Carheil, Jésuites, s'établissaient, comme missionnaires, dans les cantons iroquois; et les Pères Dablon, Marquette, Allouéz et autres, allaient visiter les tribus sauvages jusqu'alors inconnues: les *Poutéouatamis*, les *Miamis*, les *Outagamis*, les *Sakis*, les *Illinois*, etc., et se fixaient au saut Sainte-Marie, ou sur les bords des grands lacs *Supérieur* et *Michigan*.

14. La traite de l'eau-de-vie fut toujours le principal obstacle à la conversion des Sauvages: elle paralysait partout les travaux des missionnaires; cependant les Iroquois pouvaient la faire librement avec les Anglais et les Hollandais.

15. Le roi ayant donné l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan, quatre compagnies obtinrent de demeurer au Canada; elles se fixèrent plus tard dans le pays, et plus spécialement sur les bords de la rivière Richelieu. Plusieurs des officiers, qui étaient gentilshommes, y reçurent des fiefs ou des seigneuries.

16. En 1668, Mgr. de Laval fonda un petit séminaire à Québec; il y avait déjà établi le grand Séminaire, cinq ans auparavant.

17. Cette même année, trois soldats français, con-

---

12. Quel fut le dernier acte d'autorité du marquis de Tracy, avant de repasser en France?—13. Quel arrêt le Conseil supérieur rendit-il en septembre 1667?—14. Quel obstacle rencontrait-on toujours à la conversion de la plupart des Sauvages?—15. Qu'est devenu le régiment de Carignan?—16. Quel établissement fonda Mgr. de Laval en 1668?—17. Quelle conduite tint le gouverneur à l'égard de trois soldats français coupables de meurtre? Quelle maladie vint ravager le nord du Canada?

vaincus d'avoir enivré et ensuite tué un chef iroquois, furent fusillés par ordre du gouverneur en présence des Iroquois qui étaient venus se plaindre.

M. de Courcelles maintenait, par sa fermeté, la bonne intelligence entre les Français et faisait régner la paix parmi ces derniers.

18. Vers le même temps, l'intendant Talon obtint du roi, pour cause de santé, son retour en France. Son administration, active et intelligente, avait fait avancer le pays fort rapidement. Aussi, les amis de la colonie regrettèrent-ils son départ. "M. Talon nous quitte" écrivait la Mère de l'Incarnation, "et retourne en France, au grand regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada, car, depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitent." Il s'était occupé attentivement de tous les besoins de la colonie, et avait étudié les ressources qu'elle présentait. Par ses soins, des découvertes avaient été faites dans le Nord et dans l'Ouest, les mines de fer de la baie St. Paul avaient été examinées, l'exploitation de celle du Saint-Maurice avait été encouragée, et des mémoires avaient été dressés pour le ministère de la marine.

A cette même époque, la petite vérole, appelée aussi *picotte*, vint ravager le nord du Canada, et acheva de dépeupler ces vastes contrées.

19. En 1670, Québec fut érigé en évêché. Mgr. de Laval, qui, jusqu'alors, n'était qu'évêque *in partibus* de Pétrée, et vicaire apostolique du Canada, en fut le premier titulaire. Louis XIV avait enfin permis que cet évêché dépendît immédiatement du St. Siége, mais sans cesser d'être uni à l'Église de France.

20. Au mois d'août 1670, M. Talon revenait au Canada accompagné du Révérend P. Allard, récollet, et de quatre autres religieux du même ordre. Le même

18. Que sait-on de l'administration de l'intendant Talon ?—19. En quelle année Québec fut-il érigé en évêché ? Quel en fut le premier évêque ?—Quels religieux arrivèrent à Québec au mois d'août 1670 ? De quels personnages étaient-ils accompagnés ?

navire avait aussi amené une partie des cinq cents familles et des secours considérables que le roi avait accordés à M. Talon pour la colonie. Il portait aussi M. Perrot, qui venait au Canada comme gouverneur de Montréal, en remplacement de M. de Maisonneuve, qui avait demandé à se retirer. M. Perrot avait obtenu du roi des lettres, dans lesquelles il était expressément déclaré qu'elles avaient été données au nom de M. de Bretonvilliers, supérieur-général du Séminaire de St. Sulpice. Le droit des seigneurs de Montréal à nommer le gouverneur de l'île, était ainsi solennellement reconnu.

21. "Toute l'île de Montréal," dit le Père de Charlevoix," ressemblait à une communauté religieuse, parce que, dès le commencement, on avait eu un soin particulier à n'y recevoir que des habitants d'une conduite exemplaire. Ils étaient, d'ailleurs, les plus exposés aux courses des Iroquois; et, comme les Israélites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main, et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi qui ne faisait la guerre que par surprise."

22. Afin d'opposer une nouvelle barrière aux Iroquois, M. de Courcelles conçut le dessein de bâtir un fort à un endroit nommé Cataracoui; mais il n'en eut pas le temps, car, après en avoir tracé le plan et pris toutes les mesures pour le faire exécuter, il dut se rendre à Québec, où l'attendait son successeur.

M. de Courcelles avait demandé son rappel en France pour cause de santé. Il fut sincèrement regretté, car il avait déployé une sagesse et une fermeté qui le rendaient cher aux Français, et le faisaient craindre des Sauvages.

---

21. Quelle était la conduite de la population de Montréal vers le même temps?—22. Quel dessein conçut M. de Courcelles, pour opposer une nouvelle barrière aux Iroquois?

CHAPITRE II.

De la première administration de M. de Frontenac, à celle de M. de Denonville (1672-1685).

SOMMAIRE.

1. De Frontenac, gouverneur; son caractère.—2. Fort de Cataracoui.—3. Difficultés que se crée M. de Frontenac par l'inflexibilité de son caractère.—4-6. M. de la Salle complète la découverte du Mississipi.—7. Rappel de M. de Frontenac et de M. Duchesneau; M. de la Barre, gouverneur.—8. Expédition de M. de la Barre contre les Iroquois; il manque d'énergie.

1. M. de Courcelles fut remplacé par Louis de Buade, comte de Frontenac, lieutenant général des armées du roi. Il arriva à Québec au commencement de l'automne 1672.

2. L'année suivante, M. de Frontenac fit construire le fort qu'avait projeté M. de Courcelles, à l'endroit appelé Cataracoui, et lui donna son nom; c'est aujourd'hui Kingston.

3. Vers ce même temps, le comte de Frontenac, ayant appris qu'à Montréal des officiers du roi faisaient la traite malgré les défenses publiques, envoya le sieur Bizard, lieutenant de ses gardes, pour les arrêter; or, M. Perrot, gouverneur de Montréal, qui était associé secrètement avec l'un des prévenus, prit parti pour ce dernier. Mandé à Québec pour donner sur sa conduite des explications satisfaisantes, M. Perrot s'y refusa; il fut alors arrêté par les ordres du gouverneur-général et emprisonné au château Saint-Louis.

Mais malheureusement M. de Frontenac ne se borna pas à cette vigueur qu'il venait de déployer pour le soutien des lois; la fougue de son caractère l'emporta beaucoup trop loin. M. Perrot avait à Montréal un ami, M. l'abbé de Salignac Fénélon, du séminaire de

1. Par qui M. de Courcelles fut-il remplacé?—2. Quand M. de Frontenac fit-il construire le fort qu'avait projeté M. de Courcelles? 3. Quelle fut la conduite de M. de Frontenac dans le gouvernement de la colonie?

St. Sulpice, qui n'avait pas approuvé tous les procédés du gouverneur-général; celui-ci le fit aussi emprisonner, sous le prétexte qu'il avait prêché contre lui. Le comte de Frontenac se brouilla ensuite avec M. Duchesneau, intendant de la colonie, exila, de sa propre autorité, le procureur-général et deux des conseillers; enfin, la cour dut le rappeler et la paix fut rétablie dans le pays.

"Le comte de Frontenac," dit le Père de Charlevoix, "avait l'esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé; mais il était susceptible des plus injustes préventions, et capable de les porter bien loin. Sa valeur et sa capacité étaient égales; personne ne sut mieux prendre, sur les peuples qu'il gouverna, cet ascendant si nécessaire pour les retenir dans le devoir et le respect."

4. En l'année 1673, l'intendant Talon chargea Louis Jolliet, natif de Québec, et le P. Marquette, jésuite, d'aller reconnaître si le fleuve dont parlaient les sauvages de l'ouest, se jetait dans le golfe du Mexique ou dans l'Océan Pacifique.

Ces deux intrépides voyageurs se rendirent à la baie des Puants, sur le lac Michigan, remontèrent la rivière aux Renards, qui s'y jette, puis descendirent la rivière des Illinois jusqu'à son embouchure. De là, ils suivirent le grand cours d'eau dont la rivière des Illinois n'est qu'un petit affluent; puis, après avoir passé devant les bouches du Missouri et de l'Arkansas, ils s'arrêtèrent en ce dernier endroit, convaincus que le fleuve qu'ils venaient de descendre était bien celui que les Sauvages désignaient sous le nom de Michisipi, ou grande rivière," et qu'il se jette dans le golfe du Mexique.

Ils revinrent sur leurs pas; le P. Marquette se fixa chez les nations de l'Ouest, où il mourut deux ans après, et Jolliet retourna à Québec, après avoir failli

4. De quoi l'intendant Talon chargea-t-il Jolliet et le P. Marquette, en 1673? Rapportez en peu de mots le voyage de Jolliet et du P. Marquette.

se noyer au saut Saint-Louis et y avoir perdu la relation détaillée de son voyage.

5. Pendant son gouvernement, le comte de Frontenac conçut le projet de faire explorer les régions intérieures du nouveau continent. Le sieur Cavelier de la Salle s'offrit pour cette grande entreprise. C'était un homme instruit, actif, et animé du double désir de s'illustrer et de s'enrichir. M. de la Salle était accompagné du chevalier de Tonti et d'une trentaine d'hommes, tous nouvellement arrivés de France, avec le dessein d'achever les découvertes du Mississipi, commencées par le sieur Jolliet et le Père Marquette.

6. M. de la Salle monta d'abord à Cataracoui (1678) dont la seigneurie lui fut cédée, à condition qu'il rebâtirait en pierres le fort de Frontenac. De Cataracoui, il alla à Niagara, où il établit un poste. Puis, il fit construire sur les lacs Érié et Ontario, les premiers vaisseaux qu'on y ait vus; bâtit le fort Saint-Louis, à l'ouest du Mississipi, et descendit ce fleuve jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique, qu'il atteignit au mois d'août 1682. Tout le pays qu'arrose le Mississipi fut proclamé colonie française, et reçut le nom de *Louisiane* en l'honneur de Louis XIV. De la Salle revint ensuite à Québec, d'où il s'embarqua pour la France.

7. Voyant que le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau ne pouvaient plus longtemps vivre ensemble, la cour de France les rappela tous les deux. M. le Fèvre de la Barre, ancien officier de marine, fut nommé pour remplacer M. de Frontenac. Il arriva à Québec dans l'été de 1682.

8. En 1684, M. de la Barre porta la guerre chez les Iroquois, et s'avança jusqu'au lac Ontario, à la

---

5. Quel projet conçut M. de Frontenac pendant son gouvernement? Quel personnage s'offrit pour cette grande entreprise?—6. Que fit d'abord M. de la Salle? Où alla-t-il ensuite?—7. Quel parti prit la cour de France voyant que M. de Frontenac et M. Duchesneau ne pouvaient vivre plus longtemps ensemble?—7. Que fit M. de la Barre, en 1684? Quel fut le résultat de cette expédition?

tête de 130 réguliers, 700 miliciens et 200 sauvages. Cette expédition ne fut pas honorable pour le gouverneur; car il montra beaucoup trop de faiblesse dans le traité de paix qu'il conclut avec les Iroquois.

CHAPITRE III.

De l'administration de M. de Denonville, à la seconde administration de M. de Frontenac (1685-1689).

SOMMAIRE.

1. M. de Denonville remplace M. de la Barre, et pousse vigoureusement la guerre.—2. Expédition à la baie d'Hudson.—3. Injuste arrestation de chefs Iroquois.—4 Expédition de M. de Denonville.—5. Construction du fort de Niagara.—7. Massacre de Lachine.—8. Retour de Mgr. de Laval au Canada; et Mgr. de Saint-Valier, son successeur.—9. Projet d'invasion des colonies anglaises.—10. Population française du Canada.

1. Le successeur de M. de la Barre fut le marquis de Denonville, colonel des dragons, qui avait fait preuve de courage et d'habileté, et de qui on pouvait attendre de la fermeté et de la vigueur, lorsque les circonstances l'exigeraient. Le premier soin de M. de Denonville fut de s'instruire de l'état où se trouvaient les affaires avec les Iroquois. Il comprit bientôt que les Français n'auraient jamais ces peuples pour amis, et que la meilleure politique à suivre était de les humilier et de les affaiblir au point de leur faire trouver leur sûreté dans la soumission ou la neutralité.

2. Tout en préparant une expédition contre les Iroquois, M. de Denonville envoya, en 1686, un parti de 90 hommes à la baie d'Hudson, pour reprendre les postes surpris par les Anglais. Les plus célèbres de cette petite troupe étaient les sieurs d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, officiers braves et très-habiles dans la guerre sauvage, et tous trois

1. Quel fut le successeur de M. de la Barre? Quel fut le premier soin du nouveau gouverneur?—2. Que fit M. de Denonville, tout en préparant une expédition contre les Iroquois?

fils de Charles Le Moyne. Dans cette campagne, les Anglais perdirent tous leurs établissements dans la baie d'Hudson, à l'exception du fort Nelson.

3. M. de Denonville attira les principaux chefs iroquois à Cataraconi, sous divers prétextes ; là, il les fit saisir, enchaîner et conduire à Québec, puis en France, où les galères les attendaient. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cette conduite perfide du gouverneur, c'est que celui-ci avait impliqué dans cette trahison deux saints missionnaires, les Pères de Lamberville et Milet, sans faire attention que non-seulement il mettait ces religieux en danger de perdre la vie, mais qu'il discréditait peut-être sans retour, aux yeux des sauvages, la religion chrétienne.

4. Au commencement de 1687, après avoir reçu les renforts qu'il attendait de France, le gouverneur se disposa à faire définitivement la guerre aux Iroquois. Il commanda lui-même l'expédition. Composée de 2000 hommes, y compris 300 sauvages, l'expédition partit de l'île Ste. Hélène, le 13 juin, sur 200 bâteaux et autant de canots d'écorce. Arrivé à la rivière des Sables, M. de Denonville fit élever un retranchement dans un lieu avantageux, et y laissa 400 hommes pour assurer la retraite, en cas de quelque malheur. Comme l'armée arrivait à un troisième défilé, elle fut vigoureusement attaquée par 800 Iroquois, qui furent à la fin repoussés après avoir perdu plus de 60 de leurs guerriers, morts sur-le-champ ou des suites du combat. L'armée poursuivit les Iroquois, et pénétra dans le canton de Tsonnonthouan ; mais elle n'y trouva personne. Elle employa plus de dix jours à parcourir le pays, détruisant toutes les bourgades ; elle brûla une immense quantité de blé d'Inde ou maïs, et tua un nombre prodigieux de pourceaux.

---

3. Quelle conduite perfide tint M. de Denonville à l'égard des principaux chefs iroquois ?—4. Que fit le gouverneur, au commencement de 1687 ? Par qui fut commandée l'expédition ? De combien d'hommes était-elle composée ? Qu'éprouva l'armée après avoir passé deux défilés très-dangereux ?

5. Pour assurer sa victoire sur les Iroquois, le marquis de Denonville fit bâtir un fort à Niagara et y laissa une garnison de cent hommes, sous les ordres du capitaine de Troyes. Mais, bientôt après, le commandant et presque toute la garnison succombaient à une maladie causée par la mauvaise qualité des vivres.

6. A peine le gouverneur était-il de retour à Québec, que les Iroquois recommencèrent leurs hostilités. Ils se répandirent dans la colonie et assiégèrent Chambly, d'où ils furent repoussés. On apprit bientôt que ce mouvement avait été encouragé par les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, lesquels ne se faisaient aucun scrupule de violer le traité de neutralité. Les Iroquois firent enfin des propositions de paix au gouverneur; elles furent acceptées.

7. Au lieu de venir conclure le traité de paix comme on s'y attendait, 1500 d'entre eux, excités par un chef huron, firent, durant la nuit du 5 août 1689, une descente dans l'île de Montréal. Ils y massacrèrent hommes, femmes et enfants, mirent le feu partout et emmenèrent plus de 200 prisonniers, qu'ils brûlèrent ensuite dans leurs villages.

8. Dans ses difficultés, la colonie fut encouragée et réjouie par le retour de Mgr. de Laval, qui revenait au Canada pour terminer sa vie au milieu de ses anciennes ouailles. Les vertus du vénérable prélat, ses longs et pénibles travaux dans la Nouvelle-France, son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens. Il eut pour successeur Mgr. de St. Valier.

9. Vers ce même temps, le gouverneur jugeait que tant que les Anglais seraient en possession de la Nouvelle-York, ils susciteraient continuellement par ja-

---

5. Que fit le marquis de Denonville pour assurer sa victoire sur les Iroquois?—6. Que firent les Iroquois, aussitôt que le gouverneur fut de retour à Québec?—7. La paix que les Iroquois avaient demandée, fut-elle conclue?—8. Quel événement vint encourager et réjouir la colonie, au milieu de ses difficultés? Quel fut le successeur de Mgr. de Laval?—9. Que pensait le gouverneur touchant le voisinage de la colonie anglaise de la Nouvelle-York?

lousie, de nouveaux embarras à la colonie française, et qu'avec eux, l'on n'avait rien à espérer pour la tranquillité de la Nouvelle-France. En conséquence, il fit passer en France M. de Callières, gouverneur de Montréal, avec un plan qu'il devait soumettre au roi, pour la conquête de la Nouvelle-Angleterre. Louis XIV approuva le plan, mais ce ne fut pas le marquis de Denonville qui fut chargé de le mettre à exécution; car il fut rappelé en France et remplacé par le comte de Frontenac.

10. La population française du Canada, en 1688, n'était que de 11249 individus, ou d'un peu plus de 12000, en y comprenant le gouvernement de l'Acadie.

CHAPITRE IV.

De la seconde administration de M. de Frontenac, à la paix de Ryswick (1689-1697).

SOMMAIRE.

1. M. de Frontenac arrive à Québec.—2. Destruction du fort Frontenac.—3. Expédition des Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, et de M. d'Iberville à la baie d'Hudson.—4. Expédition dans la Nouvelle-York et dans la Nouvelle-Angleterre.—5.-6. Siége de Québec par Phipps.—6. Attaque de Montréal manquée. —7. Nouvelles incursions des Iroquois.—8. Mission du sieur de Courtemanche.—9. Combat de la Prairie.—10. Attaque de Plaisance.—11. Prise du fort Sainte-Anne par les Anglais à la baie d'Hudson.—12. 13. Prise du fort Nelson dans la baie d'Hudson. —15. Expédition du comte de Frontenac contre les Iroquois.— 16. 17. 18. Exploits de d'Iberville.—19. 20. Paix de Ryswick.

1 Le marquis de Denonville eut pour successeur le comte de Frontenac. Celui-ci arriva à Québec, le 12 octobre 1689. Le 27 du même mois, M. de Frontenac alla visiter Montréal, qui venait d'être ravagé par les Iroquois.

10. Quelle était la population française du Canada, en 1688?
1. Quel fut le successeur du marquis de Denonville? Où alla M. de Frontenac, le 27 du même mois?

2. Ayant appris que M. de Denonville avait donné l'ordre de raser le fort Frontenac ou Cataracoui, le nouveau gouverneur fit préparer en toute diligence un convoi de vingt-cinq canots, pour porter le contre-ordre au commandant de Varennes. Le convoi venait de quitter Lachine, lorsqu'on vit arriver la garnison du fort, qui l'avait fait sauter, après avoir détruit les vivres et les munitions. On conçoit assez tout le chagrin que dut ressentir M. de Frontenac, en apprenant cette nouvelle qui renversait tous ses projets futurs par rapport à ce poste fortifié.

3. La campagne de 1689 ne fut pas malheureuse dans toutes les parties de la Nouvelle-France; car les Abénaquis, alliés des Français, firent subir aux Anglais, dans l'Acadie, un échec assez humiliant; et d'Iberville et ses compagnons soutinrent l'honneur du drapeau français dans la baie d'Hudson.

Les Abénaquis enlevèrent aux Anglais quatorze petits forts assez bien munis, tuèrent plus de deux cents personnes, et rapportèrent un butin considérable.

A la baie d'Hudson, d'Iberville prit sur l'ennemi deux navires avec toute leur charge, en conduisit un à Québec, et remit l'autre à son frère, Paul de Maricourt, à qui il confia les ports du fond de la baie.

4. Pour se conformer aux intentions de Louis XIV, le comte de Frontenac porta la guerre dans la Nouvelle-York et dans la Nouvelle-Angleterre, durant l'hiver de 1689-90. Il divisa son expédition en trois partis qui tombèrent sur les Anglais par trois endroits à la fois.

Le premier parti, composé d'un peu plus de 200 Canadiens et Sauvages, sous les ordres de Lemoyne de Sainte-Hélène et de d'Ailleboust de Mantet, était

---

2 Quel parti prit le nouveau gouverneur, en apprenant que M. de Denonville avait donné l'ordre de faire raser le fort Frontenac?—3. La campagne de 1689 fut-elle malheureuse dans toutes les parties de la Nouvelle-France?—4. Que fit le comte de Frontenac, pour se conformer aux intentions de Louis XIV? Comment divisa-t-il l'expédition? Quel en fut le succès?

dirigé sur la Nouvelle-York. Il arriva le 18 février, vers onze heures du soir, devant Corlar. Ce bourg, habité presque exclusivement par des Hollandais, renfermait plus de 80 maisons, et formait un carré long, fermé avec des palissades. L'attaque avait été remise à deux heures du matin, lorsque le sommeil serait le plus profond; mais le froid était devenu si intense qu'il fit changer de résolution: on marcha à l'heure même. Gardant un profond silence, les Canadiens pénétrèrent dans le bourg et le parcoururent dans toute sa longueur. Le signal de l'attaque donné, toutes les maisons furent assaillies et bientôt la résistance fut écrasée. Un petit fort fut emporté et tous les soldats qui le défendaient y furent tués. Soixante personnes, hommes, femmes et enfants périrent dans la chaleur du combat, qui dura environ deux heures; on brûla quelques maisons, et l'on fit bon nombre de prisonniers.

Le second parti, formé aux Trois-Rivières, ne comptait que vingt-huit Canadiens et vingt-quatre Sauvages. Le brave Hertel le commandait. Après une marche de deux mois, Hertel arriva à Salmon-Falls, village anglais défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Tout fut sur-le-champ emporté d'assaut. Trente des assiégés furent tués; les autres, au nombre de cinquante-quatre, restèrent prisonniers. Les vainqueurs ne perdirent qu'un canadien. Le soir du même jour, averti que deux cents Anglais s'avançaient pour lui couper la retraite, Hertel se mit en bataille sur le bord d'une rivière, à la tête du seul pont fort étroit qu'il fallait passer pour aller à lui. Ses soldats tinrent ferme, tuèrent sept des ennemis, en blessèrent dix, et forcèrent les autres à se retirer.

Le troisième parti, organisé à Québec et commandé par M. de Portneuf, était composé de Canadiens, d'une compagnie de réguliers tirée de l'Acadie, et de quelques Abénaquis. Il fut dirigé sur Casco, à l'embouchure de la rivière Kénébec, où il arriva à la fin de mai. Cette expédition ne fut pas moins heureuse que les autres. Le grand fort de Casco, bien fourni de

munitions et monté de huit pièces de canon, ainsi que quatre autres petits forts, tombèrent bientôt au pouvoir de Portneuf. Les fortifications de cette place furent rasées, et les habitations réduites en cendres, à deux lieues à la ronde.

5. Ces incursions dans la Nouvelle-Angleterre et dans la Nouvelle-York, loin d'intimider les habitants de ces provinces, les portèrent à faire des efforts vigoureux pour chasser les Français du Canada. Pour y parvenir, les provinces anglaises armèrent une flotte de sept vaisseaux, qu'elles confièrent au chevalier Phipps. Cette flotte fit voile pour l'Acadie au mois de mai 1690, et s'empara de Port-Royal, de la Hève, de Chédabouctou et de presque tous les postes que les Français y avaient.

6. La même année 1690, les colonies anglaises mirent en mer une seconde flotte de trente-cinq voiles, portant 2000 hommes de débarquement, sous le commandement de l'amiral Phipps, pour faire la conquête de toute la Nouvelle-France. Cette flotte parut devant Québec, le 16 octobre. Elle y rencontra une si vigoureuse résistance, qu'après quatre jours de bombardement, elle dut rebrousser chemin, après avoir perdu 600 hommes, 10 vaisseaux, beaucoup de canons et de munitions de guerre; et, pour comble de disgrâce, Phipps perdit presque le reste de sa flotte en redescendant le fleuve.

Le mouvement que devait opérer les Anglais était celui-ci: pendant que leur flotte assiégerait Québec, le général Winthrop, à la tête de 3000 Anglais et Iroquois, devait attaquer Montréal; mais la tentative échoua.

7. Pendant l'été de 1690, les Iroquois firent plusieurs incursions dans la colonie, et tuèrent un grand nombre d'habitants et de soldats, avec plusieurs officiers

---

5. Quel effet produisirent ces incursions dans la Nouvelle-York et dans la Nouvelle-Angleterre?—6. Que firent encore les colonies anglaises, la même année 1690? Quand parut la flotte ennemie devant Québec? Comment y fut-elle reçue?—7. Que firent les Iroquois pendant l'été de 1690?

de mérite. Le comte de Frontenac fit tout ce qu'il put pour arrêter leurs courses; mais la faiblesse de ses ressources ne lui permit pas de poursuivre plus rigoureusement ces ennemis irréconciliables des Français.

8. Après le revers de la flotte anglaise devant Québec, le sieur de Courtemanche reçut la mission d'aller en informer les Hurons et les Outaouais, ranimer leur esprit guerrier. Il fallait du courage et une grande habileté pour passer, accompagné de dix hommes seulement, à travers toutes les bandes iroquoises.

9. Au commencement de mai 1691, mille Iroquois vinrent établir leur camp à l'embouchure de la rivière des Outaouais, et, de là, se répandirent dans les environs de Montréal. M. de Callières, gouverneur de cette place, assembla aussitôt sept à huit cents sauvages, lesquels, joints à une poignée de Français, soutinrent une rude attaque à la Prairie de la Madeleine, et parvinrent à mettre l'ennemi en déroute. Dans ce combat, le sieur de Varennes y fit des prodiges de valeur.

D'autres partis d'Iroquois, parmi lesquels se trouvaient des Anglais, parcoururent le pays, depuis Repentigny jusqu'aux îles du lac Saint-Pierre, faisant partout des dégâts considérables, et exerçant des cruautés inouïes sur les Français qui tombaient entre leurs mains.

10. En septembre 1692, une escadre anglaise de cinq vaisseaux attaqua Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve: cette place n'avait que 50 hommes de garnison, avec un mauvais fort et aucune munition. La canonnade dura cinq heures, mais avec si peu de succès, que l'escadre dut renoncer à son entreprise.

---

8. Quelle mission reçut le sieur de Courtemanche, après le revers de la flotte anglaise devant Québec?—9. Que se passa-t-il au commencement de mai 1691? Que fit M. de Callières, gouverneur de Montréal?—10. Que fit une escadre anglaise de cinq vaisseaux, en septembre 1692?

11. Au printemps de 1693, trois navires anglais s'emparèrent du fort Sainte-Anne, dans la baie d'Hudson, qui n'était défendu que par cinq hommes, auxquels on fit l'honneur d'en opposer quarante.

12. Le gouvernement français ne laissait pas aux milices canadiennes le temps de respirer. On rencontrait par petites bandes, sur tous les points de l'Amérique du Nord, ces vigoureux enfants de la Nouvelle-France, poursuivant les Anglais jusque dans leurs forts les plus reculés.

13. En 1694, d'Iberville, accompagné de ses deux frères, Sérigny et Châteauguay, et de 120 Canadiens, enleva aux Anglais le fort Nelson, dans la baie d'Hudson.

14. L'année suivante, les Iroquois pénétrèrent dans la colonie par plusieurs points. Une de leurs bandes fut complètement défaite près de Boucherville par des volontaires canadiens et quelques soldats français, commandés par M. de la Durantaye.

15. Au printemps de 1696 M. de Frontenac entreprit une grande expédition contre les Iroquois. A l'approche des Français, ces barbares se retirèrent dans les bois. Pour s'en venger, les Français brûlèrent le fort et les villages du canton d'Onneyout et délivrèrent une trentaine de prisonniers. Après cette expédition, l'armée reprit le chemin du Canada.

16. Pendant que M. de Frontenac ravageait le pays des Iroquois, d'Iberville enlevait aux Anglais un vaisseau de 24 canons, sans perdre un seul homme, et leur prenait, par capitulation, le fort de Pemquid.

17. De l'Acadie, d'Iberville se rendit à Terre-Neuve, où, vers la fin de novembre de la même année, il en-

---

11. Quel succès eurent les Anglais, au printemps de 1693, dans la baie d'Hudson ?—12. Quelle était la conduite des milices canadiennes vers ce temps-là ?—13. Quel succès eurent les Français, dans la baie d'Hudson, en 1694 ?—14. Que firent les Iroquois l'année suivante ?—15. Qu'entreprit M. de Frontenac, au printemps de 1696 ? Que firent les Iroquois, à l'approche des Français ?—16. Pendant que M. de Frontenac ravageait le pays des Iroquois, que se passait-il en d'autres lieux de la Nouvelle-France ?—17. Où se rendit M. d'Iberville, de l'Acadie ?

leva aux Anglais le fort et la ville de Saint-Jean, avec presque tous les postes qu'ils avaient dans l'île; et fit, avec une poignée de braves Canadiens, six ou sept cents prisonniers.

18. A la fin de mai 1697, d'Iberville reçut l'ordre de se rendre dans la baie d'Hudson. Il y arriva au commencement d'août. Monté sur un vaisseau de 50 canons, il eut, le 5 septembre, à se battre contre trois vaisseaux anglais, dont un était plus fort que le sien, et les autres, des frégates de 32 canons. Il coula à fond le premier, s'empara d'une frégate, et obligea l'autre de prendre la fuite.

19. Vers ce même temps, la cour de France communiquait à M. de Frontenac, le projet de s'emparer de toute la Nouvelle-Angleterre; mais ce projet échoua.

20. La paix de Ryswick, qui venait d'être conclue entre les puissances de l'Europe, à la fin de 1697, mettait un terme aux hostilités engagées entre la Nouvelle-France et la nouvelle-Angleterre.

---

18. Où alla M. d'Iberville, à son départ de l'île de Terre-Neuve? —19. Quel projet avait été communiqué, vers ce même temps, par la cour de France, à M. de Frontenac?—20. Qu'est-ce qui vint mettre un terme aux hostilités avec la Nouvelle-Angleterre?

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

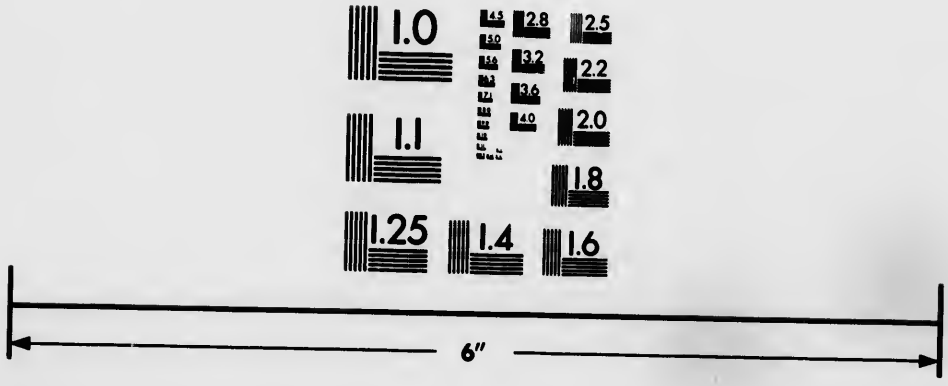

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

CHAPITRE V.

De la paix de Ryswick, à celle d'Utrecht (1697-1713).

SOMMAIRE.

1. Mort de M. de Frontenac.—2. M. de Callières, gouverneur-général.—3. Traité de paix de 1701.—5. Mort de M. de Callières.—6. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général.—6. Il maintient la paix avec les Iroquois.—7. Tentative infructueuse des Anglais sur Port-Royal.—8. Prise du vaisseau la *Seine*; Mgr. de Saint-Valier conduit en Angleterre.—9. Nouvelle tentative des Anglais contre Port-Royal infructueuse.—10. M. de Saint-Ovide s'empare de Saint-Jean de Terre-Neuve.—11. Les Anglais s'emparent de Port-Royal.—12. Nouvelle expédition des Anglais contre le Canada.—13. Traité d'Utrecht.

1. Au mois de novembre 1698, la colonie perdit M. de Frontenac, qui mourut âgé de 78 ans.

"M. de Frontenac," dit de Charlevoix, "avait un grand fond de religion, et il en donna des marques publiques jusqu'à sa mort. Mais on avait de la peine à concilier la piété dont il faisait profession, avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir. L'âcreté de son humeur atrabilaire démentit un peu la noblesse et l'élévation de son caractère."

2. M. de Frontenac eut pour successeur le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal. Le nouveau gouverneur-général possédait les qualités nécessaires dans les circonstances où il se trouvait. Par sa fermeté, sa prudence et sa sagacité, M. de Callières sut tenir les Iroquois en échec; et, finalement, les réconcilier avec les Français et avec les autres tribus sauvages.

Au mois de juin 1700, M. de La Motte Cadillac commença l'établissement du Détroit, avec cent Canadiens et un missionnaire.

---

1. Quelle perte fit la colonie en novembre 1698? Faites-nous le portrait de M. de Frontenac d'après le P. de Charlevoix?—2. Par qui fut remplacé M. de Frontenac? Quand et par qui fut fondée la ville du Détroit?

3. L'année 1701 fut remarquable par la paix générale qui fut signée à Montréal avec toutes les tribus sauvages, qui y avaient envoyé des députés. L'assemblée se tint dans une grande plaine hors de la ville; on y fit une enceinte de 120 pieds de long sur 72 de large; les soldats furent placés tout autour; les sauvages, au nombre de 1300, étaient rangés dans l'enceinte, en très bel ordre. Les principaux officiers entouraient le gouverneur-général, qui était placé de manière à pouvoir être vu et entendu de tous.

4. Cette paix tant désirée ne fut pas de longue durée; car, en 1703, l'Angleterre ayant déclaré la guerre à la France, les colonies américaines, soumises aux deux puissances, se brouillèrent aussi.

5. La colonie fit cette même année, une perte bien sensible dans la personne de M. de Callières, qui mourut à Québec le 26 mai. Le chevalier de Callières laissa la réputation d'habile général, d'homme intègre, et de véritable ami du pays, où il avait passé une grande partie de sa vie.

6. Le successeur du chevalier de Callières fut le marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal. Le premier soin du nouveau gouverneur-général fut de maintenir la paix avec les cantons iroquois, qui se trouvaient menacés par la guerre entre l'Angleterre et la France.

7. En 1704, les Anglais envoyèrent s'emparer de l'Acadie, une flotte de 10 vaisseaux, dont le plus gros portait 60 canons, et le plus petit 12. Cette expédition ne fut pas heureuse pour les Anglais. La flotte partit de Boston et alla mouiller devant Port-Royal, où elle débarqua 1500 hommes. Il y eut quelques escarmouches assez vives, dans l'une desquelles les Anglais perdirent leur principal officier. Enfin, ayant rencontré partout une forte résistance, l'amiral fit

3. En quel l'année 1701 fut-elle remarquable ?—4. Cette paix tant désirée, fut-elle de longue durée ?—5. Quelle perte fit la colonie cette même année ?—6. Quel fut le successeur de M. de Callières ? Quel fut le premier soin du marquis de Vaudreuil ?—7. Quelle tentative firent les Anglais, en 1704 ? Quelle force envoyèrent-ils ? Quelle fut l'issue de l'expédition ?

rembarquer ses troupes et se retira.

8. L'année 1705 fut malheureuse pour le Canada; les Anglais capturèrent un vaisseau français, nommé la *Seine*, qui portait à Québec Mgr. de Saint-Valier, successeur de Mgr. de Laval, un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs riches particuliers et une cargaison estimée à un million de livres tournois. Mgr. de Saint-Valier fut conduit en Angleterre, où il fut fort bien traité. Néanmoins, on l'y retint prisonnier pendant cinq ans.

La perte qu'on venait d'éprouver, fut d'un grand avantage pour le pays, où l'on avait jusqu'ici négligé la culture du lin. Comme on se trouvait sans toiles, par la perte de celles qu'apportait la *Seine*, la nécessité fit ouvrir les yeux; on sema du chanvre et du lin, qui réussirent au-delà de toute espérance, et l'on en fit usage.

9. En 1707, les Anglais, désireux de surprendre Port-Royal, mirent en mer une flotte de 25 bâtiments portant 3000 hommes. Après plusieurs combats partiels, livrés aux environs de la place, les Anglais se rembarquèrent. Port-Royal dut principalement sa délivrance à 60 Canadiens qui y étaient arrivés quelques heures seulement avant la flotte anglaise.

10. Fiers des avantages qu'ils venaient de remporter, les Français résolurent, en 1709, de marcher contre les établissements anglais de Terre-Neuve. M. de Saint-Ovide, à la tête de 169 hommes, tant soldats, matelots, miliciens que sauvages, prit d'assaut Saint-Jean, entrepôt général des Anglais, défendu par 900 hommes, 50 canons et trois forts considérables.

11. Résolus de chasser les Français de l'Acadie, les Anglais envoyèrent contre cette province, en 1710, une flotte de 54 voiles, portant 3500 hommes, sans compter les matelots sous les ordres du général Nicholson.

---

8. Quelle perte le Canada essuya-t-il en 1705?—9. Qu'entreprirent les Anglais, en 1707?—10. Que firent les Français, fiers des avantages qu'ils venaient de remporter? Quel fut le résultat de leur expédition?—11. Quelle résolution prirent les Anglais, en 1710? Quelle force envoyèrent-ils contre l'Acadie?

La flotte mouilla devant Port-Royal, le 10 octobre. M. de Subercase, qui commandait cette place, n'avait que 300 hommes à opposer aux Anglais. Il se défendit néanmoins pendant quelques jours avec vigueur, et tua beaucoup de monde aux assiégeants; mais, ne pouvant tenir plus longtemps, il capitula. La garnison, réduite à 150 hommes délabrés, sortit du fort avec les honneurs de la guerre. Port-Royal perdit alors son nom pour prendre celui d'Annapolis.

12. Encouragés par leurs succès en Acadie, les Anglais songèrent alors à faire la conquête du Canada. Ils envoyèrent une flotte pour s'emparer de Québec, mais elle fut jetée sur les écueils, vis-à-vis les sept-îles, dans le fleuve Saint-Laurent, le 22 août 1711; huit des plus gros vaisseaux furent brisés avec une violence épouvantable, et près de 3000 hommes périrent. Cette flotte commandée par l'amiral Walker, portait 6500 hommes de débarquement, dont sept régiments de vétérans, qui avaient servi sous Marlborough, et un bataillon de soldats de marine.

A la nouvelle de la perte de la flotte anglaise, Nicholson, qui s'avançait sur Montréal à la tête d'une armée de 4000 soldats et de 600 Iroquois, battit en retraite.

13. Vers ce même temps, un nouvel ennemi s'avançait dans les pays de l'ouest. C'était les Outagamis ou Renards, peuple belliqueux et féroce. Ils étaient indomptables. Depuis vingt-cinq ans, les tribus voisines leur faisaient une guerre d'extermination, sans pouvoir les détruire. Cette nation venait de faire alliance avec les Anglais, et leur avait promis de faire main basse sur tous les Français.

Informé du projet de ces barbares, M. Du Buisson, qui commandait au fort du Détroit, envoya en diligence avertir les sauvages, ses alliés, qui arrivèrent bientôt auprès de lui en bon ordre. Cette campagne

12. Que firent les Anglais, encouragés par leur succès en Acadie? Quel fut le résultat de leur entreprise? Que fit Nicholson à la nouvelle de la perte de la flotte anglaise?—13. Qu'étaient les Outagamis? Quelle fut l'issue de l'expédition dirigée contre eux?

que venaient de provoquer les Outagamis, les affaiblit considérablement; car ils perdirent, dans divers combats, plus de deux mille des leurs, tandis qu'elle ne coûta aux alliés qu'environ soixante hommes tués ou blessés.

Par sa victoire, Du Buisson ôtait aux Anglais tout espoir de s'établir au Détroit, et de s'emparer de tout le commerce des pays de l'ouest.

14. En 1712, les gouverneurs-généraux du Canada et des colonies anglaises reçurent de leurs souverains respectifs, l'ordre de faire cesser tout acte d'hostilité entre les sujets des deux nations et leurs alliés.

15. Par le traité conclu à Utrecht (Hollande), en 1713, entre Louis XIV et la reine Anne, la France céda à l'Angleterre, l'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson, le pays des Iroquois, ne se réservant que le Cap-Breton, l'île Saint-Jean (du Prince-Édouard) et les îles adjacentes.

---

14. Quels ordres reçurent les gouverneurs-généraux du Canada et des colonies anglaises de leurs souverains respectifs, en 1712?—15. Qu'est-ce que la France céda à l'Angleterre par le traité d'Utrecht?

CHAPITRE VI.

De la paix d'Utrecht, à celle d'Aix-la-Chapelle (1713-1748).

SOMMAIRE.

1-2. Fondation de Louisbourg.—4. Les Anglais attaquent les Abénaquis.—4. Massacre du P. Rasle.—3. Progrès de la Colonie. —5. Naufrage du *Chameau*.—6. Mort de M. de Vaudreuil.—7. M. de Beauharnais, gouverneur-général.—8. Mort de Mgr. de Saint-Valier.—8. Mgr. Dosquet, coadjuteur de Mgr. de Mornay.—9-10. Expédition contre les Outagamis.—11-13. Fort de la Pointe à la Chevelure.—14. Mgr. de l'Auberivière, évêque de Québec. sa mort.—14. Mgr. de Pontbriand, évêque de Québec.—15. Prise de Louisbourg.—16-18. Désastre de la flotte du duc d'Anville.—16. Le marquis de la Jonquière pris par les Anglais.—19-20. M. de la Galissonnière remplace M. de la Jonquière *ad interim*.—21 Traité d'Aix-la-Chapelle.

1. Immédiatement après la cession de l'Acadie à l'Angleterre, on songea à fonder, dans l'île du Cap-Breton, appelée dès-lors Ile-Royale, un établissement solide avec une place fortifiée ayant un bon hâvre. La ville qui s'y éleva bientôt fut nommée Louisbourg.

2. Le marquis de Vaudreuil, de concert avec M. Begon, intendant du Canada, s'occupa, en 1714, du soin de fortifier et de peupler la colonie. Ils écrivirent au ministre pour lui demander un renfort de troupes, et des ressources pour l'augmentation du nombre des colons, Ils lui représentèrent que comme la colonie n'avait encore que 4484 habitants en état de porter les armes, de 16 ans à 60, tandis que les colonies anglaises en avaient 60000, on ne pouvait douter qu'à la première rupture, elles ne fissent un suprême effort pour s'emparer du Canada.

3. La paix permit au gouverneur de faire continuer les fortifications de Québec. La population de cette ville, en 1720, était de 7000 personnes, et celle de

1. A quoi songea-t-on, aussitôt après la cession de l'Acadie à l'Angleterre ? Quel nom donna-t-on à la ville qui s'y éleva ?—2. Que fit le marquis de Vaudreuil, en 1714 ?—3. Quel bien la paix procura-t-elle à la colonie ?

Montréal, de 3000. En 1723, l'on construisit à Québec deux vaisseaux de guerre et six bâtiments marchands, qui firent voile pour la France, cette même année, chargés de productions du pays. Ces productions consistaient en pelleteries, bois de merrain, goudron, tabac, farine, pois et lard salé. Ce commerce d'exportation, florissant pour le temps, était dû à la tranquillité dont le Canada jouissait alors.

4. Au mois d'août 1724, 280 Anglais, soutenus par une bande d'Iroquois, tombèrent, vers trois heures du matin, sur un village d'Abénaquis, et tuèrent hommes, femmes et enfants. En entendant le bruit, le P. Rasle sortit de sa chapelle ; voyant ses chers chrétiens aux prises avec les Anglais, il s'avança sans crainte vers les assaillants, dans l'espérance de détourner leur attention des femmes et des enfants qui fuyaient. A peine eut-il été aperçu que tous les fusils anglais furent tournés contre lui ; une grêle de balles l'atteignit, et il tomba mort au pied d'une croix qu'il avait plantée. Sept sauvages qui s'étaient portés à son secours, tombèrent à ses côtés.

"Des Sauvages," dit le P. de Charlevoix, "trouvèrent le P. Rasle percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de hâche, la bouche et les yeux remplis de bous, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés. Voilà de quelle manière fut traité un prêtre, dans sa mission, au pied d'une croix, par ces mêmes hommes qui exagéraient si fort, en toutes occasions, les inhumanités prétendues des sauvages chrétiens, qu'on n'a jamais vus s'acharner ainsi sur les cadavres de leurs ennemis."

5. En 1725, un vaisseau français, le *Chameau*, venant à Québec, se brisa sur la côte de l'Ile-Royale, près de Louisbourg. Les 250 passagers qu'il avait à son bord et tout l'équipage périrent. Parmi les passagers, il y avait plusieurs officiers de la colonie, des prêtres séculiers, des Jésuites et des Récollets. Le lendemain,

4. Que firent les Anglais au mois d'août 1724? Comment le Père Rasle fut-il traité?—5. Quel accident arriva-t-il, en 1725, à un vaisseau français appelé le *Chameau*?

la côte parut toute couverte de débris et de cadavres.

6. Cette même année, la colonie perdit M. de Vaudreuil. Il mourut à Québec, le 10 octobre, après avoir gouverné le Canada 21 ans. M. de Longueuil, gouverneur de Montréal, prit les rênes de l'administration par intérim.

7. M. de Vaudreuil eut pour successeur le marquis de Beauharnais. Celui-ci arriva à Québec vers la fin d'août 1726, avec le nouvel intendant, M. Dupuy, personnage instruit et accoutumé aux affaires, qui venait remplacer M. Begon.

8. A la fin de décembre 1727, le Canada eut à déplorer une nouvelle perte dans la personne de son second évêque, Mgr. de Saint-Valier, qui mourut à l'Hôpital-Général de Québec. Il eut pour successeur Mgr. de Mornay, son coadjuteur. Mais ce dernier était alors en France, et ne pouvait se rendre dans son diocèse à cause de ses infirmités. Il obtint pour coadjuteur M. Dosquet, qui fut sacré sous le titre d'évêque de Samos, et qui, quatre ans plus tard, devint évêque de Québec par la démission de son titulaire.

9. Le premier soin du marquis de Beauharnais, aussitôt après son arrivée en Canada, fut de porter la guerre chez les Outagamis ou Renards, qui continuaient leurs pillages et leurs assassinats contre les Sauvages alliés des Français. Sa petite armée était composée de 1200 hommes, tant Français que Canadiens, Hurons, Iroquois, Outaouais et Nipissingues. Commandée par M. de Ligneris, elle partit de Montréal en canots, le 5 juin 1728, et fit route par la rivière des Outaouais, le lac Nipissingue et la rivière des Français, d'où elle entra dans le lac Huron, traversa le lac Michigan, et arriva au village des Sakis, alliés des Renards.

---

6. Quelle perte la colonie fit-elle cette même année ?—7. Quel fut le successeur de M. de Vaudreuil ?—8. Quelle perte le Canada eut-il à déplorer en 1727 ? Quel fut le successeur de Mgr. de Saint-Valier ? Qu'était Mgr. Dosquet ?—9. Quel fut le premier soin du marquis de Beauharnais aussitôt qu'il fut arrivé au Canada ?

10. A son arrivée chez les Renards, l'armée trouva le pays désert, les sauvages s'étant sauvés. Après avoir brûlé les cabanes des sauvages, et démoli leurs forts, l'armée revint en Canada.

11. En 1731, le marquis de Beauharnais fit ériger une forteresse à la Pointe à la Chevelure, sur le lac Champlain. Cette forteresse devait servir de poste avancé pour tenir en échec les établissements anglais sur les rivières d'Hudson et de Connecticut.

12. Pendant les années 1732 et 1733, la colonie fut éprouvée, d'abord par des inondations et des tremblements de terre, puis par la petite vérole. Cette maladie, contre laquelle on ne connaissait pas alors de préservatif, enleva des familles entières, tant parmi les Français que parmi les Sauvages.

13. De 1733 à 1745, il ne se passa aucun événement de haute importance dans la colonie. Pendant cet intervalle de silence et de repos, le pays se peuplait de plus en plus, tant par l'accroissement naturel de la population indigène, que par l'émigration de France. En 1721, on n'y comptait que 25,000 habitants, tandis qu'en 1744, il y en avait 50,000.

La colonie faisait en même temps des progrès du côté de l'industrie. En 1733, elle commença à exploiter les mines de fer de Saint-Maurice; et, en 1739, la compagnie qui avait entrepris cette exploitation, put s'y livrer avec profit pour elle-même et avantage pour le pays.

14. Le 20 août 1740, arrivait à Québec Mgr. de l'Auberivière, en qualité de successeur de Mgr. Dosquet, qui avait donné sa démission l'année précédente. Mgr. de l'Auberivière mourut huit jours après son arrivée, des suites d'une fièvre pestilentielle qu'il avait contractée à bord du vaisseau, en soignant les malades pendant la traversée. Il eut pour succes-

10. Que trouva l'armée à son arrivée chez les Renards?—11. Que fit le marquis de Beauharnais en 1731?—12. Que se passa-t-il pendant les années 1732 et 1733?—13. Qu'arriva-t-il de remarquable dans la colonie de 1733 à 1745?—14. Quel fut le successeur de Mgr. Dosquet? Par qui fut remplacé Mgr. de l'Auberivière?

seur Mgr. Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, qui arriva à Québec le 30 août 1741.

15. Louisbourg était devenu une source d'inquiétude et d'irritation pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre. Or, le 5 février 1745, il fut arrêté, dans l'assemblée générale du Massachusetts, qu'il était expédient de faire un armement contre cette place, afin d'ôter aux Français, par la prise de cette forteresse, les moyens faciles qu'elle leur fournissait d'incommoder la Nouvelle-Angleterre. La flotte expéditionnaire, composée de plus de cent vaisseaux, sous les ordres du commodore Warren, portait 4000 hommes. Elle arriva devant Louisbourg, le 30 avril, et, après quarante-neuf jours de siége, cette place capitula. La garnison en sortit avec les honneurs de la guerre, et fut transportée en France aux frais de l'Angleterre. Cet échec fut péniblement senti au Canada, mais particulièrement en France.

16. A la nouvelle de la prise de Louisbourg, le gouvernement français envoya une flotte considérable, sous le commandement du duc d'Anville, pour reprendre cette ville et le Cap-Breton. Cette flotte était composée de 41 vaisseaux de guerre, et portait 3000 hommes de débarquement. Elle partit de Rochefort, le 22 juin 1746. Elle avait à peine perdu de vue les côtes de France, qu'elle fut assaillie par une tempête qui sépara les vaisseaux les uns des autres, de sorte que le duc d'Anville n'arriva à Chibouctou (Halifax) qu'au bout de trois mois, et avec sept vaisseaux seulement.

17. Le duc d'Anville étant mort quelques jours après son arrivée à Chibouctou, d'Estourmel le remplaça au commandement de la flotte. La proposition qu'avait faite ce dernier, dans un conseil de guerre, d'abandonner l'entreprise, et de retourner en France,

15. Quel fut le principal événement de l'année 1745? Quelle était la force de l'expédition envoyée contre Louisbourg?—16. Que fit le gouvernement français, en apprenant la prise de Louisbourg? Cette expédition répondit-elle à la fin qu'on s'était proposée?—17. Qui prit le commandement de la flotte après la mort du duc d'Anville? Que fit M. de la Jonquière?

ayant été rejetée, il en fut contrarié à tel point, que la fièvre le saisit, et, dans un moment de délire, il se perça de son épée. M. de la Jonquière, qui avait été nommé successeur de M. de Beauharnais, prit le commandement du reste de la flotte. Le nouveau commandant avait décidé d'aller attaquer Port-Royal ; mais, ayant eu avis qu'une escadre était partie d'Angleterre pour l'Amérique, il se hâta de mettre à la voile. Arrivé près du cap Sable, il fut assailli par une tempête qui dispersa le peu de vaisseaux qu'il avait sous son commandement, et le contraignit de retourner en France.

18. Après le désastre arrivé à la flotte française, les Anglais allèrent attaquer M. de Ramezay à Beaubassin ; mais le 11 février 1747, ils furent complètement battus, et obligés de se rendre à discrétion à une poignée de Canadiens et de Sauvages.

19. Nonobstant le mauvais succès de la première expédition contre Louisbourg, le gouvernement français résolut de faire de nouveaux efforts pour reprendre cette ville et tout ce qu'il avait perdu en Acadie. Il équipa une nouvelle flotte qu'il confia au marquis de la Jonquière. Elle était composée de trente transports chargés de troupes et de provisions, et de six vaisseaux de ligne. Elle fut rencontrée sur les côtes de la Galice (Espagne) par une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux de ligne. M. de la Jonquière se battit héroïquement ; mais la disproportion des forces le contraignit bientôt d'abaisser ses pavillons.

20. Durant la captivité de M. de la Jonquière, le Canada fut administré par le comte de la Galissonnière, qui avait été nommé pour le remplacer par intérim. Le même vaisseau qui avait apporté le comte de la Galissonnière, le 19 septembre 1747, reçut M. de Beauharnais, le 14 octobre suivant.

---

18. Que firent les Anglais, après le désastre arrivé à la flotte française ?—19. Quelle résolution prit le gouvernement français, malgré le mauvais succès de la première expédition contre Louisbourg ? A qui fut confiée la nouvelle flotte ? Quelle fut l'issue de cette seconde expédition ?—20. Par qui le Canada fut-il administré, durant la captivité de M. de la Jonquière ?

21. Aussitôt que M. de la Galissonnière eut pris les rênes de l'administration, il travailla activement à se procurer des renseignements exacts sur le pays qu'il avait à gouverner. En homme instruit, habile et entreprenant, il s'étudia à en reconnaître particulièrement le sol, le climat, les productions, la population, le commerce et les ressources. Il réorganisa la milice, et la porta à 12000 hommes. Il fixa les limites du Canada jusqu'aux monts Alleghanis.

22. L'événement le plus important de l'année 1748 fut le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel la France recouvrait tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé durant la guerre, nommément la forteresse de Louisbourg et l'île du Cap-Breton.

CHAPITRE VII.

De la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'administration de M. de Vaudreuil (1748-1755).

SOMMAIRE.

1. Le marquis de la Jonquière, gouverneur-général.—2. Plaintes contre le gouvernement colonial.—2. Mort du marquis de la Jonquière.—3.-4. Le marquis Duquesne de Menneville, gouverneur-général.—5.-7. Washington chargé de chasser les Français de l'Ohio.—8. Assassinat de Jumonville.—9. De Villiers venge la mort de son frère.—10. Prise de l'*Acide* et du *Lys*.—11. Plan d'attaque du Canada.—12.-15. Expéditions de Monkton, de Braddock, de Johnson et de Shirley.

1. Peu après la paix d'Aix-la-Chapelle, le Canada fut gouverné par le marquis de la Jonquière, qui, ayant recouvré sa liberté, vint prendre possession de son gouvernement, le 2 septembre 1749.

2. L'année suivante, des plaintes sérieuses s'élevè-

---

21. Que fit M. de la Galissonnière aussitôt qu'il eut pris les rênes de l'administration?—22. Quel fut l'événement le plus important de l'année 1748?

1. Par qui le Canada fut-il gouverné, peu après la paix d'Aix-la-Chapelle?—2. Quelles plaintes s'élevèrent l'année suivante contre le gouverneur-général? Qui lui succéda par intérim?

rent dans la colonie, contre le gouverneur-général. Jusque-là, les Canadiens n'avaient pas eu sujet d'accuser leurs gouverneurs ou leurs intendants, de péculat ou de concussion dans la régie des finances ; mais alors la corruption commença à se montrer chez la plupart des fonctionnaires publics. De nombreuses plaintes furent portées à la cour de France contre l'administration de M. de la Jonquière. Les reproches qu'il en reçut lui furent si sensibles, qu'il demanda son rappel ; mais il mourut à Québec le 17 mai 1752, à l'âge de 67 ans. M. Charles Le Moyne, second baron de Longueuil, administra le pays par intérim.

3. M. de la Jonquière eut pour successeur le marquis Duquesne de Menneville, sous le titre de gouverneur-général du Canada, de la Louisiane, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean, et de leurs dépendances. Celui-ci arriva à Québec deux mois après la mort de M. de la Jonquière.

4. Aussitôt que le nouveau gouverneur eut pris l'administration de la colonie, il s'appliqua à discipliner les troupes et les milices, persuadé que la paix ne pouvait durer longtemps.

5. A cette époque, les Anglais réclamaient la vallée de l'Ohio comme faisant partie de la Virginie. Bien résolus d'en chasser les Français, ils en confièrent la mission à un jeune homme de 21 ans, alors major des milices de la Virginie. Ce jeune officier, qui déjà se faisait remarquer par l'ardeur de son patriotisme et la fermeté de son caractère, était Georges Washington. Il se présenta aux Français en qualité de commissaire parlementaire, et les somma d'évacuer la vallée de l'Ohio.

6. Pendant ce temps, les Français élevaient au confluent des deux rivières Alléghani et Monongahéla, le fort Duquesne, aujourd'hui Pittsburg.

---

3. Par qui M. de la Jonquière fut-il remplacé ?—4. A quoi s'appliqua d'abord le nouveau gouverneur ?—5. Que réclamaient les Anglais vers ce temps ? A qui en confièrent-ils la mission ?—6. Que faisaient les Français pendant ce temps ?

7. Afin de repousser les Français de la vallée de l'Ohio, il leva un régiment et en donna le commandement à Georges Washington, avec la commission de lieutenant-colonel. Celui-ci partit au mois d'avril 1754, à la tête de deux compagnies pour aller occuper le territoire contesté.

8. Informé de cet événement, M. de Contrecœur, qui commandait au fort Duquesne, dépêcha M. de Jumonville pour sommer Washington de se retirer. Mais, afin de protéger son envoyé contre les Sauvages ennemis, M. de Contrecœur lui donna une escorte de trente-quatre hommes, presque tous Canadiens. Le 28 mai au matin, ils se virent cernés par les troupes de Washington, qui firent feu sur eux. De Jumonville tomba avec neuf des siens, quoiqu'il portât un pavillon de parlementaire; le reste de l'escorte fut fait prisonnier, excepté un seul qui se sauva et alla en porter la nouvelle au fort.

Cette déplorable affaire souleva une immense indignation partout où il y avait des Français. Le caractère si noble de Washington ne permet pas de supposer, pour un instant, qu'il ait eu l'intention de profiter d'un guet-à-pens. Mais, jeune encore, et concevant des inquiétudes sur le fort Nécessité, au milieu de la solitude, il n'eut probablement pas la force de retenir ses troupes indisciplinées.

9. A la nouvelle de la fin déplorable de Jumonville et de son escorte, M. de Contrecœur envoya, le 28 juin, M. de Villiers, frère de Jumonville, avec 600 Canadiens et 100 Sauvages, venger la mort de son frère et repousser l'ennemi. Il attaqua si vigoureusement le fort Nécessité, qui était défendu par 500 Anglais et neuf pièces de canon, qu'au bout de dix heures de combat, Washington capitula. Les assiégés eurent 90 hommes tués ou hors de combat.

---

7. Quelles mesures prit le gouverneur de la Virginie pour repousser les Français ?—8. Que fit M. de Contrecœur, dès qu'il eut été informé de cet événement ?—9. Que fit-il encore, à la nouvelle de la fin déplorable de son envoyé ?

M. de Villiers n'eut que deux hommes tués et soixante-dix blessés.

10. Au printemps de 1754, les gouvernements français et anglais, afin de soutenir leurs colonies respectives, mirent chacun une escadre en mer; elles arrivèrent presque en même temps sur les bancs de Terre-Neuve. Les vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*, que les brouillards séparèrent de l'escadre française, furent pris par l'escadre anglaise, après une vive résistance. Le comte de Rostaing fut tué sur l'*Alcide*. M. Rigaud de Vaudreuil et bon nombre d'officiers, avec huit compagnies de troupes régulières, restèrent prisonniers.

11. A l'arrivée du général Braddock en Virginie, en 1754, les Anglais arrêtèrent qu'on attaquerait le Canada par quatre endroits à la fois. Le premier corps expéditionnaire devait être commandé par Braddock, qui marcherait contre le fort Duquesne; le second, par Shirley, contre Niagara; le troisième, par Johnson, contre le fort Saint-Frédéric; enfin, le quatrième, par Monkton, contre l'Acadie.

12. Monkton, à la tête de 3000 hommes, s'empara de tous les établissements français, en Acadie. La conduite des Anglo-Américains, dans cette campagne fut indigne d'une nation civilisée. Les généraux attirèrent les malheureux Acadiens dans un piége à Grand-Pré, les y firent prisonniers, embarquèrent pêle-mêle, hommes, femmes et enfants, et les dispersèrent dans les différentes colonies, de Boston à la Caroline du sud, les abandonnant ainsi, sans pain et sans protection, dans une terre étrangère. Ils voulaient, par un si indigne traitement, punir les Acadiens, et de leur attachement à la France, leur mère-patrie, et de leur fidélité inviolable à la religion catholique.

---

10. Que firent les gouvernements français et Anglais, au printemps de 1754? Qu'arriva-t-il aux vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*?—11. Quel plan arrêtèrent les Anglais, en 1754, à l'arrivée de Braddock en Virginie?—12. Quels furent les succès de Monkton en Acadie? Quelle fut la conduite des Anglo-Américains dans cette campagne?

13. Le général Braddock partit de la Virginie, à la tête de 2200 hommes, pour aller reprendre le fort Nécessité. S'étant témérairement engagé dans un défilé, où l'attendait M. de Beaujeu, qui avait sous ses ordres 146 miliciens canadiens, 72 soldats de marine et 650 sauvages, il y fut blessé mortellement. Plus de 1300 hommes de son armée, parmi lesquels plusieurs officiers de mérite, restèrent sur le champ de bataille ou furent noyés dans la Monongahéla. M. de Beaujeu, tué au commencement de la bataille, fut remplacé par M. Dumas qui déploya une grande valeur. Les restes de l'armée de Braddock furent sauvés par l'intrépidité du colonel Washington, qui se distingua dans cette rencontre, et fit comprendre ce qu'il pourrait faire un jour. Il retrouva dans cette circonstance les lauriers qu'il avait perdus à Nécessité. Toute l'artillerie des Anglais, leurs munitions et leurs bagages, ainsi que les plans et les instructions du commandant, tombèrent entre les mains des Français, qui ne perdirent, dans cette bataille, que quarante hommes, y compris leur commandant, M. de Beaujeu.

14. A la nouvelle de la marche du général Johnson, à la tête de 5000 hommes, le baron Dieskau, qui était au fort Saint-Frédéric avec 3000 hommes, y laisse la moitié de ses gens, marche vers l'ennemi, et rencontre bientôt un détachement de 800 Anglais qu'il met en déroute. Voulant profiter de l'élan des siens et du désordre de l'ennemi, il pousse vers le camp de Johnson à dessein de l'enlever, mais il y est battu, perd 800 hommes, et lui-même est blessé et fait prisonnier.

15. Le général Shirley, chargé de l'expédition contre Niagara, se rendit à Chouaguen (Oswégo), et remit à la campagne suivante l'attaque du fort Niagara.

13. Que fit le général Braddock?—14. Quelle fut l'issue de la campagne du général Johnson?—15. Que fit Shirley, chargé de l'expédition contre Niagara?

CHAPITRE VIII.

De l'administration du marquis de Vaudreuil, à la capitulation de Montréal (1755-1760).

SOMMAIRE.

1. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général.—2. Prise du fort Bull.—3 Arrivée du marquis de Montcalm, du chevalier de Lévis, de Bougainville et de Bourlamaque.—4.-5. Prise des forts Ontario, Oswégo et William-Henry.—6. Force de la colonie en 1758.—7. Prise de Louisbourg.—7. Prise du fort Frontenac.—7. Le fort Duquesne évacué.—8. Bataille de Carillon.—9.-19. Plan de la campagne de 1759.—11 Wolfe devant Québec.—11. Force de l'armée française.—12.-13. Bataille de Montmorency.—14. Destruction des forts Carillon et Saint-Frédéric.—15. Wolfe gravit les hauteurs de Québec.—17. Bataille des plaines d'Abraham.—16.-17. Mort de Wolfe et de Montcalm.—18. Le chevalier de Lévis prend le commandement de l'armée.—18 Capitulation de Québec.—20.-21. Bataille de Sainte-Foye.—22. Investissement de Québec par de Lévis.—24. Forces des Anglais devant Montréal.—25. Reddition de cette ville.—26. Principaux articles de la capitulation.

1. Le marquis Duquesne eut pour successeur dans le gouvernement général du Canada, le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane. Les lettres de ce dernier, datées du 1er janvier 1755, furent enregistrées à Québec, le 13 juillet de la même année.

M. de Vaudreuil était aimé dans la province, car il y était né et y avait passé une partie de sa jeunesse; aussi les Canadiens le virent-ils arriver avec un sensible plaisir.

2. En mars 1756, M. de Vaudreuil envoya le sieur de Léry avec 166 Canadiens, 93 soldats de marine et 82 Sauvages, s'emparer du fort Bull, qui fut en effet enlevé en moins d'une heure et demie. Dans le même temps, le gouverneur faisait faire quelques travaux dans l'importante position de Carillon, afin de protéger les approches du fort Saint-Frédéric.

---

1. Quel fut le successeur du marquis Duquesne ?—2. Que fit M. de Vaudreuil, en mars 1756 ?

3. Au printemps de 1756, arrivèrent de France avec le marquis de Montcalm, qui venait remplacer le baron Dieskau au commandement de l'armée, plusieurs officiers de mérite, entre autres, le chevalier de Lévis, depuis duc de Lévis et maréchal de France, de Bougainville et de Bourlamaque. Il arriva aussi un bataillon du régiment de la Sarre, et un autre du régiment de Royal-Roussillon.

4. Le 15 août 1756, les Français, commandés par Montcalm, s'emparèrent des forts Ontario et Chouaguen. 1600 prisonniers, 113 bouches à feu, 5 bâtiments de guerre, 200 bâteaux, avec d'immenses approvisionnements d'armes et de vivres, tombèrent en leur pouvoir. Les Anglais eurent 150 tués ou blessés, et les Français, 30.

Épuisé par la famine et miné à l'intérieur par l'inconduite des administrateurs, le Canada ne pouvait résister longtemps aux forces considérables que l'Angleterre ne cessait d'envoyer en Amérique. En 1757, la colonie ne reçut de France, pour tout secours, que 1500 hommes, tandis que les colonies anglaises en reçurent 10000 de leur métropole.

5. Dans la même année, les Français, sous la conduite de Montcalm, s'emparèrent aussi du fort George ou William-Henry, établi à la tête du lac Saint-Sacrement. La garnison anglaise se défendit avec bravoure; mais, au bout de six jours, ayant perdu tout espoir d'être secourue, et voyant ses munitions presque épuisées, elle capitula. Dans l'impossibilité de nourrir les prisonniers, au nombre de 2300, Montcalm se décida à les renvoyer, à condition de ne pas servir contre la France avant dix-huit mois.

Malheureusement, cette belle victoire fut tachée par la conduite barbare des Sauvages alliés des Français, qui pillèrent et tuèrent un grand nombre de prisonniers anglais. Ceux-ci n'eussent pas dû se mettre en

3. Quel secours la colonie reçut-elle de France, au printemps de 1756?—4. Quelle victoire les Français, commandés par Montcalm, remportèrent-ils à Chouaguen, en 1756?—5. Quels succès les Français eurent-ils en 1757?

route avant l'arrivée de l'escorte qui avait ordre de les protéger contre les attaques des Sauvages. Ces derniers étaient donc seuls responsables de la violation du droit des gens; on ne peut attribuer cet acte si déplorable de cruauté qu'à leur insatiable férocité, à leur indépendance et à leur haine pour les Anglais. Ceux-ci, toutefois, avaient eu le tort de donner du rhum à ces barbares, malgré les représentations expresses des généraux français.

6. Montcalm, au printemps de 1758, n'avait que 6000 hommes à opposer aux 40000 que les Anglo-Américains venaient de mettre à la disposition du général Abercromby, qui pouvait, de plus, compter sur un corps de réserve de 20000 miliciens.

7. Cette même année, 1758, les Français perdirent Louisbourg et toute l'île du Cap-Breton, l'île de Saint-Jean, les forts Frontenac et Duquesne.

Pendant près de deux mois, la garnison de Louisbourg, qui ne comptait que 6500 hommes, tant soldats que miliciens et Sauvages, lutta avec une incroyable énergie contre plus de 12000 soldats et marins, sous les ordres du général Amherst et de l'amiral Boscawen; et ce ne fut qu'à la veille d'un assaut impossible à soutenir, que le gouverneur de la place, M. de Drucour, crut devoir capituler.

Le fort Frontenac n'était gardé que par 70 hommes sous les ordres de M. de Noyan, quand les Anglais s'en emparèrent; aussi, dut-il se rendre au bout de deux jours au colonel Bradstreet, qui l'attaquait avec 3000 hommes. M. de Ligneris, qui commandait au fort Duquesne, se voyant menacé par une armée de 6000 hommes commandés par le général Forbes et le colonel Washington, brûla le fort, et se retira avec sa garnison dans celui de Machault.

---

6. Quelles forces Montcalm pouvait-il opposer aux Anglo-Américains, en 1758?—7. Quelles pertes les Français éprouvèrent-ils en 1751? Quelle fut la conduite de Louisbourg? Par quelles forces était gardé le fort Frontenac quand les Anglais s'en emparèrent? Comment les Français perdirent-ils le fort Duquesne?

8. Les Français furent un peu dédommagés des pertes qu'ils venaient de faire, par l'importante victoire qu'ils remportèrent sur les Anglais, à Carillon, le 8 juillet de cette même année.

L'armée anglaise, commandée par le général Abercromby, s'élevait à 16000 hommes, dont 7000 de troupes régulières et 9000 miliciens. Montcalm défendait Carillon avec 3600 hommes. Les Anglais marchèrent contre les retranchements français, avec toute la confiance que donne une grande supériorité numérique. Inutilement les foudroyait-on du haut du parapet, sans qu'ils pussent se défendre; inutilement tombaient-ils enfilés, embarrassés dans les tronçons, au travers desquels leur fougue les avait emportés. Enfin, après un combat opiniâtre, Abercromby battit en retraite. Il avait perdu 5000 hommes. Les Français eurent 377 hommes tués ou blessés, dont 37 officiers. Les Canadiens, partagés en quatre corps, se distinguèrent beaucoup dans cette mémorable journée.

Telle fut la célèbre bataille de Carillon, où 3600 hommes avaient lutté victorieusement, durant plus de six heures, contre 16000 soldats d'élite. Après ce terrible échec, les Anglais formèrent la résolution de chasser entièrement les Français du Canada.

9. Informé, de la détresse du Canada, l'Angleterre résolut de l'attaquer de nouveau par trois points différents. Le général Wolfe devait, de Louisbourg, se porter sur Québec, avec une flotte de 20 vaisseaux de ligne, 13 frégates et 18 bâtiments inférieurs montés par 18000 marins et portant 10000 hommes de débarquement. Le général Amherst, successeur d'Abercromby, devait descendre le lac Champlain et le Saint-Laurent avec 12000 hommes, pour se joindre à l'armée de Wolfe. Le général Prideaux, avec un troisième corps composé de troupes régulières et provinciales, et de plusieurs milliers de sauvages, devait s'avancer

---

8. Les Français furent-ils un peu dédommagés des pertes qu'ils venaient de faire? Faites le récit de la bataille de Carillon.—9. Quel fut le plan de campagne de l'Angleterre pour l'année 1759?

vers les lacs et couper toute communication avec la Louisiane.

10. Aux 40000 hommes de troupes, soutenus par 20000 hommes de réserves, dont disposaient les Anglais, le Canada n'avait à opposer que 5600 réguliers, les milices et quelques bandes de sauvages. D'après le recensement que fit alors prendre le gouverneur-général de toute la population mâle de 16 à 60 ans, il se trouva que la colonie ne pouvait fournir que 15229 miliciens.

11. La flotte expéditionnaire parut devant Québec le 27 juin 1759. On avait eu soin de couvrir cette place par une suite de retranchements, sur toute la côte de Beauport, depuis la ville, jusqu'au saut de Montmorency. Les troupes y prirent position. L'armée française était d'environ 12000 hommes, dont 3500 réguliers. Le reste se composait de milices et de Sauvages. La garnison de la ville, formée de ses habitants, ne dépassait pas 650 hommes.

12. Wolfe débarqua une partie de ses troupes au bout de l'île d'Orléans; puis il envoya un détachement sur les hauteurs de la Pointe-Lévis pour bombarder la ville, et un autre à la côte du nord. Pendant le bombardement, il envoya des détachements çà et là pour ravager les campagnes; mais ces dévastations n'avançaient pas cependant le but de la guerre.

13. Voyant qu'il ne pouvait réussir à faire sortir les Français de leurs détachements et qu'Amherst, qui devait le rejoindre par la voie du lac Champlain, ne paraissait pas, Wolfe résolut de commencer l'attaque. Il avait eu soin de faire passer le gros de son armée à l'Ange-Gardien, où il fit élever des batteries. Le 31 juillet, il se porta sur l'aile gauche des Français, au saut Montmorency, et l'assaillit avec 8000 hommes

---

10. Quelles forces le Canada pouvait-il alors opposer aux Anglais? —11. Quand parut la flotte de Wolfe devant Québec? Qu'avait-on fait pour la défense de cette place?—12. Où Wolfe débarqua-t-il ses troupes? Que fit-il pendant le bombardement de la ville?—13. Quel parti prit Wolfe voyant qu'il ne pouvait faire sortir les Français de leurs retranchements? Faites le récit de la bataille de Montmorency.

soutenus des batteries anglaises qui ouvrirent en même temps leur feu. Les Français firent des décharges si rapides et si meurtrières qu'en peu de temps les colonnes anglaises furent jetées en désordre, et que, malgré les efforts de leurs officiers, elles prirent toutes la fuite pêle-mêle pour se soustraire à la mort qui planait sur elles. Ce combat coûta à l'ennemi 600 hommes.

14. Dans le même temps, les Anglais étaient plus heureux du côté du lac Champlain et des grands lacs. L'armée formidable d'Amherst avait obligé M. de Bourlamaque à faire sauter les forts Carillon et Saint-Frédéric, et à se retrancher dans l'île aux Noix. Sur les grands lacs, les garnisons de tous les postes se virent contraintes de se replier sur le fort de Niagara, qui fut bientôt obligé de capituler.

15. La saison étant déjà avancée, et désespérant de pouvoir forcer les Français, le général Wolfe résolut d'essayer de combattre le marquis de Montcalm dans une position moins avantageuse. C'est pourquoi, il remonta le fleuve jusqu'au Cap-Rouge. Dans la nuit du 12 septembre, après avoir trompé la vigilance des sentinelles françaises, il débarqua ses troupes à l'improviste dans l'anse du Foulon, gravit les falaises, et, le 13 au matin, les rangea en bataille sur les plaines d'Abraham.

Un prisonnier de guerre du fort Nécessité (Daniel Stobo), qu'on avait laissé libre à Québec, fournit à Wolfe le plan de l'endroit où il lui était possible d'attaquer les Français de ce côté-là.

16. A cette nouvelle, Montcalm accourut aussitôt avec 4500 hommes. Le général Wolfe l'attendait de pied ferme; mais le marquis de Montcalm, emporté par une précipitation funeste, résolut de brusquer l'attaque malgré tous les avis contraires qu'on put lui donner. Les Anglais étaient deux contre un; car ils comptaient plus de 8000 hommes présents sous les

14. Que se passait-il du côté du lac Champlain et des grands lacs? —15. Voyant la saison avancée et désespérant de pouvoir forcer les Français, quelle résolution prit Wolfe? Quel mouvement opéra-t-il? —16. Que fit Montcalm, en apprenant cette nouvelle?

armes. Le résultat était facile à prévoir. Les Anglais restèrent maîtres du champ de bataille et s'y fortifièrent. Wolfe et Montcalm tombèrent blessés mortellement durant l'action : le premier expira avant la fin du combat, et le second, le lendemain matin avec tous les sentiments d'un héros chrétien.

La perte des Français, dans cette fatale journée, s'éleva à près de 1000 hommes, y compris 250 prisonniers. Les Anglais perdirent environ 700 hommes, au nombre desquels se trouvaient les principaux officiers de l'armée.

17. Après la bataille des plaines d'Abraham, l'armée vaincue traversa la ville de Québec et la rivière Saint-Charles, et rentra, en grande partie, dans le camp de Beauport. M. de Vaudreuil y assembla un conseil de guerre pour aviser aux moyens qu'il convenait de prendre dans les circonstances où l'on se trouvait. Il y fut décidé qu'on se retirerait à la rivière Jacques-Cartier. Il fut avertir M. de Ramezay, commandant à Québec, que l'armée française était en marche pour le secourir.

18. A la nouvelle du résultat de la bataille des plaines d'Abraham, le chevalier de Lévis partit en toute hâte pour la rivière Jacques-Cartier, où il arriva le 17 septembre, et prit le commandement de l'armée. Il représenta au gouverneur qu'il fallait ou brûler la ville, où, par une victoire prompte, l'empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi. Il contremanda immédiatement la retraite qui avait été ordonnée vers les Trois-Rivières. Comme son avant-garde allait traverser la rivière Saint-Charles, il reçut la nouvelle de la reddition de Québec.

M. de Ramezay avait capitulé, la veille, malgré les espérances certaines d'un secours prochain, et avant même qu'il y eût une seule batterie de dressée contre

17. Où l'armée vaincue se retira-t-elle, après la bataille des plaines d'Abraham ? Quelle conduite tint M. de Vaudreuil ?—18. Que fit le chevalier de Lévis, en apprenant le résultat de la bataille des plaines d'Abraham ? Quelle représentation fit-il au gouverneur ? Quelle douloureuse nouvelle apprit-il, comme son avant-garde allait traverser la rivière Saint-Charles ?

la place. M. de Lévis ne put contenir son indignation. Entraîné par le découragement, M. de Ramezay avait arboré le pavillon blanc au grand étonnement des Anglais. Un seul officier, M. de Fiedmont, s'opposa fortement, devant le conseil de guerre, à la reddition de la ville. Cet événement rendait inexécutable le dessein qu'on avait formé d'attaquer les Anglais, et il fallait rebrousser chemin. Le gros de l'armée se rendit à Jacques-Cartier, où l'on commença à travailler à la construction d'un fort. On y laissa des troupes suffisantes, et l'on se rendit à Montréal pour s'y occuper des moyens d'en effacer la honte.

Par la capitulation, il fut stipulé que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et serait embarquée pour la France, aussi convenablement que possible ; que les habitants conserveraient leurs biens, leur religion, et ne seraient pas transférés comme les Acadiens.

19. L'armée anglaise, forte encore d'environ 9000 hommes, hiverna à Québec, où le général Murray fut laissé pour gouverneur.

20. Au printemps de 1760, M. de Vaudreuil réunit tout ce qui lui restait de troupes, et donna le commandement de cette armée, composée de 6000 hommes, au chevalier de Lévis, qui la fit marcher sur Québec, dans le dessein de s'en emparer.

21. Arrivé à Sainte-Foye, dans les plaines près de Québec, M. de Lévis y rencontra, le 27 avril 1760, le général Murray à la tête d'une armée égale à la sienne ; l'action s'engagea aussitôt ; les Français et les Anglais y montrèrent une bravoure et une ardeur à peu près égales. Les premiers perdirent 800 hommes et les derniers près de 1500 ; mais la victoire resta aux Français.

22. A la suite de cette bataille, la petite armée vic-

19. A combien se montait l'armée anglaise qui hiverna à Québec ? Qui les Anglais laissèrent-ils pour gouverneur de Québec ?—20. Que fit M. de Vaudreuil, au printemps de 1760 ?—21. Quelle victoire le chevalier de Lévis remporta-t-il près de Québec ? Faites-en le récit.—22. Que firent les Français après la bataille de Sainte-Foye ?

torieuse s'avança jusque sous les murs de Québec, et y dressa des batteries, à dessein d'en faire le siége. Elle bombarda cette ville du 10 au 15 mai, sans succès. Ce même jour, M. de Lévis eut avis que deux gros vaisseaux anglais venaient de paraître entre l'île d'Orléans et la Pointe-Lévis. Le 21, le général français, désespérant de voir arriver prochainement des secours de France, leva le siége et se retira à Montréal auprès du gouverneur-général.

23. Après la prise de Québec, le marquis de Vaudreuil s'était retiré à Montréal, dont il avait fait son quartier-général. Il rassembla ses forces et érigea de nouvelles fortications pour la défense de cette cité.

24. Le 8 septembre, les Anglais avaient concentré, devant Montréal, pour en faire l'attaque, trois armées formant un effectif de plus de 20000 hommes avec une nombreuse artillerie.

25. A cette nombreuse armée, M. de Vaudreuil n'avait à opposer qu'une faible garnison de 3500 hommes. Voyant l'impossibilité de résister avec d'aussi faibles ressources, il tint un conseil de guerre, et l'on fut d'avis que le parti le plus sage était d'obtenir une capitulation aussi avantageuse que possible. Le général Amherst accorda presque tout, mais il eut la lâcheté de refuser aux troupes françaises les honneurs de la guerre.

Indigné de cet humiliant refus, le chevalier de Lévis voulait combattre jusqu'à la mort avec les 2000 hommes qu'il avait sous lui ; mais, sur un ordre formel de M. de Vaudreuil, il posa les armes en protestant, toutefois, tant en son nom qu'en celui de son armée, et après avoir fait brûler les drapeaux, pour ne pas être obligé de les rendre à l'ennemi.

26. Par cette capitulation, dite de Montréal, il fut stipulé : 1° que les Canadiens garderaient le libre

23. Où le marquis de Vaudreuil s'était-il retiré après la prise de Québec ?—24. Quelles forces les Anglais avaient-ils réunies devant Montréal ?—25. [illegible] à leur opposer le marquis de Vaudreuil ? Quel parti pr[illegible] général ?—26. Quelles furent les stipulations de la c[illegible] de Montréal ?

exercice de leur religion, leurs lois et leurs propriétés; 2° que toutes les places occupées par les Français seraient évacuées sans délai et livrées aux troupes de sa Majesté britannique; 3° que les troupes françaises devaient être transportées en France et s'engager à ne point servir pendant la guerre; 4° enfin, que le gouverneur, l'intendant et les employés du gouvernement devaient pareillement être transportés en France aux frais de l'Angleterre.

27. Ainsi passa de la domination de la France à celle de l'Angleterre, une colonie d'un siècle et demi d'existence, une région aussi vaste que l'Europe; et cela, par la faute du gouvernement de la métropole, qui ne vint point à son secours.

Elle dut alors lutter contre des forces quadruples, et l'on est très-étonné qu'elle ait pu tenir si longtemps; mais ce qui suit résout la difficulté. "Avec ce beau et vaste pays, dit le marquis de Vaudreuil dans une lettre aux ministres de Louis XV, la France perd 70000 âmes dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuple n'a été plus docile, plus brave et plus attaché à son prince. Les vexations qu'il a éprouvées depuis plusieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir ses justes plaintes au pied du trône, prouvent assez sa docilité."

---

27. Quelle peinture le marquis de Vaudreuil fit-il du peuple canadien, en le quittant?

SECONDE PARTIE.

DOMINATION ANGLAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DE LA CAPITULATION DE MONTRÉAL, A L'ACTE CONSTITUTIONNEL (1760-1791).

CHAPITRE PREMIER.

De la capitulation de Montréal, à l'Acte de Québec (1760-1774).

SOMMAIRE.

1. 2. Régime militaire.—3.-5. État du pays.—6. Son dénombrement.—7. Changements de lois.—8. Murray forme un Conseil.—9. Difficulté de sa position.—10. 11. Il est rappelé.—12. Mgr. Briand.—13. 14. Carleton est nommé gouverneur.—15. Attitude menaçante des colonies anglaises.

1. Devenus maîtres du Canada, les Anglais y établirent un gouvernement militaire, qui subsista jusqu'en 1764. Le général Murray, demeura gouverneur de Québec, le général Gage fut nommé gouverneur de Montréal, et le colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières. Amherst, gouverneur-général, demeurait à New-York.

2. Ce régime militaire fut regardé par les Canadiens comme une violation des capitulations, qui leur garantissaient les droits de sujets anglais. En vertu de ces droits, leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement.

---

1. Devenus maîtres du Canada, quelle forme de gouvernement les Anglais y établirent-ils ?—2. Comment ce régime militaire fut-il vu des Canadiens ?

3. Après la cessation des hostilités, la paix la plus profonde régna bientôt dans tout le pays. Les habitants, ruinés, décimés sur les champs de bataille, ne songèrent plus qu'à réparer leurs pertes, et à s'appliquer à l'agriculture.

4. Quand le Canada passa sous la domination anglaise, sa population était environ de 75000 Français et de 8000 Indiens, presque tous catholiques.

5. La conquête du Canada fut confirmée le 10 février 1763, par le traité de Paris. Cet événement détermina une nouvelle émigration. Mille à douze cents notables, qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France, ou à Saint-Domingue, après avoir vendu ou abandonné leurs biens. Mais le clergé se fit heureusement un devoir de rester au milieu de ses ouailles, pour les consoler, les encourager et les maintenir constamment dans la pratique de la foi catholique. Par sa conduite aussi ferme que prudente, il a toujours su, depuis cette époque, faire respecter les droits et les intérêts du peuple, contribuant ainsi, pour une large part, à la conservation et à l'affermissement de la nation franco-canadienne.

6. Aussitôt après le traité de Paris, l'Angleterre commença à démembrer le Canada. Le Labrador, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine furent annexées au gouvernement de Terre-Neuve; les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle Écosse; le territoire des grands lacs fut adjoint aux colonies voisines. Bientôt après, le Nouveau-Brunswick en fut détaché, reçut une administration particulière, et prit le nom qu'il porte aujourd'hui. La partie qui restait du Canada fut nommée *Province de Québec*.

7. Non contente de morceler le Canada, l'Angleterre voulut encore lui imposer de nouvelles lois. Par les proclamations du 7 octobre et du 17 décembre 1763,

---

3. Quel aspect présentait le pays après la cessation des hostilités? —4. Quelle était la population du Canada quand il passa sous la domination anglaise?—5. Quand la conquête du Canada fut-elle confirmée?—6. Qu'est-ce que l'Angleterre fit du Canada, après le traité de Paris? Comment la partie qui restait du Canada fut-elle nommée? —7. L'Angleterre se contenta-t-elle de morceler le Canada?

George III, de sa propre autorité et sans le concours du Parlement, abolit les lois françaises pour établir celles de l'Angleterre.

8. Le général Murray venait d'être nommé, en même temps, gouverneur-général du Canada. Pour obéir aux instructions qu'il avait reçues, il forma un conseil, investi, conjointement avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ce conseil était composé de 13 membres, dont un seul du pays; encore était-ce un homme obscur et sans influence.

9. Ces mesures déloyales firent naître une grande inquiétude parmi les Canadiens-Français. Des murmures, sourds d'abord, éclatèrent bientôt dans toutes les classes. Afin de calmer l'agitation des esprits, Murray permit l'usage des lois françaises dans les causes relatives à la propriété mobilière; et, pour se conformer à une autre partie de ses instructions, il convoqua une assemblée des représentants du peuple. Les Canadiens ayant refusé de prêter le serment du test (1), comme contraire à la foi catholique, cette assemblée ne siégea point.

10. Le gouverneur n'ayant pas voulu laisser les mécontents procéder seuls aux affaires, ceux-ci s'irritèrent à un tel point qu'ils l'accusèrent de favoriser les catholiques. Ils réussirent même à le faire rappeler en Angleterre.

11. L'administration de Murray fut marquée par le soulèvement des Sauvages de l'Ouest, ayant à leur tête Ponthiac, chef distingué des Outaouais et ennemi de la puissance britannique. Les Anglais perdirent tout d'abord un grand nombre de leurs places forti-

(1). Tous les fonctionnaires et officiers anglais étaient tenus à ce serment: il consistait à abjurer la doctrine de la transubstantiation, du sacrifice de la ste. messe et de l'invocation de la très-Sainte Vierge et des Saints. Il fut aboli en 1828.

8. Qui venait d'être nommé gouverneur-général du Canada? Que fit Murray pour obéir à ses instructions?—9. Comment ces mesures déloyales furent-elles accueillies des Canadiens? Que fit Murray pour calmer l'agitation des esprits?—10. Que firent les mécontents?—11. Par quoi fut marquée l'administration de Murray? Quel fut le résultat de ce soulèvement?

fiées, près des grands lacs; mais les Sauvages ayant été battus à Bushy-Run, près de Pittsburg, et, ayant éprouvé plusieurs autres échecs, demandèrent la paix, qui leur fut accordée à Chouaguen, en 1766.

12. La population canadienne était surtout occupée, en 1766, de l'arrivée du nouvel évêque de Québec, Mgr. Jean Olivier Briand, qui s'était fait sacrer en France. L'Église du Canada était sans évêque depuis la mort de Mgr. de Pontbriand, en 1760.

13. Le général Murray fut remplacé, dans le gouvernement général du Canada, par le général Carleton, en 1766. A son arrivée à Londres, le général Murray mit devant les yeux des ministres le recensement qu'il avait fait faire en 1765, pour prouver qu'il n'y avait pas en Canada un protestant contre 150 catholiques, et que, par conséquent, il était de la dernière injustice d'exclure ces derniers du gouvernement. Les commissaires chargés de conduire l'investigation, firent rapport, en 1767, que les accusations portées contre le général Murray étaient mal fondées; mais son acquittement ne le fit point revenir au Canada.

14. Peu après l'arrivée de Carleton, l'Angleterre suivit, à l'égard des Canadiens, une politique plus juste et plus libérale. Elle commença par suspendre l'exécution des instructions royales qui ordonnaient d'expulser du pays tous les habitants qui refuseraient de prêter le serment du test, et qui n'étaient rien moins que l'expulsion du pays de tous les Canadiens, ceux-ci étant tous catholiques.

15. Ce changement dans la politique de l'Angleterre fut occasionné par la crainte que l'attitude menaçante des autres colonies lui inspirait, à savoir, de perdre toute l'Amérique du Nord. Cette attitude des anciennes colonies de l'Angleterre provenait d'une loi

12. Quel objet surtout occupait alors la population canadienne?—13. Par qui le général Murray fut-il remplacé dans le gouvernement du Canada? Que fit-il à son arrivée à Londres?—14. Quelle politique suivit l'Angleterre à l'égard des Canadiens, peu après l'arrivée de Carleton?—15. Quel fut la cause de ce changement?

sur le timbre et du pouvoir que la métropole s'arrogeait de les taxer sans leur consentement, au moyen de la représentation

CHAPITRE II.

De l'Acte de Québec, à l'Acte constitutionnel (1774-1791).

SOMMAIRE.

1. 4. Acte de Québec.—5. Les Canadiens repoussent les offres du parti révolutionnaire.—6. Commencement des hostilités.—6. 7. Reddition des forts Carillon, Saint-Frédéric, Chambly et Saint-Jean.—8. Montgomery marche sur Montréal.—8. Fuite de Carleton.—9. 10. Reddition de Montréal.—11. 12. Montgomery assiége Québec.—13. Retraite de l'armée américaine.—14. Le général Burgoyne.—15. 16. Défaite du général Thompson.—17. Combat naval sur le lac Champlain.—18. Expédition du général Burgoyne.—19. Administration de Carleton.—20. 21. Despotisme de Haldimand.—25. Traité de 1783.—28. Arrivée de lord Dorchester.—30. Constitution de 1791.—31. Population du Canada.

1. A la nouvelle du mouvement insurrectionnel des colonies, le Parlement anglais se hâta, en 1774, de voter une loi appelée *Acte de Québec*, pour réorganiser le gouvernement de la province de Québec. Cette nouvelle loi reculait les limites données à cette province, dix ans auparavant; elle conservait aux catholiques les droits que leur avait garantis la capitulation de Montréal, et les dispensait du serment du *test*; elle rétablissait les anciennes lois civiles, avec liberté de tester de tous ses biens, et confirmait l'usage des lois criminelles anglaises; enfin, elle établissait un Conseil législatif devant être composé au moins de 17 membres, et de 23 au plus, catholiques ou protestants.

2. Après la publication de cet Acte, les protestants du Canada en demandèrent la révocation; mais le

1. Quelle mesure le Parlement anglais prit-il, en 1774, à la nouvelle du mouvement insurrectionnel de ses colonies?—2. Que firent les protestants du Canada après la publication de cet Acte? Plut-il davantage aux autres colonies anglaises de l'Amérique?

Parlement anglais rejeta leur pétition. Les autres colonies anglaises de l'Amérique en manifestèrent aussi hautement leur mécontentement, dans un congrès qu'elles tinrent à Philadelphie, le 4 septembre 1774.

3. Cet Acte, tout en rassurant les Canadiens, ne contribua pas peu à les attacher à la couronne d'Angleterre.

4. Pendant que le Congrès de Philadelphie exposait les griefs des colons, le général Carleton inaugurait, dans la ville de Québec, la nouvelle Constitution. Il crut devoir travailler plus que jamais à s'attacher les Canadiens par des actes de faveur et de justice. Sur 23 membres du Conseil législatif, un tiers fut choisi parmi les catholiques. Plusieurs Canadiens furent aussi nommés à des charges publiques. Il n'y avait pas de temps à perdre; déjà le Congrès américain leur avait envoyé une adresse, les sollicitant de se joindre aux autres colonies, pour défendre, avec elles, leurs droits et leur liberté.

5. L'adresse du Congrès américain fit dans le pays une assez grande sensation, surtout parmi les Anglais, qui, n'espérant plus dominer exclusivement, se firent révolutionnaires. La situation de Carleton était devenue très-difficile; mais la noblesse et le clergé, qui craignaient d'exposer leur religion et leur nationalité, en devenant partie intégrante d'une république anglaise et protestante, réussirent à maintenir presque toute la population dans la neutralité.

6. N'ayant pu gagner les Canadiens, le Congrès américain, informé d'ailleurs que l'Angleterre allait employer la force des armes, résolut de commencer immédiatement les hostilités. Au commencement de mai 1775, les forts Carillon, Saint-Frédéric, Chambly et Saint-Jean tombaient en son pouvoir. Il

3. Quel effet produisit cet acte sur les Canadiens?—4. Que faisait le général Carleton, pendant que le Congrès de Philadelphie exposait les griefs des colons?—5. Comment fut reçue, dans le pays, l'adresse du Congrès américain?—6. N'ayant pu gagner les Canadiens, quel parti prit le Congrès américain?

nommait en même temps George Washington général en chef de ses armées.

7. Après ces premiers succès, le Congrès fit circuler dans tout le Canada une nouvelle proclamation, qui n'eut pas plus de résultat que la première.

8. Le général Montgomery, commandant l'armée américaine, ne fut pas plus tôt maître du fort Saint-Jean, qu'il marcha droit sur Montréal, et fit occuper Sorel et les Trois-Rivières. Ne croyant pas possible de défendre Montréal, le général Carleton avait abandonné cette ville pour aller s'enfermer à Québec.

9. Quand le gouverneur arriva à Québec, il trouva la population divisée en deux camps. La cause anglaise en Canada était en ce moment dans un état presque désespéré. Si les Canadiens eussent fait cause commune avec les insurgés, c'en était fait de la puissance anglaise en Canada, et, probablement, dans toute l'Amérique du Nord.

10. Pendant que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery. De cette ville, le général américain marcha sur Québec. Aux premiers jours de décembre, il parut devant les murs de cette place, à la tête de 1000 à 1200 hommes, après avoir été rejoint par le général Arnold, venu par la vallée de la rivière Kénébec et celle de la Chaudière.

11. Dans la nuit du 30 ou 31 décembre, les Américains tentèrent d'emporter la ville d'assaut; mais ils furent si vigoureusement reçus, qu'ils durent se retirer, après avoir perdu leur chef, le général Montgomery, qui fut tué avec plusieurs des principaux officiers.

12. Après la mort de Montgomery, le comman-

---

7. Que fit le Congrès après les premiers succès de ses troupes?—8. Que fit le général Montgomery, après la prise du fort Saint-Jean—9. Dans quel état le gouverneur trouva-t-il Québec, lorsqu'il y arriva? —10. Qu'avait fait Montréal pendant que le gouverneur fuyait? Où celui-ci marcha-t-il?—11. Que tentèrent les Américains, dans la nuit du 30 au 31 décembre?—12. A qui fut dévolu le commandement de l'armée américaine, après la mort de Montgomery? Que firent les Américains, ayant reçu quelques renforts commandés par le général Thomas?

dement de l'armée américaine fut dévolu au général Arnold, qui s'éloigna un peu de Québec en attendant des secours qu'il demanda au Congrès. Ayant reçu quelques renforts commandés par le général Thomas, les Américains reprirent le siége de la ville en mars 1776, mais leurs batteries n'y causèrent aucun dommage.

13. A la nouvelle de l'approche de quelques vaisseaux anglais, le général Thomas s'empressa de lever le siége de Québec. Surpris au milieu de ce mouvement, par une sortie que fit le gouverneur, il précipita sa retraite, et fut obligé de laisser en arrière son artillerie, ses bagages, ses munitions et une partie de ses malades.

Les Américains perdirent, au siége de Québec, cent hommes tués ou blessés, y compris six officiers, sans compter 426 prisonniers de guerre.

14. Voulant soumettre les colonies insurgées, l'Angleterre envoya un corps de 8000 vétérans, sous le commandement du général Burgoyne, qui arriva à Québec, au mois de mai 1776. Le plan de ce général était d'opérer par le Canada une jonction avec Sir William Howe, à New-York, afin de séparer les colonies du sud d'avec celles de l'est.

15. Comme le général américain Thompson marchait sur les Trois-Rivières pour s'en rendre maître, il fut rencontré, le 8 juin, par le brigadier Fraser; après un combat meurtrier, le général Thompson fut fait prisonnier avec le colonel Irwin et 200 des siens. Le reste prit la fuite.

16. Le général Burgoyne s'avança jusqu'à Sorel, et continua de poursuivre les Américains. Ces derniers se voyant pressés, se replièrent successivement sur Saint-Frédéric et Carillon, après avoir brûlé les forts Chambly et Saint-Jean.

---

13. Quel parti prit le général Thomas, à la nouvelle de l'approche des vaisseaux anglais?—14. Que fit l'Angleterre voulant soumettre les colonies insurgées?—15. Qu'arriva-t-il au général Thompson, comme il marchait sur les Trois-Rivières?—17. Où Burgoyne alla-t-il alors? Que firent les Américains?

17. Le 13 octobre, une flottille anglaise, sur le lac Champlain, commandée par le capitaine Pringle, attaqua la flottille américaine sous les batteries de Saint-Frédéric. Quatre des bâtiments américains s'échappèrent, un cinquième amena pavillon, et le général Arnold, après avoir fait échouer les onze qui restaient, y mit le feu, fit sauter le fort, et se retira à Carillon.

18. Au printemps de 1777, le général Burgoyne envahit la Nouvelle-York, à la tête de 9000 hommes; mais, après quelques succès sur le lac Champlain, il fut battu à Bennington et dans le voisinage d'Albany. Après ces deux revers, il se vit forcé de retraiter jusque sur les hauteurs de Saratoga, où il fut bientôt complètement cerné par des forces supérieures, et obligé de poser les armes, le 16 octobre, avec les 5800 hommes qui lui restaient. Ainsi finit l'expédition du général Burgoyne, et sur laquelle l'Angleterre avait fondé les plus belles espérances.

19. Pendant ce temps-là, le gouverneur Carleton convoquait de nouveau le Conseil législatif, qui n'avait pu se réunir l'année précédente. Les plus importantes mesures adoptées alors par cette Chambre avaient rapport à l'administration judiciaire et à la milice. Mais les ordonnances sur cette dernière renfermaient des dispositions tyranniques, qui excitèrent un grand mécontentement parmi le peuple, et firent mal augurer de l'avenir.

20. Blessé de la préférence donnée au général Burgoyne, le général Carleton avait demandé son rappel, et le général Haldimand, suisse de naissance, venait le remplacer dans le gouvernement du Canada, en juillet 1778.

21. Haldimand gouverna par le despotisme et la

---

17. Quel succès les Anglais eurent-ils sur le lac Champlain, le 13 octobre?—18. Que fit le général Burgoyne, au printemps de 1777? A quoi se vit-il forcé après les revers qu'il venait d'essuyer?—19. Que faisait, pendant ce temps là, le gouverneur Carleton? Quelles mesures le Conseil législatif adopta-t-il?—20. Qu'avait fait le général Carleton, blessé de la préférence donnée au général Burgoyne?—21. Comment Haldimand gouverna-t-il le Canada?

terreur. Sous lui, les corvées redoublèrent et devinrent un fléau pour les campagnes. Attribuant à l'esprit de révolte les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, il n'en sévissait qu'avec plus de rigueur, faisant emprisonner les citoyens par centaines, sans distinguer l'innocent d'avec le coupable. Il devint en peu de temps odieux à tout le pays.

22. Aidé de la France, qui s'était déclarée en sa faveur, le Congrès américain tenait tête avec succès aux armées anglaises.

23. Les succès de la campagne de 1778 furent partagés; mais ceux de l'année suivante furent, en somme, favorables aux Américains.

Vers ce même temps, l'Irlande devenait menaçante. L'Espagne, entraînée par la France, se déclarait pour les Américains. Ceux-ci venaient de recevoir un secours de 6000 soldats français commandés par le comte de Rochambeau.

24. En 1781, les armées anglaises dans les colonies insurgées, furent successivement battues à Cowpens, Guildford et Eutawsprings. Après cette dernière bataille, lord Cornwallis, ayant réuni toutes ses forces, se fortifia dans Yorktown; mais il y fut bientôt assiégé par l'armée de Washington et un corps français sous les ordres du marquis de Lafayette; il fut obligé, le 19 octobre, de mettre bas les armes. Cette dernière victoire assura définitivement l'indépendance des États-Unis.

25. Pendant que le Canada gémissait sous le despotisme du gouverneur et de son conseil, l'Angleterre le dépouillait à l'extérieur par le traité du 3 septembre 1783, en cédant aux Américains tout ce qui en avait été impolitiquement détaché après la conquête. Par ce traité, l'Angleterre reconnut l'indépendance des États-Unis.

---

22. Où en était la lutte, entre l'Angleterre et ses colonies insurgées?—23. Quel fut le résultat des campagnes de 1778 et 1779?—24. Où en étaient, en 1781, les armées anglaises dans les colonies insurgées?—25. Que faisait l'Angleterre pendant que le Canada gémissait sous le despotisme du gouverneur et de son conseil?

26. En 1784, la population de la province de Québec était d'environ 113012 âmes.

27. Après le rappel du général Haldimand, en 1785, le poste de gouverneur fut confié au lieutenant-gouverneur Hamilton, qui fut lui-même remplacé, l'année suivante, par le colonel Hope.

Ce fut pendant l'administration de Hamilton que fut introduit dans le pays l'acte de l'*Habeas-Corpus* (1).

28. Au colonel Hope succéda le général Carleton, en qualité de gouverneur-général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il venait d'être élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester. Il arriva à Québec le 21 octobre 1786.

29. Un mouvement s'opérait alors chez la population franco-canadienne: celle-ci sollicitait avec instance, du Parlement impérial, la réforme de ses institutions politiques. Lord Dorchester chargea le Conseil législatif de s'enquérir de l'administration judiciaire, de la milice, du commerce, de la police et de l'éducation.

30. En 1791, le Parlement impérial prit en considération les requêtes des partisans du gouvernement représentatif. L'Acte impérial qui instituait ce gouvernement, séparait le pays en deux provinces: l'une, nommée Haut-Canada; l'autre Bas-Canada. Cette loi établissait une chambre élective dans chaque province. Le Conseil législatif, pour le Bas-Canada, était composé de 15 membres, nommés par la couronne; et l'Assemblée législative, de 50, élus par le peuple.

Depuis 1760, le Canada se trouvait à son quatrième gouvernement, savoir: loi martiale, de 1760 à 1764; gouvernement militaire, de 1764 à 1774; gouverne-

(1) En vertu de cette loi, un prisonnier a le droit, en certains cas, de se faire élargir moyennant caution.

26. Quelle était la population de la province, en 1784?—27. A qui fut confiée l'administration, après le rappel du général Haldimand?—28. Qui succéda au colonel Hope?—29. Quel mouvement s'opérait chez la population canadienne? Que fit lord Dorchester?—30. Quand le Parlement impérial prit-il en considération les requêtes des partisans du gouvernement représentatif?

ment civil et absolu, de 1774 à 1791; et, enfin, gouvernement représentatif, à partir de cette époque.

31. La population du Canada, en 1791, était d'environ 135000 âmes; et, sur ce chiffre, la population anglo-canadienne n'entrait que pour 15000 à peu près, dont 10000 pour le Haut-Canada.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL, A L'UNION DES PROVINCES (1791-1840).

CHAPITRE PREMIER.

De l'Acte constitutionnel, à l'administration de Sir George Prévost (1791-1811).

SOMMAIRE.

1. Inauguration de la constitution de 1791.—2. Débats parlementaires.—2. Question de l'Éducation.—3.-5. Chambre du Haut-Canada.—7.-8. Retour de lord Dorchester; nouveau Conseil exécutif.—6.-10. Le gouverneur Prescott.—11. Premiers champions de la liberté de la presse.—12. Arrivée du gouverneur Craig.—13. Responsabilité du ministère.—14.-16. Persécution politique.—17. Fermeté de Mgr. Plessis.

1. La nouvelle Constitution fut mise en vigueur le 26 décembre 1791. Les élections, pour le Bas-Canada, se firent en juin 1792. Sur cinquante membres, les Canadiens élurent seize Anglais, afin de montrer, par cet acte de confiance, leur vif désir de voir régner la concorde.

---

31. Quelle était la population du Canada, en 1791?

1. Quand la nouvelle Constitution fut-elle mise en vigueur? Quand les élections se firent-elles dans le Canada?

2. Toute la reconnaissance des Anglais pour cet acte de générosité, fut de proposer, à l'ouverture des Chambres, le 17 décembre 1792, la nomination d'un président anglais, et l'abolition de la langue française. Ces deux propositions furent rejetées, et M. Panet fut élu président. Alors il fut décidé, contre le vote de tous les Anglais, que les procédés de la Chambre seraient écrits et publiés dans les deux langues. Pendant une partie de la session, les Chambres s'occupèrent de l'importante question de l'Éducation.

3. Les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent à Niagara, le 17 septembre 1792, et furent ouvertes par le lieutenant-gouverneur Simcoe. Le Conseil législatif était composé de sept membres, et l'Assemblée législative de seize. Dans sa première session, l'Assemblée législative adopta l'introduction de la loi anglaise, pour règle de décision dans toutes les matières de controverse relatives à la propriété et au droit civil, et aussi l'introduction des jugements par jury.

4. Dans sa session de 1793, l'Assemblée législative du Haut-Canada adopta l'abolition de l'esclavage.

5. En 1796, le siége du gouvernement du Haut-Canada fut transféré de Niagara à Toronto, par le gouverneur Simcoe.

6. L'Assemblée législative du Bas-Canada, dans ses sessions de 1792 et 1795, imposa des droits sur des boissons et les épiceries, afin d'élever le revenu public au niveau de la dépense. Le revenu de la province n'était alors que de sept à huit mille louis sterlings; tandis que la dépense s'élevait à £25000.

7. En 1793, lord Dorchester arrivait au Canada,

---

2. Quelle reconnaissance les Anglais montrèrent-ils aux Canadiens, pour cet acte de générosité ? Que décida la Chambre ? De quelle importante question la Chambre s'occupa-t-elle ?—3. Où les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent-elles ? Comment étaient-elles composées ?—4. Qu'adopta l'Assemblée législative du Haut-Canada, en 1793 ?—5. Quand le siége du gouverneur du Haut-Canada fut-il transféré de Niagara à Toronto ?—6. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans ses sessions de 1793 et 1795 ? Quel était le revenu de la province ?—7. Qui est-ce qui arrivait au Canada, en 1793, en qualité de gouverneur-général ?

pour la troisième fois, en qualité de gouverneur-général. Il était muni d'amples instructions qui autorisaient le gouverneur à nommer un nouveau Conseil éxécutif composé de neuf membres, dont deux Canadiens, et qui permettaient aux séminaires et aux communautés religieuses de se perpétuer, suivant les règles de leur institution.

8. Les principaux travaux de la session de 1795, furent: 1° le réglement des rentes et autres charges seigneuriales; 2° la légalisation du numéraire qui avait cours dans le pays; et 3° la conversion de la monnaie sterling en cours du pays.

9. Lord Dorchester eut pour successeur, dans l'été de 1796, le général Prescott. Ce dernier ouvrit le second Parlement provincial le 24 janvier 1797. M. Panet y fut de nouveau élu président.

Pendant le gouvernement du général Prescott, un traité d'amitié, de commerce et de navigation, fut passé entre l'Angleterre et les États-Unis, concernant la province du Canada.

A l'occasion de la réélection de M. Panet, comme président de la Chambre d'Assemblée, on remarqua que des défections s'étaient produites dans les rangs des Canadiens. MM. de Bonne et de Lanaudière, par exemple, animés de sentiments peu honorables, votèrent en cette circonstance avec le parti anglais. Il n'est que juste de reconnaître, cependant, que le peuple s'était efforcé, aux élections précédentes, de rejeter les membres qui avaient voulu proscrire la langue française.

10. Le général Prescott fut remplacé, en juillet 1799, par Robert-Shore Milnes, en qualité de lieutenant-gouverneur. Ce fut pendant l'administration de celui-ci que la couronne, malgré la réclamation de la Chambre, s'empara définitivement, en 1800, des biens

8. Quels furent les principaux travaux de le session de 1795?—9. Par qui fut remplacé lord Dorchester? Quand et pourquoi fut ouvert le second Parlement provincial? Quel principal événement eut lieu pendant le gouvernement du général Prescott?—10. Par qui fut remplacé le général Prescott? Que remarqua-t-on avec peine à l'occasion de la réélection du président?

des Jésuites. A Robert-Shore Milnes, succéda l'honorable Thomas Dunn, président du Conseil exécutif.

11. En 1805, puraissait le *Mercury*. Cette feuille soutenait qu'il était temps que le Canada fût Anglais. L'année suivante, les Canadiens fondaient à Québec, un nouveau journal, le *Canadien*, pour défendre leur langue et leurs institutions. L'apparition de cette dernière feuille marqua l'ère de la liberté de la presse en Canada.

Dans le district de Montréal, on s'opposait à certaines clauses de la loi des chemins ; les corvées étaient devenues fort onéreuses, et le peuple ne portait tout naturellement qu'une médiocre affection au gouverneur et à ses créatures. Toutefois, en dépit de l'appel fait aux Canadiens par M. Adet, ambassadeur de France aux États-Unis, pour les engager à embrasser la cause républicaine, ce mécontentement ne dégénéra point en hostilité ouverte, et rien n'autorisait le gouverneur à prendre les mesures de répression dont il crut devoir faire usage pour effrayer le peuple.

Attiré à Québec par un charpentier de navire du nom de Black, un enthousiaste américain, nommé McLane fut accusé d'avoir comploté la perte du Canada, et, pour ce crime imaginaire, on le condamna à mort. Il fut exécuté avec un grand appareil militaire, dans un endroit élevé de la ville, et par cela même visible de loin, afin sans doute de jeter une profonde terreur au sein du peuple.

12. Le 21 octobre 1807, arrivait à Québec, en qualité de gouverneur-général, Sir James Craig, militaire de quelque réputation, mais administrateur despotique, rempli de préjugés contre les Canadiens et leur religion.

13. L'année suivante, la Chambre ayant voté, à la majorité de 22 contre 2, un acte par lequel les juges

---

11. Quels journaux parurent pour la première fois à Québec, en 1806 et 1805 ? Comment fonctionnait la loi des chemins, à Montréal ? —12. Quel nouveau gouverneur-général arrivait à Québec, le 21 octobre 1807 ? Quel fut le sort de McLane ?—13. Que se passa-t-il en 1808 ?

étaient exclus des rangs de la représentation, le Conseil rejeta la mesure. Peu de temps après, les principaux membres du Parlement étaient retranchés de la liste des officiers de milice. A la session suivante, le Parlement fut dissous par le gouverneur, pour avoir osé insister sur la nécessité d'un ministère responsable, et sur la liberté de discussion dans les Chambres.

14. Le nouveau Parlement se réunit à la fin de janvier 1810. Dès l'ouverture de la session, il protesta énergiquement contre le langage insultant dont s'était servi sir James Craig en prorogeant le dernier Parlement. A un amendement, par le Conseil, du bill des juges, il déclara, à la majorité des trois quarts, le siége du juge de Bonne vacant au Parlement.

15. Le gouverneur qui, jusque-là, avait eu peine à se contenir, cassa le nouveau Parlement, fit saisir les presses et arrêter le propriétaire du *Canadien*, sous accusation de haute trahison. Quelques jours après, le Conseil, composé du juge Sewell, de l'évêque protestant et des MM. Dunn, Baby, Williams, Irvine et Young, ordonna l'arrestation des MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, Papineau, Laforce, et de plusieurs autres citoyens notables.

16. Malgré ces violences, les mêmes députés furent réélus. En rendant compte de ces troubles au ministère, Craig lui proposa comme moyens plus efficaces d'angliciser et de protestantiser le pays, savoir: 1° de changer ou de suspendre la Constitution; 2° de rendre ensuite le gouvernement indépendant du peuple, en employant les biens des Sulpiciens et des Jésuites à payer les déponses publiques; 3° enfin, de réserver au roi la nomination des curés dans toutes les paroisses.

---

14. Quand le nouveau Parlement se réunit-il? Quels furent ses procédés? Comment le Parlement répondit-il à l'amendement, par le Conseil, du bill des juges?—15. Que fit le gouverneur qui, jusque-là avait eu peine à se contenir?—16. Quel fut le résultat des élections, après ces violences? Quels moyens Craig proposa-t-il pour angliciser et protestantiser le pays?

17. Lorsque le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Église, Mgr. Plessis, évêque de Québec, montra une telle fermeté, que le gouverneur jugea prudent de ne rien entreprendre contre l'administration religieuse du pays. Mais ce qui fit surtout modifier la politique du gouvernement colonial, ce fut l'attitude menaçante des États-Unis.

18. Les citoyens que le gouverneur avait fait emprisonner furent alors remis en liberté sans subir de procès. La loi des juges fut adoptée et reçut la sanction royale. Enfin, Craig partit pour l'Europe, le 11 juin 1811, laissant l'administration du gouvernement colonial à l'honorable Thomas Dunn, ancien président du conseil.

CHAPITRE II.

De l'arrivée de Sir George Prévost, à son départ (1811-1815).

SOMMAIRE.

1. Sir George Prévost, gouverneur.—2. Rapport du gouverneur avec le clergé.—3.-5. Mesures adoptées par le Bas et par le Haut-Canada au commencement de la guerre.—6.-22. Campagnes de 1812, 1813, 1814.—23. Paix de Gand.—24. 25. Ce qui se passa dans les derniers temps de Sir George Prévost.

1. Sir James Craig eut pour successeur, dans le gouvernement du Canada, Sir George Prévost, alors gouverneur de la Nouvelle-Écosse; ce dernier arriva à Québec, en septembre 1811. Sir George Prévost trouva les esprits divisés à l'intérieur, et le pays menacé au dehors par les États-Unis. Il travailla alors à concilier les esprits, et à s'attacher les Canadiens

17. Quelle fut la conduite de Mgr. Plessis, quand le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Église? Qu'est-ce qui fit surtout modifier la politique du gouvernement colonial?—18. Que fit-on des citoyens qui avaient été emprisonnés? Que devint la loi des juges? En quelle année Craig fut-il rappelé?

I. Quel fut le successeur de Craig? Dans quelle situation sir George Prévost trouva-t-il le Canada? Quelle conduite suivit-il?

par une entière confiance en leur fidélité. Aussi, bientôt la plus grande sympathie s'établit-elle entre le peuple et lui.

2. Croyant le clergé mal disposé à l'égard du gouverneur, par suite des tentatives imprudentes de Craig, Sir George Prévost travailla à regagner ses bonnes grâces, et eut plusieurs entrevues avec Mgr. Plessis. Ce prélat profita des bonnes dispositions du gouverneur pour faire reconnaître pleinement l'existence légale du Catholicisme en Canada.

3. Au mois de juin 1812, on apprit que les États-Unis venaient de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne. L'Angleterre, alors en guerre avec la France, s'arrogeait le droit de visiter les vaisseaux étrangers pour voir s'ils portaient quelques-uns de ses matelots déserteurs; elle prétendait même empêcher les vaisseaux américains d'entrer dans les ports du nord de la France et dans ceux des Pays-Bas, qu'elle tenait en état de blocus. Se trouvant molestés, les Américains prirent les armes pour soutenir leurs droits, après avoir, toutefois, souffert en silence ces avanies pendant cinq ou six ans.

4. Bien que les Chambres du Bas-Canada eussent déjà siégé pendant l'hiver, Sir George Prévost les convoqua une seconde fois, et en obtint libéralement tout ce qu'il demanda pour la défense de la province.

5. Dans le même temps, les Chambres du Haut-Canada adoptèrent aussi des mesures pour la défense du pays. La population du Bas-Canada était alors de 200000 âmes, et celle du Haut-Canada, de 80000.

6. Les premiers coups de la campagne de 1812 furent portés par l'armée anglaise. Le 16 juillet, une compagnie de réguliers anglais, aidés de 160 voltigeurs canadiens et de quelques Indiens, enlevait aux Amé-

---

2. Que fit Sir George Prévost auprès du clergé ?—3. Qu'apprit-on au mois de juin 1812? Pourquoi les États-Unis déclarèrent-ils la guerre à l'Angleterre ?—4. Quelles mesures Sir George Prévost prit-il aussitôt ?—5. Que firent les chambres du Haut-Canada, dans le même temps ? Quelle était alors la population des deux provinces ?—6. Par qui furent portés les premiers coups de la campagne de 1812? Rapportez les opérations militaires de cette campagne.

ricains le fort Michilimakinac; et, le 25 du même mois, les troupes anglaises obligèrent le général américain Hull, qui s'était enfermé dans le fort de Détroit, de se rendre avec son armée, dite de l'ouest.

Peu après, l'armée américaine du centre, commandée par Van Ranselaer, fut mise en désordre par le général Sheaffe, et forcée de poser les armes à Queenstown, au nombre de près de 1000 hommes. Le brave général Brook, qui commandait les troupes anglaises en cet endroit, fut tué tout d'abord, en sorte que l'honneur de cette victoire revint à son successeur le général Sheaffe.

L'armée américaine du nord, commandée par le général Dearborn, et forte de 10000 hommes, marchait sur Montréal. Ayant trouvé que le major de Salaberry s'était fortifié à la rivière Lacolle, Dearborn envoya 1400 hommes pour forcer un de ses avant-postes; mais, arrivées au milieu de l'obscurité, les deux divisions se prirent réciproquement pour l'ennemi, et se fusillèrent si bien, que les troupes canadiennes n'eurent qu'à les laisser faire. Cette méprise détermina la retraite du général américain.

7. Les Américains étaient plus heureux sur mer; leurs frégates la *Constitution* et les *États-Unis*, enlevaient plusieurs frégates anglaises, après des combats sanglants.

8. Au printemps de 1813, les Américains résolurent de pousser la guerre avec vigueur, et divisèrent encore leurs forces en trois armées.

9. Après quelques succès sur les Américains commandés par le général Harrison, le général Proctor fut complètement défait à *Moravian-Village*, le 5 octobre. Cette victoire de Harrison remit les Américains en possession du territoire qu'ils avaient perdu l'année précédente, priva les Anglais des précieux services de Técumseh, grand chef qui commandait

7. Les Américains étaient-ils plus heureux sur mer?—8. Que firent-ils au printemps de 1813?—9. Quel fut le résultat de la campagne du général Proctor?

les sauvages de l'Ouest et qui fut tué pendant l'action, ruina la réputation militaire de Proctor, et enhardit de beaucoup les Américains.

10. Les Américains venaient encore d'obtenir d'autres succès. Le commodore Perry, après un combat de quatre heures, avec 9 voiles et 54 canons, avait obligé la flottille anglaise sur le lac Érié, forte de 6 voiles et de 63 canons, de se rendre à discrétion.

11. Les armes anglaises n'avaient pas été heureuses non plus sur le lac Ontario. Le 27 avril, le général américain Dearborn y débarqua avec 1700 hommes, près de Toronto, repoussa le général Sheaffe avec perte, et cette ville dut se rendre. Dearborn dirigea ensuite ses forces sur le fort George, obligea le général Vincent de l'évacuer, puis le poursuivit jusque sur les hauteurs de Burlington et s'y retrancha. Mais, attaqués à l'improviste par le colonel Harvey, dans la nuit du 5 au 6 juin, les Américains furent chassés de leur position, et deux de leurs généraux, Chandler et Winder, furent faits prisonniers.

12. Le gouverneur-général Prévost, qui était alors au bas du lac, voulant profiter de l'absence de la flotte ennemie, attaqua Sacketts-Harbor; mais il fut repoussé.

Enfin, la campagne sur le lac Ontario, se termina par la victoire du commodore américain, Chauncey, sur le commandant anglais, Yeo.

13. A la suite de ces succès, les Américains réunirent leur armée du centre à celle du nord, et marchèrent sur Montréal.

Le général Wilkinson commandait l'armée du centre. Ayant livré bataille, le 11 novembre, à Christler's-Farm, au colonel Morrison, Wilkinson fut complètement défait, quoique son armée fût quatre fois plus nombreuse que celle de son adversaire.

---

10. Les Américains ne venaient-ils pas encore d'obtenir d'autres succès?—11. Que se passait-il sur le lac Ontario?—12. Que faisait le gouverneur-général Prévost, qui était au bas du lac? Comment se termina la campagne sur le lac Ontario?—13. Que firent les Américains, à la suite de ces succès? Ces deux armées furent-elles heureuses?

14. Le général Hampton, commandant l'armée du nord, forte de 7000 hommes, s'était mis en mouvement pour opérer sa jonction avec Wilkinson. Le colonel de Salaberry partit avec 300 Canadiens, seulement, pour le retarder dans sa marche, et se retrancha sur la rivière Châteauguay. Il y fut bientôt attaqué par Hampton, qui dut se retirer précipitamment, après avoir éprouvé d'assez grandes pertes. Dans l'espace de quatre heures, 300 braves avaient remporté une brillante victoire sur une armée de 7000 hommes.

Le gouverneur loua les talents militaires du colonel de Salaberry et complimenta les Canadiens sur leur bravoure, leur fidélité et leur patriotisme. Les corps de la milice canadienne reçurent plus tard des drapeaux, et l'Angleterre a fait frapper, il y a une vingtaine d'années, des médailles d'argent, qui ont été distribuées aux héros de cette mémorable journée.

15. Les batailles de Christler's Farm et de Châteaugay eurent pour résultat de déterminer la retraite d'une armée d'environ 16000 hommes. Ainsi échoua le plan d'invasion le mieux combiné qu'eût encore formé la République américaine, pour la conquête du Canada.

16. Dès que les Américains eurent évacué le Haut-Canada, le colonel Murray, à la tête de 600 hommes, surprit le fort Niagara, fit 300 prisonniers, et enleva une grande quantité de munitions.

17. Au printemps de 1814, les Américains reprirent les hostilités. Le 30 mars, le général Wilkinson, à la tête de 5000 hommes, attaqua tout-à-coup le moulin de Lacolle, au pied du lac Champlain; mais, après l'avoir canonné deux heures et demie inutilement, il dut retourner à Plattsburg.

18. L'échec essuyé à Lacolle décida les Américains à diriger tous leurs efforts contre le Haut-Canada.

---

14. Rapportez la bataille de Châteauguay.—15. Quel fut le résultat des batailles de Christler's Farm et de Châteauguay?—16. Que firent les troupes anglaises dans le Haut-Canada, dès que les Américains l'eurent évacué?—17. Que firent les Américains, au printemps de 1814?—18. Quel plan d'opérations les Américains adoptèrent-ils pour le reste de la campagne?

19. Le 6 mai, les Anglais, commandés par le général Drummond, tombèrent à l'improviste sur Oswégo, prirent et incendièrent cette ville, le principal dépôt des Américains. Ces derniers se dédommagèrent à Chippawa, où ils défirent les Anglais avec de grandes pertes, le 5 juillet. Drummond prit sa revanche le 25 du même mois, à Lundy's Lane, où il battit complètement l'armée américaine. Peu après, saisie d'une terreur panique, à l'attaque des retranchements américains, sous le fort Érié, l'armée anglaise prit la fuite, et, poursuivie par les Américains, elle perdit près de 1000 hommes, tant tués que blessés ou faits prisonniers, tandis que l'ennemi n'en perdit que 80.

20. Durant les mois de juillet et d'août, le général Prévost avait reçu de l'Angleterre un renfort de 14000 hommes avec ordre d'envahir les États-Unis par le lac Champlain. Il se mit à la tête de l'armée concentrée à Laprairie et à Chambly, et marcha sur Plattsburg, qu'il atteignit le 6 septembre. Mais la flottille du lac, qui devait coopérer conjointement avec l'armée, fut rencontrée et défaite par le commodore McDonough; ce qui obligea l'armée de terre à repasser en Canada.

21. Vers le même temps, les Anglais battaient les Américains à Bladensburg, sur le Potomac; ils prenaient Washington et en brûlaient le capitole et les principaux édifices. Quelques semaines après, leur flotte rembarquait ses troupes de terre et s'éloignait du fort McHenry, qu'elle venait d'attaquer sans succès.

22. Au mois de décembre suivant, 6000 Américains, commandés par le général Jackson, repoussèrent 12000 Anglais près de la Nouvelle-Orléans, et leur infligèrent une perte de 1700 hommes.

---

19. Faites le récit des batailles de Chippawa et de Lundy's Lane. —20. Quelle fut l'issue de l'expédition du général Prévost sur Plattsburg? —21. Quelle victoire l'armée anglaise remporta-t-elle sur le Potomac? Comment la flotte anglaise fut-elle reçue devant Baltimore? —22. Quel revers les Anglais éprouvèrent-ils devant la Nouvelle-Orléans?

23. La paix entre l'Angleterre et les États-Unis fut conclue à Gand, le 24 décembre 1814. Toutes les conquêtes réciproques furent restituées.

24. Après la conclusion de la paix, Sir George Prévost convoqua les Chambres. Elles se réunirent au mois de janvier 1815. Les discussions politiques qui avaient cessé durant la guerre, recommencèrent de nouveau. Un jeune homme de 26 ans, Louis Joseph Papineau, fut appelé à la présidence de la Chambre d'assemblée, en remplacement de M. Panet, nommé au Conseil législatif. Le père de M. Papineau s'était longtemps distingué dans les luttes parlementaires; mais le fils devait porter ses principes beaucoup plus loin. L'Assemblée législative passa une résolution déclarant que Sir George Prévost, dans les circonstances difficiles où il s'était trouvé; s'était distingué par son énergie, sa sagesse et son habileté. Elle vota et donna à Son Excellence un service de table de la valeur de £500 sterling.

25. Sir George Prévost partit pour l'Angleterre vers la fin de 1815, dans le but de se disculper, auprès des autorités impériales, des accusations portées contre lui par Sir James L. Yeo, commandant en chef de la flottille des lacs, en Canada; mais il y mourut peu après son arrivée, des fatigues du voyage. Sir George Prévost emporta avec lui les regrets de toute la province, et particulièrement des Canadiens.

---

23. Quand et où la paix fut-elle conclue entre l'Angleterre et les États-Unis?—24. Que fit Sir George Prévost après la conclusion de la paix? Qui fut appelé à la présidence de la Chambre? Quelle résolution l'Assemblée législative passa-t-elle alors?—25. Pourquoi Sir George Prévost retourna-t-il en Angleterre vers la fin de 1815?

CHAPITRE III.

Du départ de Sir George Prévost, à l'arrivée du Commissaire royal (1815-1835).

SOMMAIRE.

1. 2. Administration de Drummond.—3. Sir J. C. Sherbrooke gouverneur-général.—4. 5. Question des subsides.—6. Arrivée du duc de Richmond.—7. Le comte de Dalhousie gouverneur-général.—8. L'évêché de Québec érigé en métropole. —9. 10. Divisions entre les deux branches de la législature au sujet de la liste civile.—11. Premier projet d'union.—12.-14. Requêtes contre Dalhousie.—15. Agitation dans le Haut-Canada.—16. 17. Kempt gouverneur-général.—18. Kempt est remplacé par lord Aylmer.—19. Apparition du choléra.—20. Les 92 résolutions.—21. 22. Prorogation du Parlement; rappel de lord Aylmer.

1. Sir George Prévost fut remplacé dans le gouvernement général du Canada, par le général Drummond, en qualité d'administrateur. Celui-ci découvrit bientôt des abus énormes dans l'administration des départements des terres et des postes. De 1793 à 1815, plus de trois millions d'acres de terre avaient été donnés à une multitude de favoris.

2. Au commencement de la session de 1816, la Chambre, ayant été informée au sujet des accusations portées contre les juges Sewell et Monk, ordonna un appel nominal; elle allait voter une adresse au prince régent, lorsqu'elle fut dissoute par le gouverneur, qui lui adressa un discours plein de reproches. Le peuple répondit à cette mesure en réélisant presque tous les mêmes membres.

3. Dans l'intervalle, Drummond fut remplacé par Sir John C. Sherbrooke, homme infiniment plus habile et plus prudent que lui. Le nouveau gouverneur inaugura son administration par des actes de généro-

1. Par qui Sir George Prévost fut-il remplacé dans le gouvernement général du Canada ?—2. Quelle fut la réponse du peuple au gouverneur qui venait de dissoudre la Chambre ?—3. Par qui Drummond fut-il remplacé ? Comment le nouveau gouverneur inaugura-t-il son administration ?

sité et de justice. Entre autres mesures équitables, il suggéra au gouvernement impérial de reconnaître officiellement le titre de l'évêque de Québec.

4. La grande question des subsides vint alors exciter une profonde agitation dans les esprits. L'Assemblée législative voulait avoir, comme en Angleterre, l'initiative de toutes les mesures touchant l'emploi des deniers publics. Le Parlement du Haut-Canada s'occupait également de cette même question.

5. Peu après la session de 1816, Sir John C. Sherbrooke, dégoûté, assure-t-on, de la tâche difficile de concilier les esprits, demanda son rappel en Europe.

6. Sir John C. Sherbrooke fut remplacé par un des plus grands personnages de la Grande-Bretagne, le duc de Richmond, qui avait gouverné l'Irlande tant bien que mal, et qui avait dissipé sa fortune par ses extravagances. Il arriva à Québec le 29 juillet 1818, accompagné de son gendre, Sir Peregrine Maitland, nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. L'administration du duc de Richmond fut très-courte; néanmoins, il eut le temps de marcher sur les traces de Craig, du moins quant à sa manière d'agir envers la Chambre. Ayant demandé aux députés du peuple de voter une liste civile pour la vie du roi, et n'en ayant point reçu un assentiment immédiat, il prorogea tout de suite le parlement et se permit de blâmer ouvertement la Chambre, tout en approuvant, d'un autre côté, la conduite du Conseil législatif. Comme il revenait du Haut-Canada, avec son secrétaire, M. Ready, il mourut presque subitement, dans les tourments les plus horribles, au mois d'août 1819. On dit qu'ayant été mordu par un renard enragé, il fut atteint d'hydrophobie; mais une autre version veut qu'il ait été empoisonné.

7. A la mort du duc de Richmond, le pouvoir passa

---

4. Quelle question vint alors exciter les esprits? — 5. Quelle résolution prit Sir John C. Sherbrooke peu après la session de 1816? — 6. Par qui fut-il remplacé? L'administration du duc de Richmond fut-elle longue? — 7. Par quelles mains passa le pouvoir après la mort du duc de Richmond?

successivement par les mains de l'honorable James Monk, qui ne fit que dissoudre la Chambre et ordonna de nouvelles élections; puis par celles de Sir Peregrine Maitland; enfin, par celles du comte de Dalhousie, qui arriva à Québec, le 18 juin 1820, en qualité de gouverneur-général des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

8. Convaincue enfin de l'impossibilité de protestantiser le pays, l'Angleterre prit le sage parti de laisser les Canadiens suivre la religion de leurs pères.

Le 12 janvier 1819, le Saint-Siége érigeait l'église de Québec en métropole, et conférait à Mgr. Plessis le titre d'archevêque; à M. McDonald, celui d'évêque de Régiopolis (Kingston); et, à M. McEachern, celui d'évêque de Rose, pour le Nouveau-Brunswick et les îles de la Madeleine.

9. Le comte de Dalhousie convoqua la nouvelle Chambre législative pour le 14 décembre 1820. Dans cette session, la Chambre vota un bill de subsides qui fut rejeté par le Conseil, ce qui ne manqua pas d'augmenter le mécontentement des représentants du peuple; ensuite, la discorde alla toujours croissant entre ces deux branches de la législature. Le gouverneur, qui était du même avis que le Conseil, prétendit que le vote des subsides était insuffisant sans le concours de ce corps. Il ne craignait pas de braver l'opinion de la Chambre, car il comptait bien que l'union des deux Canadas, à laquelle il travaillait de toutes ses forces, lui donnerait raison des Canadiens-Français. Après avoir visité dans ce but le Haut-Canada, il convoqua les Chambres à son retour; mais il reçut un nouveau refus au sujet des finances, n'ayant eu que cinq votes en sa faveur dans la Chambre d'assemblée.

10. Les débats soulevés à l'occasion de la question

8. Quel sage parti l'Angleterre prit-elle vers ce même temps? Quand Mgr. Plessis fut-il fait archevêque?—9. Pour quel temps le comte de Dalhousie convoqua-t-il la nouvelle Chambre? Que fit la Chambre dans cette session? dans la suivante?—10. Qui conduisit les débats sur les finances?

des finances, ou du vote des subsides, furent conduits avec un rare talent et une science politique incontestable, par MM. Papineau, Nelson et Cuvillier.

11. En 1822, un bill ou projet de loi pour l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada, fut présenté au Parlement impérial ; mais il fut rejeté à sa seconde lecture, grâce à la généreuse intervention de Mac-Intosh, de Burdett et de quelques autres membres influents et éclairés. Il sortait du parti anglais, dont l'hostilité contre les Canadiens croissait tous les jours avec le désir de les dominer. Ce bill donnait une représentation beaucoup plus nombreuse au Haut qu'au Bas-Canada; proscrivait la langue française; restreignait la liberté du culte et les droits des représentants sur les deniers publics. En un mot, il réduisait le Canada français à la condition révoltante de l'Irlande à cette époque.

12. En apprenant cette nouvelle, toute la population s'empressa de protester énergiquement contre une mesure si contraire à ses intérêts. Partout des comités furent nommés pour dresser des pétitions en forme : le Haut-Canada même se prononça contre l'union. Papineau et Nelson furent délégués à Londres pour y porter ces pétitions.

13. Dans sa session de 1826, l'Assemblée législative du Bas-Canada vota des subsides, mais dans la même forme que l'année précédente, c'est-à-dire par chapitres non détaillés ; le lendemain le gouverneur prorogea l'Assemblée. Peu après, le comte de Dalhousie en appela au peuple par des élections générales. La dissolution de la Chambre produisit une agitation extraordinaire, qui fut encore augmentée par la publication d'une adresse au peuple, l'engageant à réélire les membres de la majorité.

---

11. Quel bill fut présenté au Parlement impérial, en 1822 ? Qui l'avait fait présenter ? Quels en étaient les principaux articles ?—12. Que fit la population, en apprenant cette nouvelle ?—13. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans sa session de 1826 ? Que le mesure prit le comte de Dalhousie ? Quel effet produisit la dissolution de la Chambre ?

14. A la réunion de la nouvelle Chambre, en novembre 1827, le gouverneur refusa de confirmer l'élection de M. Papineau, comme président de la Chambre; le lendemain, cette dernière était prorogée. De nouvelles requêtes, revêtues de plus de 80000 signatures, demandant le rappel du comte de Dalhousie, et une enquête sur les affaires de la province, furent portées en Angleterre, en 1828, par MM. Nelson, Viger et Cuvillier, et renvoyées à un comité spécial.

15. Pendant que le Bas-Canada était en proie aux dissensions, le Haut-Canada était agité par des débats violents, dus en apparence à la même cause.

16. Pour faciliter le rétablissement de la concorde, le gouvernement impérial appela le comte de Dalhousie au gouvernement des Indes, et Sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, vint le remplacer à Québec, où il arriva le 2 septembre 1828. Le nouveau gouverneur s'attacha à demeurer neutre entre la Chambre et le Conseil; il reconnut immédiatement M. Papineau comme Président de l'Assemblée, et laissa la Chambre libre d'employer, sauf le salaire du gouverneur et des juges, tout l'argent mis à la disposition de la couronne par le Parlement impérial.

17, Les instructions données à Sir James Kempt par le ministre des colonies, en Angleterre, au sujet des subsides, n'étaient pas de nature à satisfaire pleinement la Chambre; cependant, pour ne mettre aucune entrave à la marche des affaires, elle vota la somme de £200000 pour faire des améliorations en tout genre. Dans la session suivante, elle en appropria 20000 pour construire une prison à Montréal, 12000 pour bâtir un hôpital de marine à Québec, 38000 pour améliorer les chemins, et 8000 pour promouvoir le développement de l'instruction publique.

---

14. Que se passa-t-il à la réunion de la nouvelle Chambre, en 1827? —15. En quel état étaient alors les esprits dans le Haut-Canada?—16. Que fit le gouvernement impérial, pour faciliter le rétablissement de la concorde? Que fit Sir James Kempt?—17. Quelle somme d'argent vota la Chambre d'assemblée?

Elle s'était occupée, en outre, de l'amélioration du port de Montréal, de la navigation à la vapeur entre Québec et Halifax, de la construction d'une douane à Québec et de l'établissement de plusieurs phares en différents endroits du pays. En un mot, les représentants du peuple avaient amplement prouvé que s'ils voulaient,—comme c'était d'ailleurs leur droit—avoir le contrôle absolu des finances, ils n'étaient mus en cela que par un ardent désir de travailler plus efficacement dans les intérêts du pays, que ne l'avaient fait jusqu'alors la plupart des gouverneurs et de leurs créatures sans vergogne et sans patriotisme.

18. Sir James Kempt fut remplacé par lord Aylmer, qui arriva à Québec le 13 octobre 1830. Au commencement de son administration, lord Aylmer chercha à concilier les esprits; mais les injustices révoltantes du pouvoir avaient jeté dans les cœurs les germes d'un profond mécontentement; et les longs et violents débats auxquels avait donné lieu l'importante question des subsides, avait laissé dans les esprits une aigreur, une animosité bien difficile à calmer. Engagés dans la voie du droit constitutionnel, les députés ne faisaient, à vrai dire, que leur devoir en combattant avec tant d'ardeur pour l'obtention d'un de leurs plus importants priviléges: celui de voter les subsides et d'en contrôler l'emploi; mais peut-être eurent-ils le tort de ne pas se plier davantage aux circonstances, et de tenir opiniâtrément à l'obtention *immédiate* et *complète* de ce privilége; leur obstination fut cause qu'aucun compromis ne put s'établir entre la Chambre et le gouverneur, et que les difficultés existantes, au lieu de s'apaiser, dégénérèrent bientôt en révolte ouverte contre l'autorité établie.

19. A Montréal, pendant l'élection d'un membre, le 21 mai 1832, il y eut des troubles sérieux, pendant

---

18. Par qui Sir James Kempt fut-il remplacé? Quelle conduite tint lord Aylmer, au commencement de son administration?—19. Que se passa-t-il à Montréal pendant l'élection d'un membre? Qu'arriva-t-il de remarquable peu après cet événement de Montréal?

lesquels trois Canadiens furent tués par les troupes anglaises.

Peu après cet événement, le choléra éclata pour la première fois au Canada, et y fit de terribles ravages, surtout à Québec, où il enleva le dixième de la population. Ce fléau reparut en 1834, et fit encore de nombreuses victimes.

20. Dans sa session de 1834, la Chambre législative, après de longs et violents débats, adopta une série de 92 résolutions, renfermant tous les griefs de la colonie contre la métropole. Inspirées par M. Papineau, et rédigées par M. Morin, elles furent présentées par M. Bédard et adoptées par la Chambre, malgré l'opposition de plusieurs membres influents, entre autres MM. Nelson, Quesnel et Cuvillier.

Pendant ce temps-là, une partie de la population du Haut-Canada se prononçait pour la politique de la Chambre législative du Bas-Canada.

Le Parlement impérial, après de longs débats, laissa au bureau colonial la solution de toutes ces questions.

21. Au mois d'octobre 1834, le Parlement canadien fut dissous. Les élections furent accompagnées de grands troubles, malgré les associations constitutionnelles formées dans les villes, pour le maintien des institutions et des lois.

22. A sa session de février 1835, la nouvelle Chambre protesta contre le discours de lord Aylmer, à la fin de la session précédente, et renouvela toutes ses demandes; mais le gouverneur, mécontent, prorogea la Chambre. Sur ces entrefaites, lord Aylmer fut rappelé, et remplacé par lord Gosford, qui arriva à Québec, le 24 août 1835.

---

20. Que fit la Chambre législative dans sa session de 1834? Quelle était alors l'attitude du Haut-Canada?—21. Que se passa-t-il au mois d'octobre 1834?—22. Que fit la nouvelle Chambre, à sa session de février? Qu'arriva-t-il après la prorogation de la Chambre?

CHAPITRE IV.

De l'arrivée du Commissaire royal, à l'union des deux Canadas (1835-1841).

SOMMAIRE.

1. 2. Lord Gosford.—3. Nouveaux gouvernements dans les autres provinces.—4. Les mécontents soulèvent le peuple.—5. Troubles de 1837-38 dans le Bas-Canada.—6 7. Troubles dans le Haut-Canada.—8. 9. Lord Gosford est remplacé par lord Durham.—10. 11. Lord Sydenham, gouverneur.—12. 13. Bill d'union; son but.—14. Le Canada à l'époque de l'union.

1. Lord Gosford vint en Canada, accompagné de Sir Charles Gray et de Sir James Gipps, ses adjoints, en qualité de commissaire royal. Il était chargé de s'enquérir des affaires du pays et d'en rendre le compte le plus détaillé possible. Il fit, en conséquence, un long rapport tout hostile aux Canadiens, et qui, par cela même, fut approuvé par la Chambre des Communes et par les ministres en Angleterre.

2. Peu après son arrivée, le nouveau gouverneur convoqua la Chambre pour le 27 octobre suivant. Cette chambre refusa de reconnaître formellement la commission envoyée par le gouvernement impérial pour prendre connaissance des affaires du pays, pressentant les instructions qu'elle en avait reçues. Cependant, elle vota une liste civile de six mois, en reconnaissance de ce que lord Gosford avait accordé de bonne grâce les sommes nécessaires aux dépenses contingentes.

3. Le Haut-Canada, qui avait d'abord sollicité des réformes, venait d'élire une chambre dont la majorité se déclarait en faveur du gouvernement. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse acceptaient les propositions de l'Angleterre, en sorte que le Bas-Canada se trouva isolé.

---

1. En quelle qualité lord Gosford vint-il au Canada, et de quoi était-il chargé?—2. Que fit le nouveau gouverneur, peu après son arrivée? Quelle attitude prit cette chambre?—3. Quelle attitude prenaient alors les provinces voisines?

4. Lord Gosford convoqua la Chambre pour le 18 août 1837. La majorité ayant protesté contre les résolutions hostiles que venait d'adopter le Parlement impérial, le gouverneur se hâta de la proroger, après six jours de session. Lord Gosford destitua M. Papineau et plusieurs officiers de milice, auxquels furent décernés les honneurs du triomphe.

5. Après la prorogation de la Chambre, des chefs du parti populaire parcoururent les campagnes, et des associations secrètes se formèrent de tous côtés. Dans une assemblée de six comtés, tenue à St. Charles, on fit un appel au peuple. A cette occasion, Mgr. Lartigue, premier évêque de Montréal, publia un mandement, dans lequel il recommandait à ses ouailles de "ne pas se laisser séduire si quelqu'un voulait les engager à la rébellion contre le gouvernement établi." Le gouverneur, effrayé, destitua alors un grand nombre de magistrats et d'officiers de milice, fit venir des troupes du Nouveau-Brunswick, et arma de toutes parts la population anglaise.

Les troubles commencèrent à Montréal, le 7 novembre, puis s'étendirent successivement sur d'autres points. La troupe ne fut pas d'abord heureuse. Sa cavalerie fut mise en déroute près de Chambly, et le colonel Gore fut repoussé par le Dr. Nelson, à St. Denis, après un combat de six heures. Dans le même temps, se livrait la bataille de St. Charles, où les insurgés, bien inférieurs aux troupes pour le nombre, firent une résistance désespérée, et périrent en grand nombre, ne voulant pas se rendre aux vainqueurs. Les Canadiens, commandés par un nommé M. T. S. Brown, furent abandonnés dès le commencement du combat par leur propre chef, et se défendirent vigoureusement, mais ils durent se soumettre à Wetheral qui avait sous lui trois cents fantassins, avec deux canons et quelques cavaliers.

---

4. Quand lord Gosford convoqua-t-il la Chambre? Combien de temps siégea-t-elle?—5. Que se passa-t-il après la prorogation de la Chambre? Comment le peuple répondit-il à l'appel qui fut fait?

La loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal, le 5 décembre. Sir John Colborne marcha sur St. Eustache avec 2000 hommes, y battit les insurgés, qui s'y étaient retranchés, au nombre d'environ 250, dans l'église et dans le couvent. Le Dr. Chénier, qui les commandait, fut trouvé parmi les morts.

6. Vers le même temps, dans le Haut-Canada, M. McKenzie, à la tête du mouvement insurrectionnel, fut défait près de Toronto, et obligé de se réfugier aux États-Unis.

7. Le mouvement insurrectionnel de 1837 fit sensation, non-seulement en Angleterre mais encore en France et aux États-Unis. Le gouvernement impérial était alors disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour comprimer l'insurrection. Lord John Russell présenta à l'ouverture du Parlement impérial, en 1838, une loi pour suspendre la constitution de 1791; cette mesure passa, quoique soutenue d'une faible majorité. Sir John Colborne, qui remplaça temporairement lord Gosford, reçut l'ordre de mettre cette loi à exécution, et de former un conseil spécial pour l'expédition des affaires les plus pressantes.

8. Lord Gosford fut remplacé par lord Durham, comme gouverneur-général. Celui-ci arriva à Québec, le 27 mai de la même année. Le fait le plus saillant de l'administration de lord Durham, fut l'amnistie qu'il accorda aux prisonniers politiques, arrêtés pendant les derniers troubles. Mais, ayant reçu bientôt après, du gouvernement impérial, un désaveu solennel de cet acte, il en fut si vivement blessé, qu'il donna immédiatement sa démission, et s'embarqua pour l'Europe, avec sa famille, le 1er novembre 1838.

---

6. Que se passa-t-il vers le même temps, dans le Haut-Canada ?—7. Quel fut le résultat du mouvement insurrectionnel de 1837 ? Qui remplaça temporairement lord Gosford ? Quel ordre reçut-il ?—8. Qui est-ce qui remplaça lord Gosford, comme gouverneur-général ? Quel fut le fait le plus saillant de l'administration de lord Gosford ? Que fit-il bientôt après ?

9. Lord Durham laissa l'administration à Sir John Colborne. Les réfugiés politiques, aux États-Unis, y organisèrent avec quelques Américains, après le départ de Durham, un soulèvement dans les deux Canadas à la fois. Mais les insurrections partielles qui éclatèrent alors, sur plusieurs points, entre autres à Caughnawaga, à Beauharnais, à Napierville, à Sucowe, à Chambly, furent bientôt comprimées par Sir John Colborne, qui marcha avec sept ou huit mille hommes, sur le pays insurgé, où il promena la torche incendiaire, ne laissant que des ruines et des cendres sur son passage. Il fit juger par une cour martiale, les prisonniers faits dans cette insurrection : 89 furent condamnés à mort, 47 à la déportation et tous leurs biens furent confisqués.

Dans le Haut-Canada, les insurgés, aidés d'un grand nombre d'Américains qui s'étaient joints à eux, attaquèrent plusieurs endroits, entre autres Prescott, Détroit et Windsor, au printemps de 1838, mais ils furent défaits presque partout.

10. A Sir John Colborne succéda l'honorable Charles Poulett Thompson, président du Bureau de Commerce, qui fut assermenté comme gouverneur général de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, le 13 octobre 1839. L'année suivante, il fut créé baron de Sydenham.

11. A son arrivée en Angleterre, lord Durham suggéra aux ministres du gouvernement impérial, d'opérer l'union des deux Canadas. Bientôt le Parlement impérial vota le bill d'union des deux provinces, malgré les protestations de lord Gosford et du duc de Wellington, et malgré les pétitions du clergé catholique et des Canadiens. Ce bill introduit en 1839 dans la Chambre des Communes, reçut la sanction

9. A qui lord Durham laissa-t-il le gouvernement? Que se passa-t-il après le départ de lord Durham? Comment se terminèrent les insurrections partielles qui éclatèrent sur plusieurs points? Comment furent traités les prisonniers faits dans cette insurrection?—10. Par qui Sir John Colborne fut-il remplacé?—11. Que fit lord Durham, à son arrivée en Angleterre? Quand le bill d'union reçut-il la sanction royale?

royale le 23 juillet 1840, mais ne fut mis en vigueur que le 10 février 1841.

12. L'acte d'union portait que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire; que £45000 seraient affectés d'une manière permanente au traitement du gouverneur et des juges; que £30000 seraient appropriés à chaque règne pour payer les appointements des ministres et de certains fonctionaires; que le nombre des représentants serait de 84, c'est-à-dire 42 pour chacun des deux Canadas, et qu'il faudrait les deux tiers de la Chambre législative pour changer la division électorale de la province et le chiffre de la représentation.

13. La politique qui nous donna ce bill d'union est la même que celle qui avait donné la constitution de 1791, c'est-à-dire qu'on poursuivait sans cesse l'anglification des Canadiens-Français et l'anéantissement de la religion catholique.

La constitution de 1791 avait été votée pour soustraire la population du Haut-Canada à la domination des Canadiens-Français; et sa révocation avait pour but de mettre ces mêmes Canadiens-Français sous la domination de la population anglaise, devenue plus nombreuse.

14. A l'époque où se consommait ce grand acte d'injustice, la population, le commerce, l'agriculture et l'industrie avaient fait d'immenses progrès en ce pays. Le Bas-Canada, qui ne devait presque rien, fut obligé de partager le fardeau de la dette du Haut-Canada, laquelle s'élevait à plus d'un million.

La population du Bas-Canada, qui était de 125000 âmes en 1791, s'était quintuplée. En 1844, époque du recensement le plus rapproché de l'union, le Bas-Canada comptait 524000 Canadiens-Français, 156000 Anglais et étrangers; en tout, 691000 âmes, dont

12. Que portait l'acte d'union?—13. Quelle a été la politique qui nous donna ce bill d'union?—14. Où en était le Bas-Canada, à l'époque de l'union des deux provinces?

573000 catholiques. Il y avait 76000 propriétaires et 113000 maisons; d'où l'on peut conclure que presque toutes les familles étaient propriétaires.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'UNION, A LA CONFÉDÉRATION (1841-1867).

CHAPITRE PREMIER.

De l'union, à l'arrivée de lord Elgin (1841-1847)

SOMMAIRE.

1.-3. L'acte d'union.—4. Session de 1841.—6.-8. Lord Sydenham remplacé par Sir Charles Bagot.—9. Sir Charles Metcalfe, gouverneur.—9. Siége du gouvernement à Montréal.—10. Incendies à Québec.—11. Sir Charles Metcalfe est remplacé par lord Elgin.

1. L'acte d'union introduisit dans la constitution politique du pays: 1° un gouvernement responsable, c'est-à-dire formé d'hommes siégeant dans la législature, et devant rendre compte à la Chambre d'Assemblée de leurs actes officiels et des conseils donnés au gouverneur en leur qualité de ministres; 2° il reconnaissait aux députés du peuple le droit de contrôler le revenu public dans toutes ses branches, et d'avoir la haute-main sur toutes les dépenses publiques.

C'était consacrer bien tard des droits que nous avions acquis en devenant sujets anglais, et, pour l'obtention desquels plusieurs de nos compatriotes avaient lutté longtemps dans l'ancienne Chambre

1. Qu'introduisit l'acte d'union dans la constitution politique du pays?

d'assemblés, on versé leur sang sur le champ de bataille.

2. Pour faire fonctionner le nouveau gouvernement, l'Angleterre fit choix de lord Sydenham, autrefois l'hon. Chs. P. Thompson, qui avait travaillé à l'union des deux provinces, et qui arriva à Québec le 19 octobre 1839.

3. Le Conseil spécial du Bas-Canada, composé d'hommes vendus au pouvoir, pour la plupart, donna son assentiment à l'acte d'union, après une simple entrevue avec le gouverneur; la Chambre du Haut-Canada, qui y trouvait plus que son compte, fit de même au bout de quelques jours de discussion.

4. Le premier Parlement-uni fut ouvert à Kingston, le 13 juin 1841. On y jeta, dans la première session, les fondements de nos institutions civiles les plus importantes: le système municipal, l'éducation populaire, le cours monétaire, les douanes, etc. Cette mémorable session se termina au milieu de regrets universels, causés par la perte de lord Sydenham, qui mourut des suites d'une chute de cheval, le 17 septembre 1841.

5. Pour venir en aide au bureau des travaux publics qui venait d'être établi, et pour consolider la dette du Canada, l'Angleterre vota la somme de £1500000 sterling, au crédit de la province.

6. Lord Sydenham eut pour successeur Sir Charles Bagot, qui arriva à Kingston, la nouvelle capitale, en janvier 1842. Ce fut sous Sir Charles Bagot que le gouvernement responsable ou constitutionnel, fut inauguré.

7. A l'arrivée de Sir Charles Bagot, la Chambre

---

2. Qui est-ce qui fut choisi pour faire fonctionner le nouveau gouvernement?—3. La législature du Bas-Canada et celle du Haut-Canada acceptèrent-elles facilement l'acte d'union?—4. Où fut ouvert le premier Parlement-uni? Que se passa-t-il dans la première session? Comment se termina-t-elle?—5. Quelle somme l'Angleterre vota-t-elle pour venir en aide au bureau des travaux publics?—6. Quel fut le successeur de lord Sydenham? Qu'eut de remarquable le gouvernement de Sir Charles Bagot?—7. Comment la Chambre était-elle divisée, à l'arrivée de Sir Charles Bagot? Quel esprit y régnait alors?

était partagée en deux camps, dont l'un, le parti *tory*, cherchait plutôt à flatter le pouvoir qu'à servir les vrais intérêts du peuple, et dont l'autre, le parti de la *réforme*, voulait l'application franche et libérale de la Constitution, la pratique complète du gouvernement responsable, le bien général de toutes les classes, tout en portant aussi à l'autorité un grand respect. Alors régnait dans la Chambre un esprit de dispute et d'aigreur qui eut pu devenir bientôt funeste au pays tout entier, si le gouverneur n'eut su, par un sage tempérament, en prévenir les fâcheux effets.

8. Ce gouverneur agit avec beaucoup de prudence, en appelant dans ses conseils les chefs du parti de la réforme, qui avaient pour eux l'avantage du nombre, du talent, et celui des principes. Deux députés, également remarquables par le talent, les connaissances politiques et l'énergie, furent choisis pour former le cabinet: c'était MM. Robert Baldwin et L. H. Lafontaine.

9. Sir Charles Bagot, ayant demandé son rappel pour cause de santé, eut pour successeur Sir Charles Metcalfe, qui arriva à Kingston le 25 mars 1843. L'administration de Sir Charles Metcalfe vit la résignation du ministère Lafontaine-Baldwin, la dissolution du Parlement, les élections générales dans l'automne de 1844, la formation d'un nouveau ministère, et la translation du siége du gouvernement de Kingston à Montréal (1844).

Le cabinet Lafontaine-Baldwin résigna, parce que le gouverneur s'était permis de nommer aux emplois publics sans prendre l'avis des conseillers, et qu'il avait refusé de sanctionner quelques mesures gouvernementales.

10. Les nouvelles élections donnèrent une majorité

---

8. Quelle fut la conduite de Sir Charles Bagot à l'égard des deux partis qui se disputaient le pouvoir?—9. Qui fut envoyé pour remplacer Sir Charles Bagot? Que s'est-il passé de remarquable sous l'administration de Sir Charles Metcalfe? Pourquoi le cabinet Lafontaine-Baldwin résigna-t-il?—10. Quel fut le résultat des nouvelles élections?

à la politique du gouverneur. Cependant un des principaux chefs de l'insurrection de 1837, le Dr. Wolfred Nelson, fut élu à une forte majorité.

Le 28 mai 1845, plus de 1200 maisons furent la proie des flammes dans la ville de Québec; et, le 28 juin suivant, pareil incendie éclata dans le quartier Saint-Roch de la même ville, et consuma un nombre à peu près égal de maisons.

11. Lord Metcalfe, ayant été obligé de repasser en Angleterre, en 1845, pour cause de santé, eut pour successeur lord Cathcarth, commandant des forces. Celui-ci gouverna jusqu'à l'arrivée de lord Elgin, en janvier 1847.

CHAPITRE II.

De l'arrivée de lord Elgin, à la Confédération. (1847-1867).

SOMMAIRE.

1. Ravages du typhus.—2. 3. Incendie du parlement à Montréal.—4. 5. Premier concile du Canada.—6. Incendies à Montréal.—8. Lord Elgin et son administration.—8. Sir Edmond Head, gouverneur.—9. Evènements de 1855.—10. Le conseil devenu électif.—12. 13. Ottawa, capitale.—14. 15. Lord Monk remplace Sir Edmond Head.—16. 17. Acte de Confédération.—20. Lord Monk remplacé par Sir J. Young.—21. Manitoba et Colombie anglaise.—22. Lord Duffering, gouverneur-général.

1. Au début de son administration, lord Elgin en appela à de nouvelles élections générales, qui donnèrent une prépondérance marquée au parti réformiste. Il forma son ministère des chefs de ce parti; et, sous son habile direction, le ministère Lafontaine-Baldwin fit adopter les mesures les plus importantes.

L'année 1847 fut surtout remarquable par l'apparition d'un terrible fléau, qui, après avoir désolé l'Irlande et l'Écosse, jeta sur les bords du Saint-Laurent

11. Qui est-ce qui succéda à lord Metcalfe ?
1. Quelle mesure prit lord Elgin au début de son administration ? Comment forma-t-il son ministère ?

70000 émigrés, à demi morts de faim et de privations, ou brûlés des ardeurs d'une fièvre contagieuse.

2. A la session de 1849 la Chambre vota une loi pour indemniser les Bas-Canadiens des pertes qu'ils avaient éprouvées durant les troubles de 1837-38, loi modelée sur une semblable votée précédemment en faveur du Haut-Canada, qui avait souffert pour la même cause. Cette loi exaspéra tellement les ennemis du gouvernement, qu'ils se livrèrent à l'émeute, insultèrent le gouverneur sur la voie publique pour l'avoir sanctionnée, brûlèrent l'enceinte parlementaire et les deux précieuses bibliothèques qu'elle contenait, et saccagèrent plusieurs des principaux édifices de la cité de Montréal.

3. Après l'incendie du parlement de Montréal, il fut décidé qu'à l'avenir les Chambres s'assembleraient alternativement à Toronto et à Québec.

Dans le cours de l'été 1849, le choléra asiatique jeta de nouveau le deuil dans un grand nombre de familles, à Montréal et à Québec. Mais cette redoutable épidémie n'exerça pas alors autant de ravages qu'en 1832 et en 1834.

4. Le 15 août 1851, eut lieu, à Québec, l'ouverture du premier concile provincial du Canada, sous la présidence de Mgr. l'archevêque Turgeon. Les décrets de ce concile règlent avec beaucoup de sagesse plusieurs questions qui avaient besoin d'une solution.

5. En 1851, le gouvernement introduisit les timbres-poste de cinq centins.

6. En l'année 1852, la ville de Montréal fut dévastée par plusieurs incendies désastreux, dont le plus terrible eut lieu au mois de juillet. Pendant deux jours, les flammes portèrent la désolation dans les faubourgs

---

2. Qu'eut de remarquable la session législative de 1849? Quelle fut la conduite des ennemis du gouvernement?—3. Que fut-il décidé, après l'incendie du parlement de Montréal?—4. Quelle importante cérémonie religieuse eut lieu à Québec le 15 août 1851?—5. Que fit le gouvernement, en 1851?—6. Quelle terrible épreuve eut à supporter la ville de Montréal, en 1852? Quelle réception fit-on au nonce du Pape, Mgr. Bédini? Que causèrent les prédications furibondes de Gavazzi?

Saint-Laurent, Saint-Louis et Sainte-Marie : 1400 maisons furent consumées.

Cette même année fournit aux Catholiques du Canada l'occasion de témoigner, en la personne de Mgr. Bédini, premier nonce apostolique qui ait visité notre pays, le respect sans bornes et l'affection toute filiale qu'ils ont pour l'Église romaine.

Vers le même temps aussi, les prédications furibondes de Gavazzi contre le Catholicisme, soulevèrent une indignation universelle. Des troubles ayant éclaté à Montréal, à la suite d'un ignoble discours de ce fanatique, les troupes intervinrent : elles tuèrent et blessèrent plusieurs personnes.

L'Université-Laval fut fondée cette même année 1852, par les Messieurs du Séminaire de Québec ; et lord Elgin, qui avait obtenu de Sa Majesté la reine Victoria une charte libérale en faveur de cette institution, voulut bien en présider l'inauguration en 1854.

7. En 1853, le nombre des membres de l'Assemblée législative fut porté de 84 à 130, dont 65 pour chaque province.

8. Lord Elgin fut remplacé par Sir Edmund Head, au mois de décembre 1854. Durant son administration, lord Elgin fit preuve de beaucoup d'habileté et de sagesse. Peu de gouverneurs se sont identifiés aussi intimement que lui avec les intérêts du Canada.

Parmi les actes de la Législature, sanctionnés par lord Elgin, et qui contribuèrent puissamment à la prospérité du pays, on doit mettre au premier rang ceux qui abolirent les droits seigneuriaux (1854), sécularisèrent les réserves du clergé protestant, et aidèrent la compagnie du Grand-Tronc à couvrir la province d'un vaste réseau de chemins de fer. On lui doit aussi le traité de réciprocité avec les États-Unis, conclu en juillet 1854.

9. Trois événements remarquables eurent lieu en

---

7. Quelle modification subit l'Assemblée législative, en 1853 ? — 8. Par qui lord Elgin fut-il remplacé ? Quels furent les principaux actes sanctionnés par lord Elgin ? — 9. Que s'est-il passé de remarquable en l'année 1855 ?

l'année 1855, savoir ; 1° l'arrivée dans les eaux du Saint-Laurent, au mois de juillet, d'une corvette française, la "Capricieuse." La présence de ce bâtiment réveilla, dans le cœur des Canadiens, le souvenir de la patrie de leurs ancêtres. Les ovations qu'ils firent au commandant, M. de Belvèze, prouvèrent qu'ils regardent la France comme une mère chérie, dont ils n'ont été séparés que par des événements violents.

2° la célébration, avec le plus grand éclat, par les catholiques des villes et des campagnes, de la fête du 8 décembre, en l'honneur de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

3° La célébration d'une fête civile par la population en masse, en mémoire de la prise de Sébastopol.

10. En 1856, le principe électif fut introduit dans le Conseil législatif. Les anciens membres demeuraient conseillers à vie comme par le passé ; mais les nouveaux membres devaient, à l'avenir, être élus par une des quarante-huit divisions électorales nouvellement formées.

11. Trois écoles normales, dont une à Québec et deux à Montréal, furent établies en 1857, pour y former à l'enseignement, des instituteurs et des institutrices. L'hon. Pierre J. O. Chauveau, alors surintendant de l'Éducation, contribua puissamment à la fondation de ces institutions.

12. Le principal événement de 1858 fut le choix fait par la reine, de la ville d'Ottawa, pour le siége du gouvernement provincial.

13. Dans l'été de 1860, le Canada et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, furent honorés de la visite du prince de Galles. Le prince inaugura le pont Victoria et posa la première pierre des bâtisses du parlement à Ottawa. Il reçut partout

---

10. Quelle modification importa te subit le gouvernement, en 1858 ? —11. Quels principaux établissements furent fondés en 1857 ?—12. Quel fut le principal événement de l'année 1858 ?—13. Que se passa-t-il de remarquable dans l'été de 1860 ?

des témoignages non équivoques de la loyauté du peuple canadien.

14. Sir Edmund Head eut pour successeur, dans le gouvernement général du Canada, lord Vicomte Monk, en 1861.

15. Vers la fin de 1861, l'arrestation à bord du vapeur "Trent," de MM. Mason et Slidell, ambassadeurs des États, dits Confédérés, se rendant en Europe, menaça le pays d'une guerre avec les États-Unis. La perspective d'une guerre produisit une excitation intense et causa une prompte organisation de nombreux corps de volontaires, qui, quelques années plus tard (1866-1870), rendirent de grands services, en repoussant les incursions féniennes.

16. En 1864, l'esprit d'antagonisme entre la population du Haut-Canada et celle du Bas-Canada en était venu à une crise; et le gouvernement ne pouvait fonctionner plus longtemps. Il était alors évident que l'union des deux provinces n'avait pas eu tout le résultat qu'on s'en était promis. L'établissement d'un nouveau gouvernement était donc devenu urgent.

17. On imagina alors un système de gouvernement qui laissât à chaque province le maniement direct de ses propres affaires, et assurât à toutes, les avantages que donne toujours l'union des forces. Les provinces appelées à former une confédération furent celles-ci, savoir; les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et celle de Terre-Neuve; mais ces deux dernières préférèrent garder leur autonomie.

18. Les bases de la nouvelle Constitution fédérative furent préparées, en 1865, à Québec, où s'étaient réunis les délégués des différentes provinces.

---

14. Quel fut le successeur de Sir Edmund Head ?—15. Quel événement vint menacer le pays d'une guerre avec les États-Unis ? Quel effet produisit la perspective d'une guerre avec les États-Unis ?—16. Que se passa-t-il en 1840 ?—17. Quel nouveau plan de gouvernement imagina-t-on ? Quelles provinces furent appelées à former une confédération ?—18. Où furent jetées les bases de la nouvelle Constitution fédérative ?

19. La Confédération, ou nouvelle Puissance du Canada, fut définitivement reconnue par la proclamation royale du 23 mai 1867, et fut inaugurée le 1er juillet suivant. Cette confédération était composée des quatre provinces suivantes: le Haut-Canada, appelé désormais Ontario; le Bas-Canada, ou province de Québec; le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Écosse.

20. Le successeur de lord Monk, en qualité de gouverneur-général de la nouvelle Puissance, fut Sir John Young, en 1868.

21. La Puissance du Canada s'est accrue depuis, savoir; 1° du Nord-Ouest, dont elle fit l'acquisition le 1er juillet 1870; 2° de la province de Manitoba, formée du Nord-Ouest, et qui entra dans la confédération le 1er juillet 1870; 3° enfin, de la Colombie Anglaise, reçue dans la Confédération le 20 juillet 1871.

22. A la fin de juin 1872, arrivait à Québec lord Dufferin, comme gouverneur-général de la Puissance, en remplacement de Sir John Young, depuis lord Lisgar.

---

19. Quand la nouvelle Puissance du Canada fut-elle définitivement reconnue? Comment était-elle composée? —20. Quel fut le successeur de lord Monk?—21. Quand la nouvelle Puissance fit-elle l'acquisition du Nord-Ouest? Quand la province de Manitoba entra-t-elle dans la Confédération? Quand la Colombie anglaise y entra-t-elle?—22. Par qui Sir John Young fut-il remplacé?

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1710, *par suite de la conquête qu'en fit alors l'Angleterre, jusqu'à nos jours.*

SOMMAIRE.

1. Chute de Port Royal.—2. 3. Traité d'Utrecht—4. Expédition de la Nouvelle-Angleterre contre Louisbourg.—5. Insuccès de l'expédition française contre Louisbourg.—6. Le Traité d'Aix-la-Chapelle.—7. 8. L'Angleterre colonise l'Acadie.—9. 11. Cornwallis, gouverneur; il est remplacé par Hobson.—12. Seconde capture de Louisbourg.—13. Nouveau gouvernement.—14. Traité de 1763.—15. Ile du Prince-Édouard. —17. Nouveau-Brunswick.—18. Faits divers.—Confédération.

1. La Nouvelle-Écosse ou Acadie tomba au pouvoir de l'Angleterre, en 1710, par la chute de Port-Royal, sa capitale, qui dut se rendre au général Nicholson.

2. Affaiblie par des guerres continuelles, la France fut contrainte, en 1713, par le traité d'Utrecht, de céder à l'Angleterre, non-seulement l'Acadie, mais aussi l'île de Terre-Neuve et le territoire de la baie d'Hudson. Elle ne garda que l'île du Cap-Breton.

3. Après la perte de l'Acadie, les Français fortifièrent Louisbourg, afin de protéger leurs possessions du Cap-Breton. Cette île devint une station de pêcherie très-importante, et Louisbourg continua d'en être la capitale.

4. A la nouvelle de l'insurrection de la garnison de Louisbourg, les colonies anglaises résolurent de profiter de cette circonstance pour s'emparer de cette place. Une expédition fut vite préparée et placée

1. Quand la Nouvelle-Écosse tomba-t-elle au pouvoir de l'Angleterre ?—2. A quoi la France se vit-elle obligée, en 1713, par le traité d'Utrecht ?—3. Que firent les Français, après la perte de l'Acadie ? Que devint l'île du Cap-Breton ?—4. Que firent les colonies anglaises, en apprenant l'insurrection de la garnison de Louisbourg ? D'où le général Pepperell fit-il voile ?

sous le commandement du général Pepperell. Ce dernier fit voile de Boston, et arriva, le 5 avril 1745, à Canso, où il fut joint par quatre vaisseaux anglais sous le commodore Warren. Bientôt ils parurent devant Louisbourg, qui capitula le 16 juin, après un siége de quarante-neuf jours. L'île entière eut le sort de Louisbourg, son unique boulevard.

5. Vivement alarmé de la chute de cette forte place, le gouvernement du Canada demanda du secours en France pour la reprendre avec toute l'Acadie. Une formidable expédition, commandée par le duc d'Anville, fut envoyée l'année suivante à cet effet. Elle échoua complètement: la plus grande partie de la flotte ayant péri dans une violente tempête.

6. Quelques années après, c'est-à-dire en 1748, le Cap-Breton fut rendu à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle. Après ce traité, des disputes surgirent touchant les limites des possessions anglaises et françaises en Amérique, et donnèrent lieu, de temps en temps, à des hostilités entre les colons des deux nations.

7. Afin de prévenir tout empiètement sur le territoire en litige, le gouvernement anglais persuada à trois mille Acadiens de s'établir sur la rive Nord de la Baie de Fundy, et sur l'île Saint-Jean, appelée depuis Ile du Prince-Édouard.

8. Pour coloniser ce pays, l'Angleterre y envoya des émigrants à ses dépens; elle offrit aussi à tous les soldats qui voudraient s'y établir, de leur concéder des terres gratuitement, et même de leur fournir des armes et des provisions pour un an. Profitant des offres libérales du gouvernement, 4000 soldats, qui venaient d'être licenciés, partirent avec leurs familles pour le port de "Chiboucton," où ils arrivèrent le 21 juin 1749. Ils s'établirent sur les rives de ce dernier,

---

5. Que fit le gouvernement du Canada, vivement alarmé de la chute de cette forte place? Quel fut le résultat de cette expédition? —6. Le Cap-Breton ne fut-il pas rendu à la France? Qu'arriva-t-il après le traité d'Aix-la-Chapelle? —7. Que fit le gouvernement du Canada pour prévenir tout empiètement sur le territoire en litige? —8. Quels moyens prit l'Angleterre pour coloniser ce pays? Que firent 5000 soldats qui venaient d'être licenciés?

et nommèrent leur établissement naissant, Halifax.

9. Le premier gouverneur de cette nouvelle colonie fut Cornwallis. Il y établit un Conseil de six membres, pour lui aider. Il fut remplacé, en 1752, par Thomas Hobson.

En 1752, des émigrants allemands arrivèrent dans la colonie, au nombre de 1500. Ils allèrent s'établir dans le comté de Lunemburg.

10. Pendant ce temps-là, la dispute des limites continuait. Les Anglais réclamaient tout le territoire au sud du fleuve Saint-Laurent, y compris la Péninsule de Gaspé. Bientôt après, commença la guerre de sept ans (1756-1763), qui eut pour résultat la cession du Canada à l'Angleterre.

11. En 1755, une expédition de Boston, commandée par le général Winslow, assisté de troupes régulières sous les ordres du capitaine Monckton, captura le fort Beauséjour, situé sur la rive nord de la baie de Fundy.

Cette même année eut à enregistrer un événement bien douloureux : les autorités coloniales anglaises, voulant se défaire des Acadiens, les réunirent sur divers points, sous le prétexte de conférer avec eux, puis, les embarquèrent pêle-mêle sur plusieurs vaisseaux et les dispersèrent dans leurs colonies, depuis Boston jusqu'aux Carolines. Environ 7000 de ces infortunés furent ainsi violemment arrachés de leurs foyers et jetés dans l'exil, sans pain et sans protection.

12. L'événement le plus remarquable de l'année 1758 fut la chute de Louisbourg. Cette importante place tomba finalement au pouvoir des Anglais, qui en avaient fait le siége avec une force de 40000 hommes, sous les ordres des généraux Amherst, Wolfe, et de l'amiral Boscawen. Les fortifications de Louisbourg furent détruites, et ses habitants envoyés en France.

---

9. Quel fut le premier gouverneur de cette colonie ? Par qui fut-il remplacé ? Quels émigrants arrivèrent dans la colonie en 1752 ?—10. Où en était la dispute des limites pendant ce temps-là ? Que réclamaient les Anglais ?—11. Que se passa-t-il en 1755 ? Quel autre, mais bien douloureux événement eut lieu cette même année.—12. Qu'arriva-t-il en 1758 ?

L'île Saint-Jean fut en même temps enlevée à la France et annexée à la Nouvelle-Écosse.

13. La Nouvelle-Écosse reçut une constitution, en 1758; et, le 2 octobre de cette même année, son premier Parlement provincial fut convoqué à Halifax, sous les auspices du gouverneur Lawrence. Ce gouvernement fut composé d'une Assemblée législative de 22 membres, élus par le peuple, et d'un Exécutif combiné avec un Conseil législatif de 12 membres, nommés par la couronne. Depuis 1719, le gouverneur et son conseil étaient investis de l'administration des affaires publiques.

14. En 1763, un traité de paix fut conclu avec les Indiens; à partir de ce moment, la colonie commença à faire de rapides progrès. Le Cap-Breton fut alors annexé à la Nouvelle-Écosse, et, deux ans plus tard, il forma un comté.

Après ce traité de paix de 1763, plusieurs des Acadiens français, si perfidement exilés en 1755, revinrent dans la Nouvelle-Écosse.

15. En l'année 1770, l'île du Prince-Édouard fut détachée de la Nouvelle-Écosse, pour devenir une colonie séparée. Quelques années plus tard, 1775-76, plusieurs parties de la Nouvelle-Écosse ayant manifesté beaucoup de sympathie pour les révolutionnaires américains, il ne fut pas permis aux membres qui représentaient ces districts mécontents, de siéger dans l'Assemblée législative.

16. Vers la fin de la Révolution américaine, 20000 royalistes des divers États insurgés vinrent se réfugier dans la Nouvelle-Écosse, et s'y établirent.

17. En 1784, toute la partie de la Nouvelle-Écosse au nord de la baie de Fundy, fut détachée du reste de la province pour former une colonie séparée, appelée Nouveau-Brunswick. La même année, l'île du Cap-

13. Quel changement subit la Nouvelle-Écosse, en 1758? Comment ce gouvernement fut-il composé?—14. Que produisit le traité de 1763?—15. Que devint l'île du Prince-Édouard, en 1770?—16. Quelle augmentation de population la Nouvelle-Écosse reçut-elle vers la fin de la Révolution américaine?—17. Qu'arriva-t-il en 1784?

Breton forma aussi un gouvernement séparé, avec Sydney pour capitale.

18. Les événements qui se sont passés de 1784 à 1867, sont d'un caractère pacifique, et n'ont rapport qu'au développement et au progrès intérieur de la province ; ce sont : la visite à Halifax, en 1787, du prince Guillaume-Henri, plus tard Guillaume IV ; l'ouverture du grand chemin de Picton, en 1792 ; l'organisation de la milice, en 1805 ; une ligne de diligences, établie entre Halifax et Windsor, en 1816 ; la réunion du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse, en 1820, l'admission des Catholiques, en 1823, à la jouissance des mêmes droits civils que les Protestants ; la dissolution, en 1838, du Conseil Exécutif-Législatif, puis la nomination, par la couronne, d'un Conseil exécutif de neuf membres et d'un Conseil législatif de dix-neuf membres ; l'introduction, en 1848, d'un gouvernement responsable ; la révision des statuts publics, en 1851 ; la visite du prince de Galles, en 1860 ; la réunion aux autres colonies, en 1865, par la considération d'un plan de confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sous un même gouvernement ; les délégués de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Canada, se réunissent à Londres, en 1866 ; le bill pour la confédération des provinces passe au Parlement impérial, et reçoit la sanction royale, le 28 mars 1867.

---

18. Que s'est-il passé de 1784 à 1867 ?

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-Écosse, en 1784, jusqu'à nos jours.

SOMMAIRE.

1. Province séparée.—2. Assemblée législative.—2. Frédéricton.—2.-4. Commerce du bois.—5. 6. Incendies dans les bois de Miramichi, et dans la ville de Saint-Jean.—7. Traité d'Ashburton.—8. Événements principaux.

1. A l'époque de sa séparation de la Nouvelle-Écosse, la population du Nouveau-Brunswick était de 11457 habitants. Thomas Carleton en fut le premier gouverneur.

2. Au mois de janvier 1786, fut tenue à Saint-Jean, la première Assemblée législative. Deux ans après, la ville de Frédéricton fut choisie pour le siége du gouvernement; depuis lors, elle en est demeurée la capitale. Cette place n'était alors composée que de cabanes bâties irrégulièrement; et Saint-Jean, aujourd'hui ville florissante, n'était pas plus considérable.

Le gouverneur Carleton fut rappelé en Angleterre en 1803, après avoir gouverné la province près de vingt ans. Après son départ, cette province fut administrée, jusqu'en 1817, par des officiers, appelés présidents. En 1809, le Parlement britannique taxait les bois de la Baltique venant en Angleterre, tandis qu'il exemptait de droits ceux de ses colonies. Ce commerce devint une branche d'industrie profitable et on commença la construction des navires.

3. En 1815, la province reçut un nombre considé-

1. Quelle était la population du Nouveau-Brunswick, à l'époque de sa séparation de la Nouvelle-Écosse ? Quel en fut le premier gouverneur ? —2. Quel fut le principal événement de l'année 1786 ? Quel changement eut lieu deux ans après ? Quand Carleton fut-il rappelé en Angleterre ? Comment la province fut-elle administrée après le départ de Carleton ?—3. La province ne reçut-elle pas une augmentation de population, en 1815 ?

rable de colons militaires, qui venaient d'être licenciés de l'armée anglaise, alors en Amérique.

4. Le gouverneur Carleton eut pour successeur le major-général G. S. Smith, en 1817, qui fut lui-même remplacé par le major-général Sir Howard Douglas, en 1824. Cette même année, la population du Nouveau-Brunswick était de 74176 âmes.

5. L'année suivante, un grand incendie dévasta toute la côte de Miramichi, couvrant une superficie de 6000 milles carrés. Environ 500 personnes y perdirent la vie, et la destruction des propriétés s'éleva à plus d'un million de piastres.

6. Sir Howard Douglas eut pour successeur, dans le gouvernement de la province, Sir Archibald Campbell, en 1832. Cinq ans après, la ville de Saint-Jean fut visitée par un incendie qui détruisit 115 maisons, dont la valeur n'était pas moins d'un million de piastres.

7. En 1842, eut lieu le règlement des limites entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, par un traité entre l'Angleterre et les États-Unis, traité négocié par lord Ashburton.

8. Les principaux événements de la province, à partir du traité Ashburton, jusqu'en 1867, furent: l'exploration et le tracé, en 1845, d'un chemin de fer, de Halifax à Québec, à travers le Nouveau-Brunswick; l'introduction, en 1848, d'un gouvernement semblable à celui de Québec; la visite, en 1860, du prince de Galles, qui fut cordialement reçu de tous; l'envoi des délégués à la conférence de Québec pour l'union des provinces; et enfin, l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la Confédération, en 1866.

---

4. Qui remplaça Carleton comme gouverneur? Quelle était, en 1824, la population du Nouveau-Brunswick?—5. Quel événement eut lieu en 1825?—6. Qui succéda à Sir Howard Douglas? Qu'arriva-t-il en 1837?—7. Quel fut l'événement le plus remarquable de 1842?—8. Quels furent les événements de la province, à partir du traité de Ashburton, jusqu'en 1867?

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1758, par la conquête qu'en fit alors l'Angleterre, jusqu'à nos jours.

SOMMAIRE.

1. Traité de 1763.—2. Gouvernement séparé.—2. Constitution accordée.—3.-5. Des croiseurs américains pillent Charlottetown.—6. Justice faite aux Catholiques.—7. 8. Changements dans la Constitution.—9. Événements de 1850 à 1864.

1. L'île du Prince-Édouard fut finalement cédée à l'Angleterre, avec le Cap-Breton, par le traité de 1763, et, en même temps, annexée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

2. En 1770, le Parlement impérial accorda à cette île un gouvernement séparé, et Walter Patterson en fut nommé premier gouverneur. En 1773, elle reçut une constitution semblable à celle des autres provinces de l'Amérique du Nord, excepté le Canada. Le gouvernement était composé d'un lieutenant-gouverneur, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif combinés; plus, d'une Chambre d'assemblée de 18 membres. Cette Constitution fut modifiée en 1851.

3. En 1775, deux croiseurs américains, trouvant l'île sans défense, attaquèrent et pillèrent Charlottetown; en même temps, ils firent prisonniers le gouverneur et deux autres officiers.

4. Walter Patterson eut pour successeur, dans le gouvernement de la colonie, le général E. Fanning,

1. Quand cette île fut-elle cédée à l'Angleterre?—2. Quel changement subit cette île en 1770? Quelle sorte de Constitution reçut-elle en 1773? Comment le gouvernement était-il composé?—3. Qu'arriva-t-il en 1775? Quand cette île reçut-elle le nom de Prince-Édouard?—4. Quel fut le successeur de Walter Patterson?

en 1786. Il fut lui-même remplacé par le colonel J. F. W. Desbarres, en 1805.

Ce fut en 1800, que cette île reçut le nom de Prince-Édouard, en l'honneur du prince de ce nom, duc de Kent, père de la reine Victoria.

5. A J. F. W. Desbarres, succéda Charles D. Smith, en 1813. Les procédés tyranniques de ce dernier donnèrent lieu à un tel malaise dans la colonie, que le gouvernement impérial dut le rappeler en 1824.

6. Sous l'administration du colonel J. Ready, successeur de Charles D. Smith, les Catholiques furent mis sur un pied d'égalité avec les Protestants. J. Ready eut pour successeur Sir A. W. Young, en 1831, qui fut lui-même remplacé par Sir John Harvey, en 1836.

7. Sous Sir Charles Fitzroy, qui succéda à Sir John Harvey, en 1837, le Conseil exécutif et le Conseil législatif devinrent deux corps séparés. Sir Charles Fitzroy fut remplacé par Sir H. V. Huntley, en 1841.

8. En 1844, on commença les bâtisses coloniales, et, en 1846, on fit l'examen géologique de l'île. Sir H. V. Huntley eut pour successeur, en 1847, Sir Donald Campbell, qui fut lui-même remplacé par Sir A. Bannerman, en 1850.

9. Les principaux événements de 1850 à 1864 furent : l'introduction, en 1851, d'un gouvernement responsable; la passation, en 1852, d'un acte établissant l'éducation libre; la passation, en 1853, d'un acte établissant le suffrage universel; l'administration de Sir Dominick Daly et l'augmentation de six membres à l'Assemblée législative, en 1854; le remplacement du gouverneur Daly par George Dundas, en 1859; l'augmentation de cinq membres au Conseil législatif et la visite du prince de Galles, en 1860; la tenue à Charlottetown, en 1864, d'une assemblée des

5. Quelle fut la conduite de Charles D. Smith? 6. Que se passa-t-il sous l'administration du colonel J. Ready? Qui succéda à J. Ready?—7. Qu'y eut-il de remarquable sous Sir Charles Fitzroy?—8. Que se passa-t-il de remarquable pendant les années 1844 et 1846? Quel fut le successeur de Sir H. V. Huntley?—9. Quels furent les principaux événements de 1850 à 1864?

délégués de chacune des provinces britanniques, pour considérer s'il était expédient d'unir toutes les provinces en une confédération.

ILE DE TERRE-NEUVE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, par la cession qui en fut faite à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713, jusqu'à nos jours.

SOMMAIRE.

1. Province séparée.—2. Division de l'île.—2. Annexion du Labrador.—3. Désastres.—4. 5. Cours de justice.—6.-8. Événements de 1763 à 1817.—9. Justice rendue aux Catholiques.—10. 11. Événements de 1832 à 1864.

1. L'île de Terre-Neuve forma une province distincte, en 1728. Le capitaine Henri Osborne en fut le premier gouverneur avec pouvoir de nommer les magistrats et d'organiser un gouvernement. Il divisa l'île en districts, et introduisit plusieurs réformes salutaires dans l'administration des lois.

2. En 1762, une flotte française s'empara de Saint-Jean, qui fut reprise peu après par lord Colville. L'année suivante, le traité de Paris confirma à l'Angleterre son titre de possession de l'île. Les Français ne retinrent que le privilége de pêcher le long des côtes, privilége qui leur avait été accordé par le traité d'Utrecht. Cette même année, 1763, le Labrador fut annexé à Terre-Neuve. Vers le même temps, le ca-

---

1. En quelle année l'île de Terre-Neuve forma-t-elle une province distincte ? Qui en fut nommé premier gouverneur ? Comment le gouverneur divisa-t-il l'île ?—2. Que se passa-t-il en 1762 ? Que fit le traité de Paris en 1763 ? Quelle était alors la population de Terre-Neuve ?

pitaine Cook, célèbre navigateur, examinait les côtes de l'île. La population de Terre-Neuve était alors d'environ 13000 âmes.

3. En 1775, les côtes de Terre-Neuve furent visitées par une tempête horrible. La mer monta de vingt pieds ; des centaines de vaisseaux furent jetés sur les côtes et se brisèrent, et plus de trois cents personnes périrent.

4. L'année 1789 vit l'établissement d'une cour des Plaids communs et d'une cour suprême.

5. En 1796, l'Angleterre et la France, étant alors en guerre, Terre-Neuve fut de nouveau harassée par les attaques des vaisseaux français. La ville de Bay of Bulls fut capturée et détruite.

6. En 1803, des écoles furent ouvertes dans plusieurs lieux, et des sociétés de bienfaisance, organisées pour le soulagement des pauvres. En 1805, un bureau de poste fut établi à Saint-Jean. En 1808, on organisa à Saint-Jean la première milice volontaire, et les côtes du Labrador furent de nouveau annexées au gouvernement de Terre-Neuve.

7. Durant la guerre de 1812-13, l'île souffrit beaucoup de la disette des comestibles. La farine se vendait de $30 à $35 le baril ; le porc, de $38 à $50 le baril, et les autres comestibles en proportion. Cependant, cette cherté fut compensée par l'augmentation de la valeur des articles exportés.

8. En 1817, la ville de Saint-Jean fut éprouvée par deux incendies, qui détruisirent plus de deux cents maisons avec une grande quantité de comestibles. La population de Terre-Neuve était alors de 80000 âmes.

9. Des efforts furent faits, en 1826, pour améliorer la situation de la Province. Le système judiciaire fut révisé ; des chemins publics furent ouverts ; des

---

3. Qu'y eut-il de remarquable, en 1775 ?—4. Qu'est-ce qu'on établit, en 1789 ?—5. A quoi fut exposée l'île, en 1796 ?—6. Qu'est-ce qui eut lieu en 1803, 1805, et 1808 ?—7. Qu'eut à souffrir toute l'île, durant la guerre de 1812-13 ?—8. Quelle épreuve essuya Saint-Jean, en 1817 ? Quelle était alors la population de l'île ?—9. Que fit-on, en 1826 ? Quel a été le principal événement de l'année 1830 ?

concessions de terres furent faites, et l'agriculture se développa. Quatre ans plus tard, les Catholiques étaient admis sur le pied d'égalité avec les sectes dissidentes.

10. En 1832, une Assemblée représentative de quinze membres fut accordée à la colonie. Le Conseil législatif fut composé de neuf membres.

11. Les événements les plus remarquables de 1832 à 1864, furent: en 1838, examen géologique de l'île; en 1843, union de l'Assemblée représentative au Conseil législatif, qui ne forma plus qu'une chambre comptant vingt-cinq membres; en 1854, séparation des Conseils exécutif et législatif, et établissement d'un gouvernement responsable avec une Assemblée législative de trente membres; en 1860, visite du prince de Galles; en 1864, envoi de deux députés à la conférence de Québec, mais ensuite, ajournement de la question par la Législature.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en vertu de la cession qui en fut faite à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713, jusqu'à nos jours.

SOMMAIRE.

1. Compagnie du Nord-Ouest du Canada.—2. Ses explorations.—3. Colonie de lord Selkirk.—4. Les Compagnies rivales.—5. Divisions territoriales.—6. Confédération.

1. En 1784, fut formée la compagnie dite du Nord-Ouest du Canada. Cette compagnie porta son com-

10. Que se passa-t-il en 1832?—11. Rapportez les principaux événements de 1832 à 1864.

1. Que se passa-t-il en l'année 1784?

merce principal dans le Nord-Ouest, *via* le lac Supérieur, vers l'Océan Pacifique et la rivière Colombie. Ses vaisseaux doublèrent même le cap Horn.

2. La Compagnie du Nord-Ouest fit faire plusieurs explorations. En 1793, Sir Alexandre Mackenzie fit un voyage du Canada à travers les Montagnes Rocheuses, jusqu'à l'Océan Pacifique, et découvrit la rivière Fraser. Il découvrit et explora ensuite la rivière Mackenzie. En 1811, l'astronome Thompson découvrit les principales branches de la rivière Colombie, qu'il descendit jusqu'à l'Océan Pacifique.

3. La même année, lord Selkirk acheta de la Compagnie de la Baie d'Hudson une étendue de territoire située entre les limites des États-Unis et les lacs Winnipeg et Winnipegon, appelée depuis colonie de la Rivière-Rouge. En 1821, il y établit des colons écossais, et, deux ans après, des Canadiens-Français vinrent s'y établir aussi.

4. Vers ce même temps, les deux compagnies rivales, savoir : la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, se réunirent en une seule et même compagnie.

5. Le territoire de la Baie d'Hudson fut divisé en plusieurs districts, ayant quatre dépôts et 112 forts ou stations.

6. La Confédération du Canada fit l'acquisition du Nord-Ouest, le 1er juillet 1870, et en détacha alors la partie connue sous le nom de Rivière-Rouge, pour en former une nouvelle province, sous le nom de Province de Manitoba.

---

2. Quelles explorations fit faire la Compagnie du Nord-Ouest ?—3. Quelle colonie fonda lord Selkirk ?—4. Comment se termina la querelle entre les deux compagnies rivales ?—5. Comment le territoire de la baie d'Hudson fut-il divisé ?—6. Quand la Confédération du Canada fit-elle l'acquisition du Nord-Ouest, et quand la Province de Manitoba fut-elle constituée ?

ILE VANCOUVER
ET COLOMBIE BRITANNIQUE.

1. L'île Vancouver fut découverte, en 1792, par le capitaine Vancouver de la marine britannique. Cette île a 300 milles de longueur sur une largeur moyenne de 30 à 50 milles. Elle n'est pas seulement d'une haute importance à raison de ses grandes ressources naturelles, mais aussi, par sa position géographique, qui lui donne, au point de vue militaire surtout, le commandement de l'Océan Pacifique.

2. En 1771, John Hearn employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, explora l'ouest du continent vers l'Océan Arctique. Un autre explorateur, non moins distingué, Sir Alex. Mackenzie, découvrit dans sa première expédition, la grande rivière, connue sous le nom de Rivière Mackenzie, qui se jette dans l'Océan Arctique. En 1806, Simon Fraser, explora le pays à partir du lac Athabaska, et traversant les Montagnes Rocheuses, établit un poste au lac qui porte son nom.

3. L'île Vancouver fut d'abord occupée par la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1843, qui fonda la ville de Victoria. Jacques Douglas en fut le premier gouverneur au nom de la Compagnie.

4. En 1859, le gouvernement anglais érigea l'île Vancouver et la Colombie britannique en deux colonies ayant chacune ses limites, mais sous un même gouvernement. Jacques Douglas fut fait gouverneur des deux colonies.

---

1. Que sait-on de l'île Vancouver ? Qu'a-t-elle de remarquable ?—2. Quelles furent les découvertes de Mackenzie et de Fraser sur le continent ?—3. Par qui l'île de Vancouver fut-elle occupée ? Qui en fut le premier gouverneur ?—4. Que fit le gouverneur anglais, en 1852 ? Qui fut fait gouverneur des deux colonies ?

5. En 1863, les deux colonies eurent chacune un gouverneur particulier, et la capitale de la Colombie fut nommée New-Westminster. Le gouvernement de chacune de ces deux colonies fut composé d'un Conseil exécutif, d'un Conseil législatif et d'une Chambre d'assemblée. L'île Vancouver, aussi bien que la Colombie britannique, fut divisée en districts électoraux.

6. L'île Vancouver et la Colombie britannique furent admises dans la Confédération du Canada le 20 juillet 1871, sous le nom de Province de la Colombie britannique.

---

5. Quand les deux colonies eurent-elles chacune son gouverneur? Comment le gouvernement de chacune de ces colonies fut-il composé?—6. Quand l'île de Vancouver et la Colombie entrèrent-elles dans la Confédération du Canada?

ACTE

Concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent.

CONSIDÉRANT que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ont exprimé le désir de contracter une union fédérale pour ne former qu'une seule et même puissance (*Dominion*) sous la Couronne du royaume-uni de la Grande-Bretagne, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du royaume-uni:

Considérant, de plus, qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique:

Considérant, de plus, qu'il est opportun, concurremment avec l'établissement de l'union, par autorité du parlement, non-seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif:

Considérant, de plus, qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord dans l'union;

A ces causes, Sa Très-Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et, par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit:

I.—PRÉLIMINAIRES.

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre: "L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

2. Les dispositions du présent acte relatives à Sa Majesté la Reine s'appliquent également aux héritiers et successeurs de Sa Majesté, rois et reines du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

II—UNION.

3. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation qu'à compter du jour y désigné,—mais pas plus tard que six mois après la passation du présent acte,—les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom du Canada, et, dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom.

4. Les dispositions subséquentes du présent acte, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement,

prendront leur pleine vigueur dès que l'union sera effectuée, c'est-à-dire, le jour à compter duquel, aux termes de la proclamation de la Reine, l'union sera déclarée un fait accompli; dans les mêmes dispositions, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous le présent acte.

5. Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées: —Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick.

6. Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à la passation du présent acte), qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada formera la province d'Ontario; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada formera la province de Québec.

7. Les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick auront les mêmes délimitations qui leur étaient assignées à l'époque de la passation du présent acte.

8. Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu du présent acte, devra se faire en mil huit cent soixante-et-onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces.

III.—POUVOIR EXÉCUTIF.

9. A la Reine continueront d'être, et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada.

10. Les dispositions du présent acte, relatives au gouverneur-général, s'étendent et s'appliquent au gouverneur-général du Canada, ou à tout autre chef exécutif ou administrateur pour le temps d'alors, administrant le gouvernement du Canada au nom de la Reine, quel que soit le titre sous lequel il puisse être désigné.

11. Il y aura, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine pour le Canada; les personnes qui formeront partie de ce conseil seront, de temps à autre, choisies et mandées par le gouverneur-général et assermentées comme Conseillers Privés; les membres de ce conseil pourront, de temps à autre, être révoqués par le gouverneur-général.

12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui,—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'u-

nion,—sont conférés aux gouverneurs et lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou peuvent être par eux exercés, de l'avis, et de l'avis ou du consentement des conseils exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils, ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront, en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement du Canada,—conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le parlement du Canada.

13. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général en conseil seront interprétées de manière à s'appliquer au gouverneur-général agissant de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

14 Il sera loisible à la Reine, si Sa Majesté le juge à propos, d'autoriser le gouverneur-général à nommer, une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son ou ses députés dans aucune partie ou parties du Canada, pour, en cette capacité, exercer, durant le plaisir du gouverneur-général, les pouvoirs, attributions et fonctions du gouverneur-général, que le gouverneur-général jugera à propos ou nécessaires de lui ou leur assigner, sujet aux restrictions ou instructions formulées ou communiquées par la Reine; mais la nomination de tels député ou députés ne pourra empêcher le gouverneur-général lui-même d'exercer les pouvoirs, attributions ou fonctions qui lui sont conférés.

15. A la Reine continuera d'être et est par le présent attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada.

16. Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine en ordonner autrement, Ottawa sera le siége du gouvernement du Canada.

IV.—POUVOIR LÉGISLATIF.

17. Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute, appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes.

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le sénat, la chambre des communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à

autre par acte du parlement du Canada; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la chambre des communes du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette chambre.

19. Le parlement du Canada sera convoqué dans un délai de pas plus de six mois après l'union.

20. Il y aura une session du parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et sa première séance dans la session suivante.

Le Sénat.

21. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénat se composera de soixante-et-douze membres, qui seront appelés sénateurs.

22. En ce qui concerne la composition du sénat, le Canada sera censé comprendre trois divisions:

1. Ontario;
2. Québec;
3. Les provinces maritimes, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; ces trois divisions seront sujettes aux dispositions du présent acte, également représentées dans le sénat, comme suit: Ontario, par vingt-quatre sénateurs; Québec, par vingt-quatre sénateurs; et les provinces maritimes, par vingt-quatre sénateurs, douze desquels représenteront la Nouvelle-Écosse, et douze le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant, sera nommé pour l'un des vingt-quatre colléges électoraux du Bas-Canada, énumérés dans la cédule A, annexé au chapitre premier des statuts refondus du Canada.

23. Les qualifications d'un sénateur seront comme suit:

1. Il devra être âgé de trente ans révolus:
2. Il devra être sujet-né de la Reine, ou sujet de la Reine, naturalisé par acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du parlement du Canada, après l'union;
3. Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou

tènements tenus en franc et commun soccage,—ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, des terres ou tènements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés;

4. Ses propriétés mobilières et immobilières devront valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations;

5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé;

6. En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collége électoral dont la représentation lui est assignée.

24. Le gouverneur-général mandera de temps à autre au sénat, au nom de la Reine et par instrument sous le grand sceau du Canada, des personnes ayant les qualifications voulues; et, sujettes aux dispositions du présent acte, les personnes ainsi mandées, deviendront et seront membres du sénat et sénateurs.

25. Les premières personnes appelées au sénat seront celles que la Reine, par mandat sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et leurs noms seront insérés dans la proclamation de la Reine décrétant l'union.

26. Si, en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressé à trois ou six personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les trois divisions du Canada, les ajouter au sénat.

27. Dans le cas où le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des trois divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs.

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder soixante-dix-huit.

29. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénateur occupera à vie sa charge dans le sénat.

30. Un sénateur pourra, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général, se démettre de ses fonctions au sénat; après quoi, son siége deviendra vacant.

31. Le siége d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants:

1. Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du sénat;
2. S'il prête un serment, ou souscrit une déclaration ou reconnaissance d'allégeance, obéissance ou attachement à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen, ou lui confère les droits et les priviléges d'un sujet ou citoyen d'une puissance étrangère;
3. S'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, ou s'il a recours au bénéfice d'aucune loi concernant les faillis, ou s'il se rend coupable de concussion;
4. S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou d'aucun crime infamant;
5. S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification reposant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siége du gouvernement du Canada pendant qu'il occupe, sous ce gouvernement, une charge qui y exige sa présence.

32. Quand un siége deviendra vacant au sénat par démission, décès ou toute autre cause, le gouverneur-général remplira la vacance en adressant un mandat à quelque personne capable et ayant les qualifications voulues.

33. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un sénateur ou d'une vacance dans le sénat, cette question sera entendue et décidée par le sénat.

34. Le gouverneur-général pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau du Canada, nommer un sénateur comme orateur du sénat, et le révoquer et en nommer un autre à sa place.

35. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins quinze sénateurs, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du sénat dans l'exercice de ses fonctions.

36. Les questions soulevées dans le sénat seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

La Chambre des Communes.

37. La chambre des communes, sujette aux dispositions du présent acte, sera composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront Ontario, soixante-et-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Ecosse et quinze le Nouveau-Brunswick.

38. Le gouverneur-général convoquera, de temps à autre,

la chambre des communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada.

39. Un sénateur ne pourra ni être élu, ni siéger, ni voter comme membre de la chambre des communes.

40. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seront,—en ce qui concerne l'élection des membres de la chambre des communes,—divisées en districts électoraux comme suit:

1.—ONTARIO.

La province d'Ontario sera partagée en comtés, divisions de comtés (*Ridings*), cités, parties de cités, et villes, tels qu'énumérés dans la première cédule annexée au présent acte; chacune de ces divisions formera un district électoral, et chaque district désigné dans cette cédule, aura droit d'élire un membre.

2.—QUÉBEC.

La province de Québec sera partagée en soixante-et-cinq districts électoraux, comprenant les soixante-et-cinq divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé en vertu du chapitre deuxième des statuts refondus du Canada, du chapitre soixante-et-quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, et de l'acte de la province du Canada de la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre premier, ou de tout autre acte les amendant et en force à l'époque de l'union, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins du présent acte, un district électoral ayant droit d'élire un membre.

3.—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Chacun des dix huit comtés de la Nouvelle-Écosse formera un district électoral. Le comté d'Halifax aura droit d'élire deux membres, et chacun des autres comtés un membre.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Chacun des quatorze comtés dont se compose le Nouveau-Brunswick, y compris la cité et le comté de Saint-Jean, formera un district électoral. La cité de Saint-Jean constituera également un district électoral par elle-même. Chacun de ces quinze districts électoraux aura droit d'élire un membre.

41. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne au-

trement, toutes les lois en force dans les diverses provinces, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir:—l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative dans les diverses provinces,—les votants aux élections de ces membres,—les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des siéges en parlement et l'exécution de nouveaux brefs dans le cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres envoyés à la chambre des communes par ces diverses provinces.

Mais, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de la chambre des communes pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt-et-un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

42. Pour la première élection des membres de la chambre des communes, le gouverneur-général fera émettre les brefs par telle personne et selon telle forme qu'il jugera à propos, et les fera adresser aux officiers-rapporteurs qu'il désignera.

La personne émettant les brefs, sous l'autorité de la présente section, aura les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés d'émettre des brefs pour l'élection des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative de la province du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick: et les officiers-rapporteurs, auxquels ces brefs seront adressés, en vertu de la présente section, auront les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés de rapporter les brefs pour l'élection des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative respectivement.

43. Survenant une vacance dans la représentation d'un district électoral à la chambre des communes, antérieurement à la réunion du parlement, ou subséquemment à la réunion du parlement, mais avant que le parlement ait statué à cet égard, les dispositions de la section précédente du présent acte s'étendront et s'appliqueront à l'émission et au rapport du bref relativement au district dont la représentation est ainsi vacante.

44. La chambre des communes, à sa première réunion après une élection générale, procèdera, avec toute la diligence possible, à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

45. Survenant une vacance dans la charge d'orateur, par décès, démission ou autre cause, la chambre des communes

procèdera, avec toute la diligence possible, à l'élection d'un autre de ses membres comme orateur.

46. L'orateur présidera à toutes les séances de la chambre des communes.

47. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—si l'orateur, pour une raison quelconque, quitte le fauteuil de la chambre des communes pendant quarante-huit heures consécutives, la chambre pourra élire un autre de ses membres pour agir comme orateur; le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, priviléges et attributions de ce dernier.

48. La présence d'au moins vingt membres de la chambre des communes sera nécessaire pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercise de ses pouvoirs; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

49. Les questions soulevées dans la chambre des communes seront décidées à la majorité des voix, sauf celle de l'orateur; mais, lorsque les voix seront également partagées,—et, en ce cas seulement,—l'orateur pourra voter.

50. La durée de la chambre des communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gouverneur-général.

51. Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes:

1. Québec aura le nombre fixe de soixante-et-cinq représentants;
2. Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-et-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);
3. En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaudra au nombre entier;
4. Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la provin-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

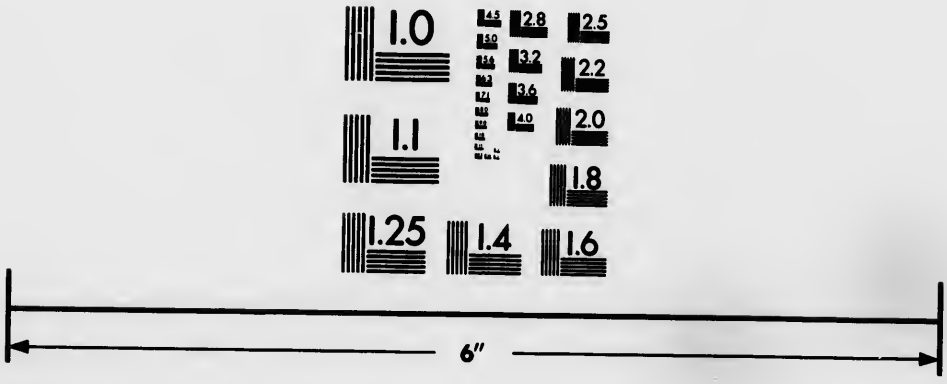

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
4.0
2.0
1.8
1.1
1.0

ce, par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait décru dans la proportion d'un vingtième ou plus;

5. Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.

52. Le nombre des membres de la chambre des communes pourra de temps à autre être augmenté par le parlement du Canada, pourvu que la proportion établie par le présent acte dans la représentation des provinces reste intacte.

Législation financière; Sanction royale.

53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la chambre des communes.

54. Il ne sera pas loisible à la chambre des communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill es proposé.

55. Lorsqu'un bill voté par les chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer, à sa discrétion, mais sujet aux dispositions du présent acte et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'état de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'état l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,—accompagné d'un certificat du secrétaire d'état, constatant le jour où il aura reçu l'acte,—étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des chambres du parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.

57. Un bill réservé à la signification du bon plaisir de la Reine n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au gouverneur-général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux

chambres du parlement ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine en conseil.

Ces discours, messages ou proclamations, seront consignés dans les journaux de chaque chambre, et un double dûment certifié en sera délivré à l'officier qu'il appartient pour qu'il le dépose parmi les archives du Canada.

V.—Constitutions provinciales.

Pouvoir Exécutif.

58. Il y aura, pour chaque province, un officier appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en Conseil par instrument sous le grand sceau du Canada.

59. Le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur-général; mais, tout lieutenant-gouvernenr nommé après le commencement de la première session du parlement du Canada, ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause; et cette cause devra lui être communiquée par écrit dans le cours d'un mois après qu'aura été rendu l'ordre décrétant sa révocation, et l'être aussi par message, au sénat et à la chambre des communes, dans le cours d'une semaine après cette révocation, si le parlement est alors en session, sinon, dans le délai d'une semaine après le commencement de la session suivant du parlement.

60. Les salaires des lieutenants-gouverneurs seront fixés et payés par le parlement du Canada.

61. Chaque lieutenant-gouverneur, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, prêtera et souscrira devant le gouverneur-général, ou quelque personne à ce par lui autorisée, les serments d'allégeance et d'office prêtés par le gouverneur-général.

62. Les dispositions du présent acte, relatives au lieutenant-gouverneur, s'étendent et s'appliquent au lieutenant-gouverneur de chaque province ou à tout autre chef exécutif ou administrateur, pour le temps d'alors, administrant, le gouvernement de la province, quel que soit le titre sous lequel il est désigné.

63. Le conseil exécutif d'Ontario et de Québec se composera des personnes que le lieutenant-gouverneur jugera, de temps à autre, à propos de nommer, et, en premier lieu, des officiers suivants, savoir: le procureur-général, le secrétaire et régistraire de la province, le trésorier de la province, le

commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et—dans la province de Québec—l'orateur du Conseil législatif, et le solliciteur-général.

64. La constitution de l'autorité exécutive, dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence lors de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte.

65. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada, avant ou lors de l'union—étaient conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces, ou pouvaient être par eux exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs respectifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront—en tant qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement d'Ontario et de Québec respectivement—conférés au lieutenant-gouverneur d'Ontario et de Québec respectivement, et pourront être par lui exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération des conseils exécutifs respectifs ou d'aucun de leurs membres, ou par le lieutenant-gouverneur individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux [illegible]nt en vertu d'actes de la Grande-Bretagne ou du parle[illegible] du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par les législatures respectives d'Ontario et de Québec.

66. Les dispositions du présent acte, relatives au lieutenant-gouverneur en conseil, seront interprétées comme s'appliquant au lieutenant-gouverneur de la province, agissant de l'avis de son conseil exécutif.

67. Le gouverneur-général, en conseil, pourra, au besoin, nommer un administrateur qui remplira les fonctions de lieutenant-gouverneur durant l'absence, la maladie ou autre incapacité de ce dernier.

68. Jusqu'à ce que le gouvernement exécutif d'une province en ordonne autrement, relativement à telle province, les siéges du gouvernement des provinces seront comme suit, savoir : pour Ontario, la cité de Toronto; pour Québec, la cité de Québec; pour la Nouvelle-Écosse, la cité de Halifax; et, pour le Nouveau-Brunswick, la cité de Frédéricton.

Pouvoir Législatif.

1.—Ontario.

69. Il y aura, pour Ontario, une législature composée du lieutenant-gouverneur et d'une seule chambre, appelée l'Assemblée législative d'Ontario.

70. L'Assemblée législative d'Ontario sera composée de quatre-vingt-deux membres, qui devront représenter les quatre-vingt-deux districts électoraux énumérés dans la première cédule annexée au présent acte.

2.—Québec.

71. Il y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux chambres, appelées le Conseil législatif de Québec et l'Assemblée législative de Québec.

72. Le Conseil législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre colléges électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, ils seront nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte.

73. Les qualifications des conseillers législatifs de Québec seront les mêmes que celles des sénateurs pour Québec.

74. La charge de conseiller législatif de Québec deviendra vacante dans les cas, *mutatis mutandis*, où celle de sénateur peut le devenir.

75. Survenant une vacance dans le Conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir.

76. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un conseiller législatif de Québec ou d'une vacance dans le Conseil législatif de Québec, elle sera entendue par le Conseil législatif.

77. Le lieutenant-gouverneur pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de Québec, nommer un membre du Conseil législatif de Québec comme orateur de ce corps, et également le révoquer et en nommer un autre à sa place.

78. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, la présence d'au moins dix membres du Conseil légis-

latif, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

79. Les questions soulevées dans le Conseil législatif de Québec seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

80. L'Assemblée législative de Québec se composera de soixante-et-cinq membres, qui seront élus pour représenter les soixante-et-cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, sauf toute modification que pourra y apporter la législature de Québec; mais il ne pourra être présenté au lieutenant-gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés dans la deuxième cédule annexée au présent acte, à moins qu'il n'ait été passé, à ses deuxième et troisième lectures, dans l'Assemblée législative, avec le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux; et, la sanction ne sera donnée à aucun bill de cette nature, à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'Assemblée législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.

3.—Ontario et Québec.

81. Les législatures d'Ontario et de Québec, respectivement, devront être convoquées dans le cours des six mois qui suivront l'union.

82. Le lieutenant-gouverneur d'Ontario et celui de Québec devront, de temps à autre, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de la province, convoquer l'Assemblée législative de la province.

83. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—quiconque acceptera ou occupera, dans la province d'Ontario ou dans celle de Québec, une charge, commission ou emploi, d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du lieutenant-gouverneur, auquel sera attaché un salaire annuel ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit d'un genre ou montant quelconque, payé par la province, ne sera pas éligible comme membre de l'Assemblée législative de cette province, ni ne devra y siéger ou voter en cette qualité; mais rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible aucune personne qui sera membre du conseil exécutif de chaque province respective ou qui remplira quelqu'une des charges suivantes, savoir: celles de procureur-

général, secrétaire et régistraire de la province, trésorier de la province, commissaire des terres de la couronne, et commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—dans la province de Québec, celle de solliciteur-général,—ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter dans la chambre pour laquelle elle est élue, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera cette charge.

84. Jusqu'à ce que les législatures respectives de Québec et d'Ontario en ordonnent autrement,—toutes les lois en force dans ces provinces respectives à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir: l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de l'assemblée du Canada,—les qualifications et l'absence des qualifications requises des votants, les serments exigés des votants, —les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des siéges en parlement, et l'émission et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution, —s'appliqueront respectivement aux élections des membres élus pour les assemblées législatives d'Ontario et de Québec respectivement.

Mais, jusqu'à ce que la Législature d'Ontario en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de l'Assemblée législative d'Ontario pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote, en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt-et-un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

85. La durée de l'Assemblée législative d'Ontario et de l'Assemblée législative de Québec ne sera que de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province.

86. Il y aura une session de la Législature d'Ontario et de celle de Québec, une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature dans chaque province, et sa première séance dans la session suivante.

87. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant la Chambre des communes du Canada, s'étendront et s'appliqueront aux assemblées législatives d'Ontario et de Québec, savoir: les dispositions relatives à l'élection d'un orateur en première instance et lorsqu'il surviendra des vacances,—aux devoirs de l'orateur—l'absence de ce dernier,—le quorum et le mode de votation,—tout comme si ces dispositions étaient rendues applicables à chaque assemblée législative.

4.—Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick.

88. La constitution de la législature de chacune des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence à l'époque de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte; et la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick, en existence lors de la passation du présent acte, devra, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute, continuer d'exister pendant la période pour laquelle elle a été élue.

5.—Ontario, Québec et Nouvelle-Écosse.

89. Chacun des lieutenants-gouverneurs d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Écosse devra faire émettre des brefs pour la première élection des membres de l'assemblée législative, selon telle forme et par telle personne qu'il jugera à propos, et à telle époque et adressés à tel officier-rapporteur que prescrira le gouverneur-général, de manière à ce que la première élection d'un membre de l'assemblée, par un district électoral ou une subdivision de ce district, puisse se faire aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre de la chambre des communes du Canada pour ce district électoral.

6.—Les quatre provinces.

90. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant le parlement du Canada, savoir:—les dispositions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, la recommandation des votes de deniers, la sanction des bills, le désaveu des actes et la signification du bon plaisir quand aux bills réservés,— s'étendront et s'appliqueront aux législatures des différentes provinces tout comme si elles étaient ici décrétées et rendues expressément applicables aux provinces respectives et à leurs législatures, en substituant toutefois le lieutenant-gouverneur de la province au gouverneur-général, le gouverneur-général, à la Reine et au secrétaire d'état, un an à deux ans, et la province au Canada.

VI.—Distribution des pouvoirs législatifs.

Pouvoirs du parlement.

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du sénat et de la chambre des communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les caté-

gories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces ; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-dessus employés dans cette section, il est, par le présent, déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories des sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et des honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*).
11. La quarantaine et l'établissement et le maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes, de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargnes.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement

assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Et, aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section, ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières, d'une nature locale ou privée, comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés, par le présent acte, aux législatures des provinces.

Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales.

92. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. L'amendement, de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur.
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux.
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province.
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux.
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et des forêts qui s'y trouvent.
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province.
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine.
8. Les institutions municipales dans la province.
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux.
10. Les travaux et les entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :

a. Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province ;

b. Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout

pays dépendant de l'Empire Britannique ou de tout pays étranger ;

c. Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces.

11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux.
12. La célébration du mariage dans la province.
13. La propriété et les droits civils dans la province.
14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux.
15. L'infliction de punitions, par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province, décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section.
16. Généralement, toutes les matières, dans la province, d'une nature purement locale ou privée.

Éducation.

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :—

1. Rien, dans ces lois, ne devra préjudicier à aucun droit ou privilége conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*) ;
2. Tous les pouvoirs, priviléges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec.
3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, —il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou priviléges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation ;

4. Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général, en conseil, jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général, en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Uniformité des lois dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

94. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, le parlement du Canada pourra adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois ou de parties des lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et de la procédure dans tous les tribunaux ou aucun des tribunaux de ces trois provinces; et, depuis et après la passation d'aucun acte à cet effet, le pouvoir du parlement du Canada de décréter des lois relatives aux sujets énoncés dans tel acte, sera illimité, nonobstant toute chose contraire dans le présent acte; mais tout acte du parlement du Canada pourvoyant à cette uniformité n'aura d'effet dans une province qu'après avoir été adopté et décrété par la législature de cette province.

Agriculture et Immigration.

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans la dite province; et, il est, par le présent, déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture et à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada.

VII.—JUDICATURE.

96. Le gouverneur-général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

97. Jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les cours de ces provinces, soient rendues uniformes, les juges des cours de ces provinces, qui seront nommés par le gouverneur-général, devront être choisis parmi les membres des barreaux respectifs de ces provinces.

98. Les juges des cours de Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

99. Les juges des cours supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

100. Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'Amirauté, lorsque les juges de ces derniers sont alors salariés, seront fixés et payés par le Parlement du Canada.

101. Le Parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures à l'effet de créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada.

VIII.—REVENUS, DETTES, ACTIF, TAXES.

102. Tous les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, avant et à l'époque de l'union, avaient le pouvoir d'approprier,—sauf ceux réservés par le présent acte aux législatures respectives des provinces, ou qui seront perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte,—formeront un fonds consolidé de revenu pour être approprié au service public du Canada de la manière et soumis aux charges prévues par le présent acte.

103. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera permanemment grevé des frais, charges et dépenses encourus pour

le percevoir, administrer et recouvrer, lesquels constitueront la première charge sur ce fonds et pourront être soumis à telle révision et audition qui seront ordonnées par le gouverneur-général en conseil, jusqu'à ce que le parlement y pourvoie autrement.

104. L'intérêt annuel des dettes publiques des différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, constituera la seconde charge sur le fonds consolidé de revenu du Canada.

105. Jusqu'à modification par le parlement du Canada, le salaire du gouverneur-général sera de dix mille louis, cours sterling du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; cette somme sera acquittée sur le fonds de revenu du Canada et constituera la troisième charge sur ce fonds.

106. Sujet aux différents paiements dont est grevé, par le présent acte, le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié au service public par le parlement du Canada.

107. Tous les fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et valeurs appartenant à chaque province à l'époque de l'union, sauf les exceptions énoncées au présent acte, deviendront la propriété du Canada et seront déduits du montant des dettes respectives des provinces lors de l'union.

108. Les travaux et propriétés publiques de chaque province, énumérés dans la troisième cédule annexée au présent acte, appartiendront au Canada.

109. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquels ils sont sis et situés, ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la province.

110. La totalité de l'actif inhérent aux portions de la dette publique assumées par chaque province, appartiendra à cette province.

111. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de chaque province existantes lors de l'union.

112. Les provinces d'Ontario et de Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle

dépasse soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres, et tenues au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

113. L'actif énuméré dans la quatrième cédule annexée au présent acte, appartenant lors de l'union, à la province du Canada, sera la propriété d'Ontario et de Québec conjointement.

114. La Nouvelle-Écosse sera responsable envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse huit millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

115. Le Nouveau-Brunswick sera responsable envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse sept millions de piastres, et tenu au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

116. Dans le cas où, lors de l'union, les dettes publiques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seraient respectivement moindres que huit millions et sept millions de piastres, ces provinces auront droit de recevoir, chacune, du gouvernement du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence qui existera entre le chiffre réel de leurs dettes respectives et le montant ainsi arrêté.

117. Les diverses provinces conserveront respectivement toutes leurs propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé dans le présent acte,—sujettes au droit du Canada de prendre les terres ou les propriétés publiques dont il aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

118. Les sommes suivantes seront annuellement payées par le Canada aux diverses provinces pour le maintien de leurs gouvernements et législatures :

Ontario	$ 80,000
Québec	70,000
Nouvelle-Écosse	60,000
Nouveau-Brunswick	50,000
Total	$260,000

Et chaque province aura droit à une subvention annuelle de quatre-vingts centins par chaque tête de la population, constatée par le recensement de mil huit cent soixante-et-un, et,—en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick,—par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population de chacune de ces deux provinces s'élève à quatre cent mille âmes, chiffre auquel la subvention demeu-

rera dès lors fixée. Ces subventions libèreront à toujours le Canada de toutes autres réclamations, et elles seront payées semi-annuellement et d'avance à chaque province; mais le gouvernement du Canada déduira de ces subventions, à l'égard de chaque province, toutes sommes exigibles comme intérêt sur la dette publique de cette province, si elle excède les divers montants stipulés dans le présent acte.

119. Le Nouveau-Brunswick recevra du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, durant une période de dix ans à compter de l'union, une subvention supplémentaire de soixante-et-trois mille piastres par année; mais, tant que la dette publique de cette province restera au-dessous de sept millions de piastres, il sera déduit sur cette somme de soixante-et-trois mille piastres, un montant égal à l'intérêt à cinq pour cent par année sur telle différence.

120. Tous les paiements prescrits par le présent acte, ou destinés à éteindre les obligations contractées en vertu d'aucun acte des provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick respectivement et assumés par le Canada, seront faits, jusqu'à ce que le parlement du Canada l'ordonne autrement, en la forme et manière que le gouverneur-général en conseil pourra prescrire de temps à autre.

121. Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

122. Les lois de douane et d'accise de chaque province demeureront en force, sujettes aux dispositions du présent acte, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le parlement du Canada.

123. Dans le cas où des droits de douane seraient, à l'époque de l'union, imposables sur des articles, denrées ou marchandises, dans deux provinces, ces articles, denrées ou marchandises pourront, après l'union, être importés de l'une de ces deux provinces dans l'autre, sur preuve de paiement des droits de douane dont ils sont frappés dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tout surplus de droits de douane (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés.

124. Rien, dans le présent acte, ne préjudiciera au privilége garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction des droits établis par le chapitre quinze du titre trois des statuts revisés du Nouveau-Brunswick, ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union, mais n'augmentant pas le chiffre de ces droits; et les bois de construction des provinces, autres que le Nouveau-Brunswick, ne seront pas passibles de ces droits.

125. Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

126. Les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient, avant l'union, le pouvoir d'approprier, et qui sont, par le présent acte, réservés aux gouvernements ou législatures des provinces respectives, et tous les droits et revenus perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte, formeront dans chaque province un fonds consolidé de revenu qui sera approprié au service public de la province.

IX.—DISPOSITIONS DIVERSES.

Dispositions Générales.

127. Quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du Conseil législatif du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, et auquel un siége dans le sénat sera offert, ne l'acceptera pas dans les trente jours, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général de la province du Canada ou au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick (selon le cas), sera censé l'avoir refusé ; et quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du Conseil législatif de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, et acceptera un siége dans le sénat, perdra par le fait même son siége à ce conseil législatif.

128. Les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée,—et pareillement, les membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le lieutenant-gouverneur de la province ou quelque personne à ce par lui autorisée,—le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au présent acte ; et les membres du Sénat du Canada et du Conseil législatif de Québec devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncées dans la même cédule.

129. Sauf toute disposition contraire prescrite par le présent acte,—toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—tous les

tribunaux de juridiction civile et criminelle, toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale,—et tous les officiers judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union, continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement comme si l'union n'avait pas eu lieu ; mais ils pourront, néanmoins (sauf les cas prévus par des actes du parlement de la Grande-Bretagne ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu du présent acte.

130. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—tous les officiers des diverses provinces ayant à remplir les devoirs relatifs à des matières autres que celles tombant dans les catégories de sujets assignés exclusivement par le présent acte aux législatures des provinces, seront officiers du Canada et continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives sous les mêmes obligations et pénalités que si l'union n'avait pas eu lieu.

131. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—le gouverneur-général en conseil pourra, de temps à autre, nommer les officiers qu'il croira nécessaires ou utiles à l'exécution efficace du présent acte.

132. Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'Empire Britannique, les obligations du Canada ou d'aucune de ces provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers.

133. Dans les chambres du parlement du Canada et dans les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais, dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces deux chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues.

Ontario et Québec.

134. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec pourront, chacun, nommer sous le grand sceau de la province, les fonctionnaires suivants, qui resteront en charge durant bon plaisir, savoir; le procureur-général, le secrétaire et régistraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—en ce qui concerne Québec,—le solliciteur-général; ils pourront aussi, par ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, prescrire de temps à autre les attributions de ces fonctionnaires et des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés; et ils pourront également nommer d'autres fonctionnaires qui resteront en charge durant bon plaisir, et prescrire, de temps à autre, leurs attributions et celles des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés.

135. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés aux procureur-général, solliciteur-général, secrétaire et régistraire de la province du Canada, ministre des finances, commissaire des travaux publics, et ministre d'agriculture et receveur-général, lors de la passation du présent acte, par toute loi, statut ou ordonnance du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada,—n'étant pas d'ailleurs incompatibles avec le présent acte, —seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui sera nommé par le lieutenant-gouverneur pour l'exécution de ses fonctions ou d'aucune d'elles; le commissaire d'agriculture et des travaux publics remplira les devoirs et les fonctions de ministre d'agriculture prescrits, lors de la passation du présent acte, par la loi de la province du Canada, ainsi que ceux de commissaire des travaux publics.

136. Jusqu'à modification par le lieutenant-gouverneur en conseil, les grands sceaux d'Ontario et de Québec respectivement seront les mêmes, ou d'après le même modèle, que ceux usités dans les provinces du Haut et du Bas-Canada respectivement avant leur union comme province du Canada.

137. Les mots " et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature," ou autres mots de la même teneur, employés dans aucun acte temporaire de la province du Canada non-expiré avant l'union, seront censés signifier la prochaine session du parlement du Canada, si l'objet de l'acte tombe

dans la catégorie des pouvoirs attribués à ce parlement et définis dans la présente constitution, si non, aux prochaines sessions des législatures d'Ontario et de Québec respectivement, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ces législatures et définis dans le présent acte.

138. Depuis et après l'époque de l'union, l'insertion des mots "Haut-Canada" au lieu "d'Ontario," ou "Bas-Canada" au lieu de "Québec," dans tout acte, bref, procédure, plaidoirie, document, matière ou chose, n'aura pas l'effet de l'invalider.

139. Toute proclamation sous le grand sceau de la province du Canada, lancée antérieurement à l'époque de l'union, pour avoir effet à une date postérieure à l'union, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada, et les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'y avoir la même force et le même effet que si l'union n'avait pas eu lieu.

140. Toute proclamation dont l'émission sous le grand sceau de la province du Canada est autorisée par quelque acte de la législature de la province du Canada,—qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada,—et qui n'aura pas été lancée avant l'époque de l'union, pourra l'être par le lieutenant-gouverneur d'Ontario ou de Québec (selon le cas), sous le grand sceau de la province; et, à compter de l'émission de cette proclamation, les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'avoir la même force et le même effet dans Ontario ou Québec que si l'union n'avait pas eu lieu.

141. Le pénitencier de la province du Canada, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, sera et continuera d'être le pénitencier d'Ontario et de Québec.

142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec, et l'autre par le gouvernement du Canada; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunis; l'arbitre choisi par le gonvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec.

143. Le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre ordonner que les archives, livres et documents de la province du Canada, qu'il jugera à propos de désigner, soient remis et transférés à Ontario ou à Québec, et ils deviendront dès lors la propriété de cette province; toute copie, ou extrait

de ces documents, dûment certifiée par l'officier ayant la garde des originaux, sera reçue comme preuve.

144. Le lieutenant-gouverneur de Québec pourra de temps à autre, par proclamation sous le grand sceau de la province devant venir en force au jour y mentionné, établir des townships dans les parties de la province de Québec dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants.

X.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

145. Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique Britannique du Nord, et à son acceptation par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai; à ces causes : pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St. Laurent à la cité d'Halifax, dans la Nouvelle-Écosse, et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

XI.—ADMISSION DES AUTRES COLONIES.

146. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, et des chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terreneuve, de l'Ile du Prince-Édouard et de la Colombie Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces, ou aucune d'elles dans l'union,—et, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément au présent; les dispositions de tous ordres en conseil rendus à cet égard, auront le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

147. Dans le cas de l'admission de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Édouard, ou de l'une ou l'autre de ces colonies

chacune aura droit d'être représentée par quatre membres dans le sénat du Canada; et (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte), dans le cas de l'admission de Terreneuve, le nombre normal des sénateurs sera de soixante-et-seize et son maximum de quatre-vingt-deux; mais, lorsque l'Ile du prince-Édouard sera admise, elle sera censée comprise dans la troisième des trois divisions en lesquelles le Canada est, relativement à la composition du sénat, partagé par le présent acte; en conséquence, après l'admission de l'Ile du Prince-Édouard, que Terreneuve soit admise ou non, la représentation de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick dans le sénat, au fur et à mesure que des siéges deviendront vacants, sera réduite de douze à dix membres respectivement; la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au-delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions du présent acte relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la Reine.

HISTOIRE DU CANADA.

INTRODUCTION.—Premiers voyages, principales découvertes et conquêtes en Amérique..... 5

DOMINATION FRANÇAISE,

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE I.—De l'arrivée de Jacques-Cartier au Canada, à la nomination de M. de Roberval, comme vice-roi (1534-1541).. 16

CHAPITRE II.—De M. de Roberval, au marquis de la Roche, second vice-roi (1541-1578).. 23

CHAPITRE III.—Du marquis de la Roche, à la fondation de Québec (1578-1608)..... 28

DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE I.—De la fondation de Québec, à la formation de la Compagnie de Montmorency (1608-1621.)..... 32

CHAPITRE II.—De la formation de la Compagnie de Montmorency, à la restitution à la France du Canada et de l'Acadie (1621-1632) 43

CHAPITRE III.—De la restitution à la France, du Canada et de l'Acadie, à la formation de la Compagnie de Montréal (1632-1640) 50

CHAPITRE IV.—De la formation de la Compagnie de Montréal, à l'administration de M. de Lauzon (1640-1650..... 55

CHAPITRE V.—De l'administration de M. de Lauzon, à la formation du Conseil Supérieur (1650-1663) 60

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE I.—De l'établissement du Conseil Supérieur, à la première administration de M. de Frontenac (1653-1672)..... 68
CHAPITRE II.—De la première administration de M. de Frontenac, à celle de M. de Denonville (1672-1685)..... 75
CHAPITRE III.—De l'administration de M. de Denonville, à la seconde administration de M. de Frontenac (1685-1689)..... 78
CHAPITRE IV.—De la seconde administration de M. de Frontenac, à la paix de Ryswick (1689-1697)..... 81
CHAPITRE V.—De la paix de Ryswick, à celle d'Utrecht (1697-1713)..... 88
CHAPITRE VI.—De la paix d'Utrecht, à celle d'Aix-la-Chapelle (1713-1748)..... 93
CHAPITRE VII.—De la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'administration du marquis de Vaudreuil (1748-1755..... 99
CHAPITRE VIII.—De l'administration du marquis de Vaudreuil, à la capitulation de Montréal (1755-1760)..... 104

DOMINATION ANGLAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE I.—De la capitulation de Montréal, à l'Acte de Québec (1760-1774)..... 114
CHAPITRE II.—De l'acte de Québec, à l'Acte constitutionnel (1774-1701)..... 118

DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE I.—De l'Acte constitutionnel, à l'administration de Sir George Prévost (1791-1811)..... 125

CHAPITRE II.—De l'arrivée de Sir George Prévost, à son départ (1811-1815 130
CHAPITRE III.—Du départ de Sir George Prévost, à l'arrivée du Commissaire royal (1815-1835) 137
CHAPITRE IV.—De l'arrivée du Commissaire royal, à l'union des deux Canadas (1835-1841) 144

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE I.—De l'union, à l'arrivée de lord Elgin (1841-1847)..... 149
CHAPITRE II.—De l'arrivée de lord Elgin, à la Confédération (1847-1867)..... 152

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1710, jusqu'à nos jours.. 158

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-Écosse, en 1784, jusqu'à nos jours... 163

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1768, jusqu'à nos jours... 165

ILE DE TERRE-NEUVE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1713, jusqu'à nos jours... 167

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1713, jusqu'à nos jours... 169

ILE VANCOUVER ET COLOMBIE BRITANNIQUE..... 171

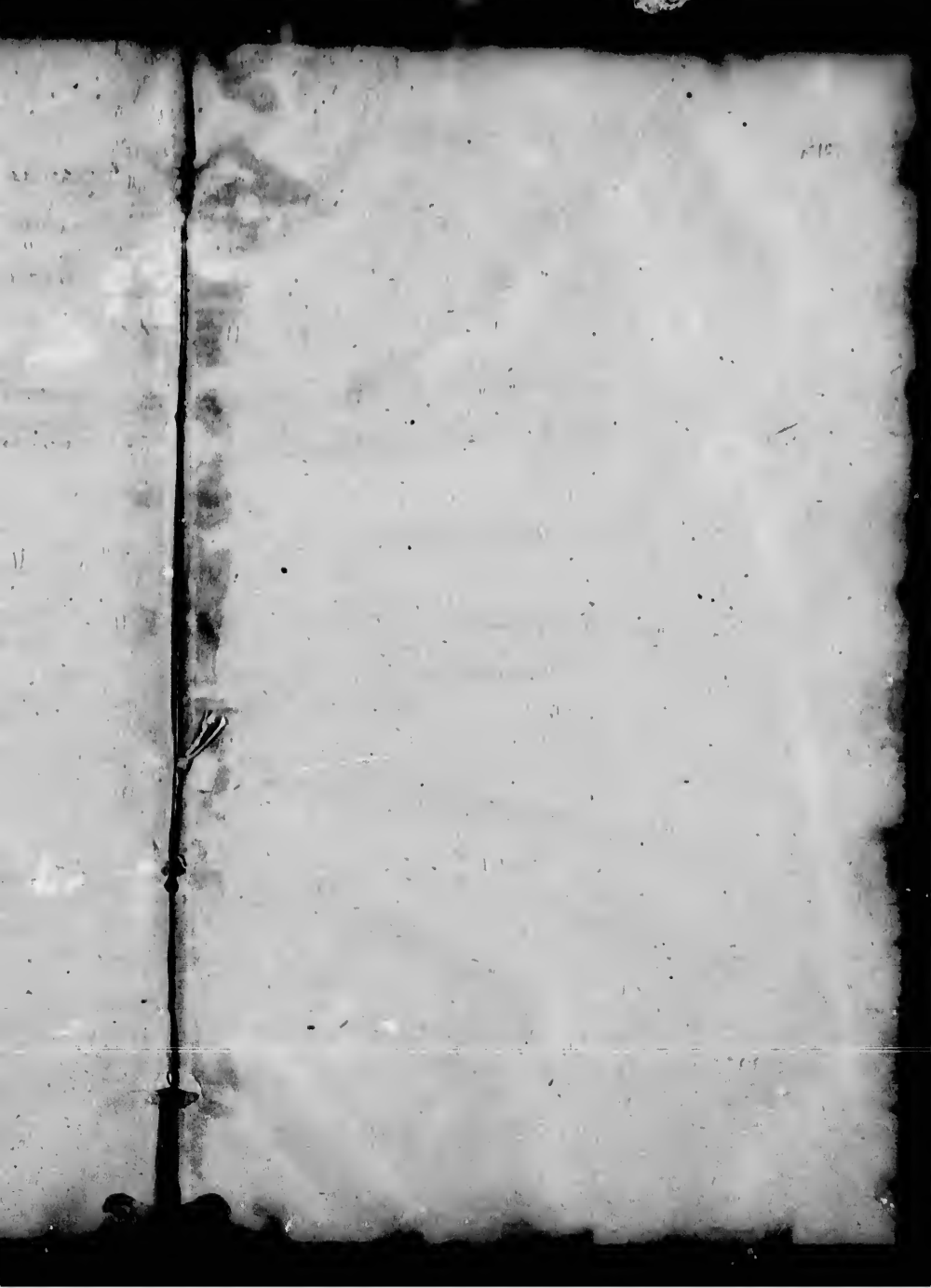

LIVRES D'ÉCOLE

PUBLIÉS PAR LES

FRÈRES DES ÉCOLES CHRETIENNES

DANS LA PUISSANCE DU CANADA.

THE FIRST READER, en deux parties. Ce livre est soigneusement illustré pour l'usage des écoles anglaises.

COMPENDIUM OF SACRED HISTORY, approuvé par sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec.

THE DUTIES OF A CHRISTIAN towards God, approuvé par sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

ST. PATRICK'S MANUAL, approuvé par sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec.

INTRODUCTION AU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, 1 vol. in-12 de 216 pages.

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, DE MENSURATION ET DE COMPTABILITÉ, 1 vol. in-12, de 468 pages. Ces deux derniers ouvrages furent approuvés, en 1870, par le Conseil de l'Instruction Publique pour la Province de Québec.

SOLUTIONS des Exercices et Problèmes de L'INTRODUCTION AU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, suivies d'un RECUEIL d'Exercices Pratiques et bien gradués pour Calcul Mental à l'usage des Maîtres.

SOLUTIONS des Exercices, Problèmes, etc., des TRAITÉS d'Arithmétique Commerciale, de Mensuration et de Comptabilité, à l'usage des Maîtres seulement.

INTRODUCTION TO THE TREATISE ON COMMERCIAL ARITHMETIC, 1 vol. in-12 de 264 pages. Cet ouvrage fut approuvé, en 1871, par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

KEY to Introduction to the Treatise on Commercial Arithmetic, to which is added a Series of Practical and well graded Questions in Mental Arithmetic, for the use of teachers.

THE COMMERCIAL ARITHMETIC, to which are added Treatises on Mensuration and Book-Keeping, 1 vol. in-12, de 480 pages.

Key to the Commercial Arithmetic and to the Treatises on Mensuration and Book-Keeping, to which is added a Series of Practical and well graded Questions in Mental Arithmetic, for the use of teachers.

EXTRAIT DU COURS D'HISTOIRE SAINTE, D'HISTOIRE DU CANADA et des autres Provinces de l'Amérique Britanique du Nord, 1 vol. in-12, de 1[illegible] pages.

COURS D'HISTOIRE SAINTE, D'HISTOIRE DU CANADA et des autres Provinces de l'Amérique Britanique du Nord, (Sous presse.)
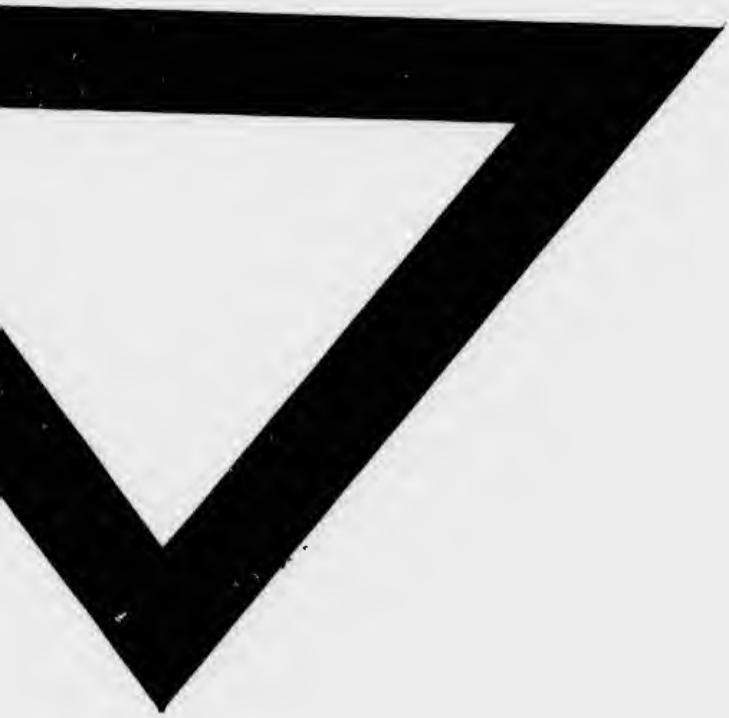
Le Cours complet d'Histoire a été approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique, le 16 Octobre 1873.